BIBLIOTECA NAZ.
XLV
A
54
NAPOLI

A. 54.

L. 213. 2.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLV
A
54
NAPOLI

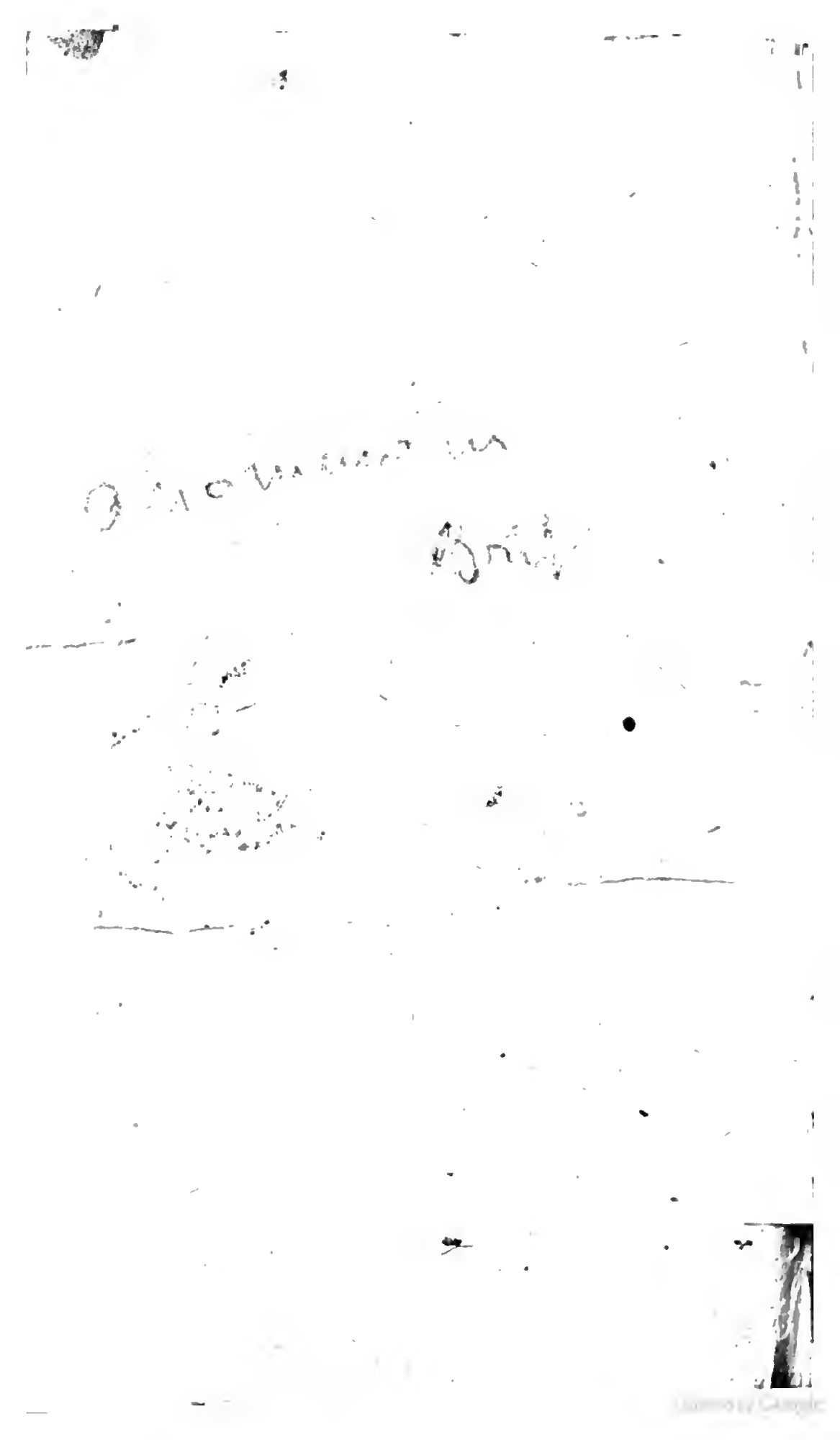

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINOPLE,

AVEC

LA RELATION DU VOYAGE de l'Ambaſſadeur de la Porte Ottomane, & de ſon ſéjour à la Cour de France.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

A PARIS, RUE S. JACQUES.

Chez { NICOLAS SIMART, au Dauphin. ET CHARLES OSMONT, fils, à l'Olivier.

M. DCCXXI.

Avec Approbation, & Permiſſion.

TABLE

DES CHAPITRES contenus dans ce Livre.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *De la fondation de Constantinople, de sa situation & de celle du Serail*, fol. 1

CH. II. *Du Château dit des Sept Tours.* 5

CH. III. *Des Mosquées.* 11

CH. IV. *De Sainte Sophie & de la Mosquée de Solyman* 14

CH. V. *Des Eglises & des Convents des Chrétiens, de leurs demeures, &c. des Juifs.* 22

CH. VI. *Des Murailles, des Portes & des Places publiques de Constantinople.* 26

CH. VII. *Des Boutiques des Marchands, des Baſſards & des Daces ou Tributs que l'on paye au Grand Seigneur.* 32
CH. VIII. *Des Caravanſaras, Logemens ou autres endroits pour les Etrangers, Hôpitaux, Convents, Colleges & autres logemens pour les Turcs.* 43
CH. IX. *De la maniere d'adminiſtrer la Juſtice.* 48

LIVRE SECOND.

CH. I. *Du Grand Serail & des autres Demeures ou Palais du Grand Seigneur.* 55
CH. II. *Du Divan, des Offices & des autres Logemens particuliers du Serail.* 61
CH. III. *Du Treſor ſecret, & des ceremonies qui s'obſervent lorſque le Grand Seigneur y entre.* 71

CH. IV. *Des Jardins, des Bibliotheques & de l'Apoticairerie.* 82
CH. V. *Des Moſquées du Serail, des Repas du Grand Seigneur, des Cuiſines, &c.* 89
CH. VI. *de l'Arſenal, des Officiers du Serail de la Porte Ottomane.* 96
CH. VII. *De la Monnoie, du Fermier de la Monnoie, de la Pointe du Serail, de la Tour de la Vierge, des Magaſins de Pera, &c.* 105

LIVRE TROISIEME.

CH. I. *Du Grand Seigneur, & de la maniere dont il ſe fait voir en Public ſur terre.* 113
CH. II. *De la Promenade du Grand Seigneur ſur Mer.* 118
CH. III. *De la vie particuliere du Grand Seigneur dans le Serail.* 122

CH. IV. *Comment il visite les Dames du Serail, & les ceremonies des nouvelles Sultanes. Des Enfans de Sa Hauteſſe.* 125
CH. V. *Des aumônes de Sa Hauteſſe, des Santons & de la Mere du Grand Seigneur.* 136
CH. VI. *Du Moufti, du Precepteur du Grand Seigneur, des preſens que fait Sa Hauteſſe aux deux Fêtes. Du mariage de ſes filles.* 141
CH. VII. *Des Medecins, Chirurgiens & autres pareils Officiers du Serail.* 146
CH. VIII. *Des Enfans mâles du Sultan, & de l'Election du Grand Seigneur.* 151
CH. IX. *De la Fête de Pâques.* 161
CH. X. *Des Dévotions particulieres des Mahometans.* 170

LIVRE QUATRIEME

CH. I. *De la Loi de Mahomet & de l'Ablution.* 180
CH. II. *Du ſecond précepte de la Loi de Mahomet & des Prieres des Turcs.* 187
CH. III. *Des Troiſiéme, Quatriéme, Cinquiéme & ſixiéme Commandemens de la Loi.* 193
CH. IV. *Des Septiéme, Huitiéme & Neuviéme Commandemens de la Loi.* 199
CH. V. *Du Pelerinage de la Mecque & du Dixiéme & Dernier Commandement de la Loi.* 203

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit in octavo de cent feüilles, qui a pour Titre; *Deſcription de la Ville de Conſtantinople, avec la Relation du Voyage de l'Ambaſſadeur de la Porte Ottomane, & du ſejour qu'il a fait à la Cour de France.* A Paris ce dixneuviéme Juillet 1721.

BLANCHARD.

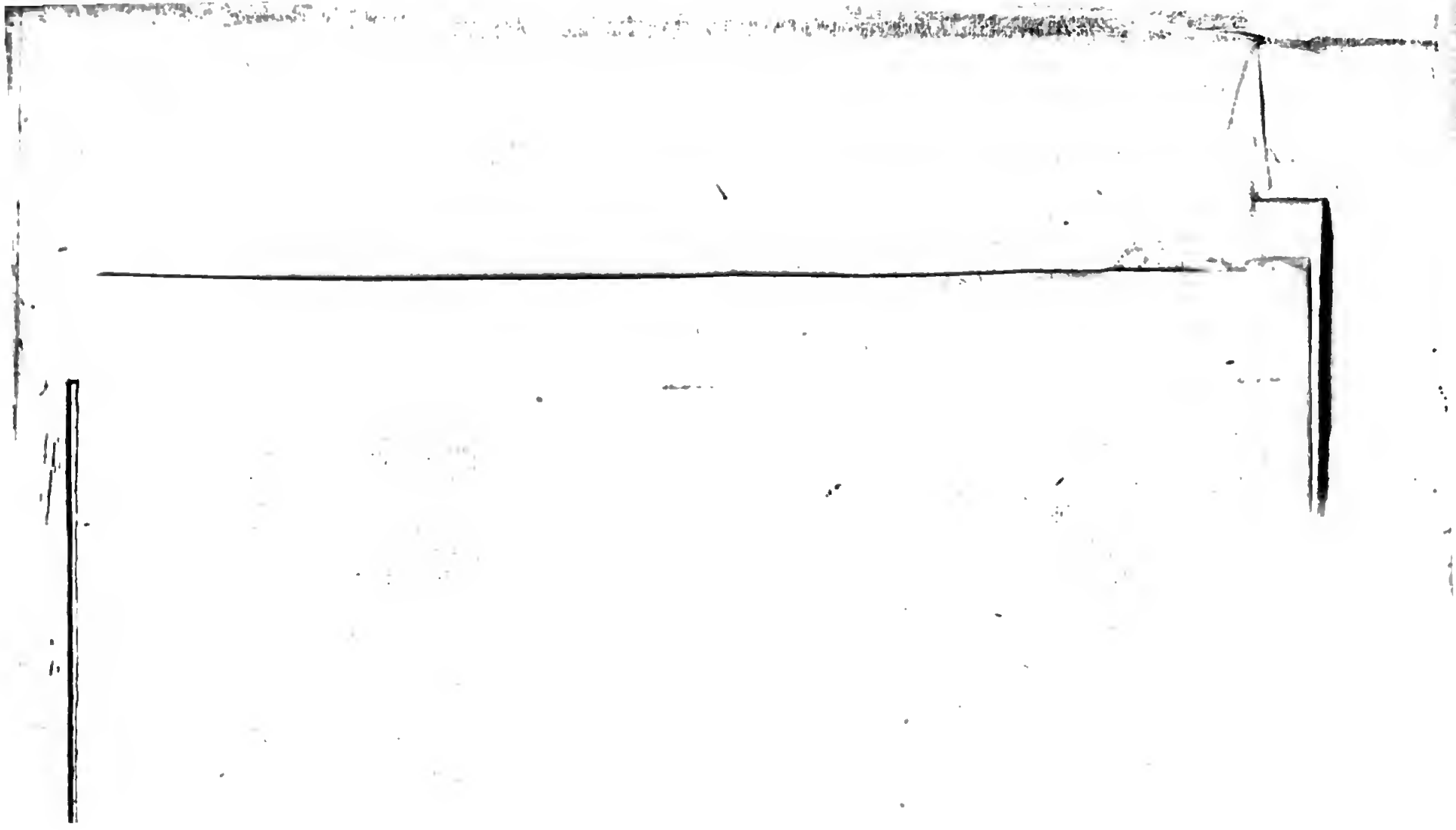

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINOPLE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fondation de Conſtantinople, de ſa ſituation, & de celle du Serail.

LA Ville de Conſtantinople eſt bâtie ſur une pointe de terre ferme, qui avance dans le Canal qui vient de la

mer Majeure, appellée communément mer Noire, & descend dans la mer de Marmara, anciennement nommée Propontide.

Cette Ville fut bâtie par Pausanias Roy de Sparte, dans le voisinage de celle de Calcedoine, l'an 663, avant la Naissance de Notre-Seigneur; elle fut d'abord appellée Byzance. L'Empereur Constantin y transfera le Siege de l'Empire Romain, & ses successeurs l'y maintinrent; cet Empereur l'orna des dépouilles de Rome. Depuis elle fut prise par les Turcs, & depuis par les Venitiens & les François, qui l'ont possedée cinquante-cinq ans. Elle vint ensuite sous la domination des Empereurs Paleologues. Les Venitiens en enleve-

rent quantité de raretés & de curioſités de grande valeur, qu'ils porterent à Veniſe, entre autres les quatre Chevaux qui ſont à preſent ſur la porte de l'Egliſe de Saint Marc, qui étoient autrefois à Rome, ſur l'Arc de Tite Veſpaſien, d'où on les ôta, pour les porter à Conſtantinople.

D'un côté eſt le canal qui coule le long du rivage de la Natolie; & de l'autre, un bras de mer qui paſſe entre Conſtantinople, & les Villes ou Fauxbourgs de Pera & de Galata, où ſe jette un grand Fleuve nommé en Turc CHEATANA: c'eſt à ſon embouchure où l'on faiſoit autrefois le Papier, du temps de l'Empereur Conſtantin.

Cette Ville eſt plus longue

que large ; elle eſt ſituée ſur ſept collines, qui ſont à la ſuite l'une de l'autre, & traverſent toute la Ville.

La premiere de ces collines, eſt à la pointe du bras de mer dont j'ai parlé, où eſt bâti le Palais du Grand Seigneur, appellé le Serail ; & la derniere, eſt au bout de la Ville, vers la terre ferme, ſur le chemin qui conduit à Andrinople ; entre ces deux collines, il y a un vallon où l'on voit le fameux Aqueduc que fit faire, avec grande dépenſe, l'Empereur Conſtantin, contenant quatorze milles d'Italie, qui conduit juſques au Serail, & qui fut depuis augmenté par Solyman, qui fit joindre à ce canal beaucoup d'autres eaux, qui ſe répandent abondamment par

toute la Ville,& qui fourniſſent en differens endroits, juſques à ſix cens quarante fontaines,qui coulent dans pluſieurs grands bains ; ſçavoir deux cens vingt pour les Perſonnes de conſideration, & quatre cens vingt, plus éloignées qui ſont publiques, où l'on entre en payant cinq aſpres au plus, qui ſont cinq ſols de France.

CHAPITRE II.

Du Chaſteau dit des Sept Tours.

SUR la derniere colline de la Ville, vers la terre ferme du côté du rivage du grand canal, il y a une ancienne & grande Forteresſe, avec ſept tours au milieu ; (ce nombre a rapport aux ſept collines de la Ville:) cette Forteresſe eſt nom-

mée GHEDICOLA, qui veut dire Sept Tours, où la Garniſon eſt d'ordinaire de deux cens cinquante ſoldats tous mariés, & qui y font leur demeure avec leur famille ; il y a auſſi un Gouverneur, & quatre Lieutenans, qui ne peut ſortir hors de la Fortereſſe, ſans un congé du premier Vizir, excepté deux fois l'année, qui ſont leurs deux Fêtes ſolemnelles ; pour aller faire ſes Oraiſons à la Moſquée, où étoit autrefois l'Egliſe de ſainte Sophie, comme il ſera dit ci-après.

Ces ſept tours étoient autrefois remplies de divers treſors ; ſçavoir, une de pluſieurs ſortes d'Equipages, travaillés en or & en argent, enrichis de pierreries, dont on ſe ſervoit ſeulement dans la guerre ; une autre

de Monnoies & lingots d'or ; deux de Monnoies & lingots d'argent ; une autre de toutes ſortes d'Armes antiques ; une autre de pluſieurs Machines de guerre, propres à faire des Sieges ; & la ſeptiéme, contient encore à preſent les anciennes Archives de l'Empire Ottoman.

Chacune de ces tours eſt ornée d'une gallerie remplie de diverſes antiquités, qui furent apportées par l'Empereur Selim, de la Ville Royale de Tauris.

Il y en a trois vers la mer, & deux vers la terre, qui regardent la Ville, dont le corps de chacune eſt quarré, & le haut ſe termine en pyramide environ de la hauteur de quatre braſſes. Dans les deux tours

du milieu, ſont dépoſés & gardés le treſor de l'or, & les équipages garnis de pierreries; dans les trois autres du côté de la mer, les machines, les armes, & les lingots d'argent; les deux autres vers la Ville, contiennent la Monnoie d'argent, & l'Archive des Ecritures.

Avant le regne de Selim II, ces deux tours contenoient beaucoup de richeſſes; mais la priſe de l'Iſle de Chypre, & le deſaſtre arrivé dans l'armée des Turcs, dans la fameuſe journée de Lepante, ſous le Pontificat du Pape Pie V, diminua beaucoup ces deux treſors, ce qui engagea le même Selim & ſon fils Amurat, à les tranſporter dans le Serail, où ils ſont reſtés : ce que j'expliquerai dans la ſuite.

Dans cette même Fortereſſe, il y a grande proviſion de toutes ſortes de vivres, de munitions, de poudre, & d'autres choſes neceſſaires pour l'uſage de la guerre, avec trente pieces d'artillerie, que le plus grand homme peut à peine embraſſer, & plus de cent des grandeurs ordinaires.

Il y a encore dans l'enclos, des Bains, des Jardins Potagers, & une Moſquée celebre & ſolemnelle, qui eſt une de celles qui ſont Privilegiées du Grand Seigneur, pour dire l'Oraiſon le Vendredi; ce qu'il n'eſt pas permis de faire pendant ce jour, en aucune autre Moſquée. Il eſt à remarquer que celles qui ont ce privilege, ſont dediées par lui-même, ou par Perſonnes commiſes & députées de ſa part.

Ce Château eſt la priſon ordinaire des Rois pris par les Turcs en quelque partie du monde que ce ſoit. Il y avoit encore en l'année 1660, les deux fils du Roy de Thunis, & le Roy d'Yemen : on y met auſſi les Baſſa, quand ils ont commis des fautes importantes. Les Priſonniers ont la liberté d'aller dans toute la Fortereſſe, & y ont des logemens tres beaux, & quatre domeſtiques chacun, mais ils ſont privés de toutes ſortes d'armes, & on ne peut leur parler qu'avec la permiſſion du Vizir ou Gouverneur du Château. La porte ne s'ouvre le matin qu'à une heure de jour, & ſe ferme une heure avant que le Soleil ſe couche ; & le Vendredi on ne l'ouvre qu'à une heure après

midi, & on la referme à trois.

Il y a encore une abondance d'eau de ſource tres excellente, qui peut faire tourner un moulin, & qui vient par un Aqueduc ſouterrain, ſi ancien, qu'on ignore qui l'a fait conſtruire.

CHAPITRE III.

Des Moſquées.

IL y a plus de deux mille Moſquées dans la Ville de Conſtantinople ; entre leſquelles il y en a ſeulement cinquante privilegiées, dont huit ſont les principales de la Ville.

La premiere, eſt l'Egliſe ancienne, autrefois bâtie en l'honneur de ſainte Sophie, & maintenant appellée par les Turcs AYA SOFFIA : c'eſt la principale Moſquée du Grand

Seigneur, parce qu'elle eſt contiguë au Serail, & qu'elle renferme les tombeaux des Princes de la Famille des Ottomans.

La ſeconde, eſt celle que fit bâtir le Sultan Bajazet : elle porte le nom de ſon Fondateur.

La troiſiéme, eſt appellée SULTAN MEHEMET, qui fut élevée par les ordres du fils de Solyman, qui portoit ce nom.

La quatriéme, qui eſt la plus belle après ſainte Sophie, eſt nommée SOLYMANE, & fut faite par Sultan Solyman, qui y dépenſa plus de deux millions & demi d'or ; elle eſt conſtruite avec de tres riches colonnes de marbre, & accompagnée d'Hôpitaux, Colleges,

Bains, & quelques autres Edifices ſouterrains.

La cinquiéme, ſe nomme SULTAN SELIM, qui en ſept années prit toute la Sorie, la Terre-Sainte, l'Egypte, & partie de la Perſe, après avoir fait mourir ſon pere, pour poſſeder l'Empire.

La ſixéme ſe nomme SULTAN MEHEMET, & fut bâtie par Mehemet, qui pilla Conſtantinople.

La ſeptiéme eſt nommée MORADI, qui a été bâtie & miſe dans ſa perfection par Sultan Amurat, où étoit anciennement le Patriachat de Conſtantinople.

La huitiéme, porte le nom de SULTAN AMURAT, & fut conſtruite par ſes ordres; elle eſt preſque de même grandeur

que celle de Solyman, quant à l'apparence de l'Edifice, mais bien differente, quant aux embelliſſemens & aux colonnes que Solyman fit apporter d'Alexandrie, de la Sorie, & de la Meſopotamie.

CHAPITRE IV.

De Sainte Sophie, & de la Moſquée de Solyman.

JE ferois une trop longue digreſſion, de vouloir entreprendre de parler des merveilles de l'Egliſe de ſainte Sophie, bâtie, comme j'ai déja dit, par les ordres du Grand Conſtantin, & aujourd'hui la premiere Moſquée du Grand Seigneur. Je ne laiſſerai pas neanmoins de donner une idée ſuccincte de ce qui s'y rencontre de plus re-

marquable, comme il s'enſuit.

Le plan de l'Egliſe eſt en ſextangle, faiſant ſix faces, dont quatre ſont plus grandes que les autres; les murailles ſont de brique cuitte, entremêlées de Marbre blanc, Porphyres rouges, & Serpentines à l'entour, des portiques en voûte, avec huit portes à l'entrée de l'Egliſe, il y a quatre autres portes. Tout le corps de l'Egliſe eſt voûté, & orné d'un dôme au milieu, plus grand en hauteur & en largeur, que celui de ſaint Pierre au Vatican de Rome, couvert de plomb, & poſé ſur ſeize groſſes colonnes de marbre, dont quatre ſont de Diaſpre de Chypre, ſemblables en groſſeur & en beauté, & cependant plus hautes que les deux premieres qui ſe voyent à

la principale porte de la nouvelle face de ſaint Pierre de Rome ; quatre autres ſont de Porphyre rouge de pareille groſſeur & hauteur ; quatre autres de Serpentine, qui ſont plus groſſes que les autres ; & les quatre dernieres ſont de Marbre blanc moucheté, plus groſſes que les quatre autres precedentes ; toutes avec des chapiteaux d'un travail ancien & magnifique, ſur leſquelles il y avoit anciennement des figures taillées, que le Grand Seigneur a fait ôter. Autour de ces grandes colonnes, il y en a vingt-quatre autres qui ſoutiennent la voûte qui environne le dôme, qui ſont toutes de differens Marbres, de Serpentine & de Porphyre, la plûpart rondes, & quelques-unes quarrées :

rées : ſur cette voûte, il y a pareil nombre de colonnes de divers marbres, mais plus petites, qui ſoutiennent le haut du dôme, à côté duquel il y en a un autre, qui eſt appuyé d'un côté ſur ces vingt-quatre colonnes, & de l'autre, ſur la derniere muraille du haut de l'Egliſe, qui eſt toute entremêlée de divers marbres à l'antique, de même que le portique, excepté qu'au dedans il eſt tout travaillé à la Moſaïque, avec des feuillages fort agréables à la vûë ; le pavé eſt auſſi de la même façon. Quant au dedans de l'Egliſe, il avoit été auſſi premierement travaillé à la Moſaïque, mais Mehemet qui prit Conſtantinople, fit entierement détruire ce merveilleux ouvrage, & blanchir tous les lieux où

il y en avoit, excepté au milieu du dôme, où il laiſſa l'Image de la Glorieuſe Vierge, faite de Moſaïque à la Grecque, qui par un ſecret de la Providence de Dieu, s'y conſerve encore maintenant. On a beaucoup de peine à voir cette Image d'en bas, parce qu'elle eſt couverte d'un voile, que le Grand Seigneur y a fait mettre, mais montant en haut, on la voit fort bien, c'eſt une piece qui eſt en grande veneration.

Sous cette Egliſe, il y a de certaines grottes ſouterraines, où du temps des Chrétiens, il y avoit pluſieurs Autels & ſepultures qui n'ont jamais été ouvertes, crainte qu'il n'y eût des Saints de l'antiquité enſevelis; le Grand Seigneur en ayant fait fermer les portes, afin que per-

ſonne n'y pût entrer. On dit qu'il y trouva huit ou dix cruches pleines de vieille huile, dont deux étoient couvertes de fer, enclouées ; l'une étoit du temps du Grand Conſtantin, & l'autre plus ancienne, paſſoit deux mille ans, dont l'huile étoit blanche comme du lait. Le Grand Seigneur prit une bonne partie de ces huiles, & en laiſſa le reſte, faiſant mettre à ce lieu une porte de fer pour les conſerver, & en pouvoir prendre aux occaſions d'importance. Il ſe trouve encore au même endroit, des grottes qui tournent en pluſieurs endroits de la Ville, & correſpondent toutes à ces Autels & ſepultures, que j'ai dit être deſſous l'Egliſe ; entre leſquelles il y en a deux plus gran-

des que les autres, dont l'une répond derriere le Serail, & l'autre va par le milieu de la Ville : elle a aujourd'hui une porte ouverte, afin que les Ouvriers en ſoye s'en puiſſent ſervir pour étendre leurs étoffes, en payant trois cens écus par an.

La plus grande partie des anciennes fabriques qui étoient autour de cette Egliſe, ont été démolies & barrées par l'ordre du Grand Seigneur, excepté une partie de l'ancien Cloître des Chanoines, qui à preſent ſert de logement aux Religieux Mahometans, & aux Miniſtres de la Moſquée & de la Sacriſtie : & à l'endroit où étoit le Baptiſtere, le Grand Seigneur y a fait ſon lieu d'armes, bâti à l'antique, à trois voûtes l'une

ſur l'autre ; l'Architecture eſt en forme de ſextangle.

Dans la Moſquée bâtie par Solyman, il y a grand nombre de groſſes colonnes de marbre, comme j'ai dit ci-devant, qu'il y a fait apporter des Pays éloignés. Le dôme eſt fort grand, & à l'entour il y a deux portiques, avec trente-deux dômes plus petits que l'autre, & quatre clochers à chaque coin du Bâtiment, qui ont douze faces de marbre blanc fin, ſervans, ſelon la coûtume des Mahometans, pour appeller à l'heure ordinaire, le Peuple à haute voix, au lieu de cloches qui ſont défenduës par leurs Loix. Ils tendent une corde d'un bout à l'autre les jours de grande Fête, où ils attachent des lampes allumées, & qui ſont

couvertes, dans leſquelles ils font paroître pendant huit jours, le Soleil, la Lune, & autres diverſes choſes fort agréables à voir.

CHAPITRE V.

Des Egliſes & Convents des Chrétiens; de leurs demeures, & de celles des Juifs.

IL y a dans Conſtantinople, environ quarante Egliſes de Chrétiens Grecs, quatre de Chrétiens Armeniens, & deux de Latins; l'une appellée ſaint Nicolas, ancienne demeure, & qui l'eſt encore à preſent, des Religieux de S. Dominique; & l'autre ſe nomme ſainte Marie; elle eſt deſſervie par des Religieux Latins, ſelon l'ordre du Vicaire Patriarchal Latin, reſi-

dent à Pera. Ces deux Egliſes ſont proches l'une de l'autre, & ſituées en CAFAMAGALA, qui veut dire Contrée des Caffaluches. Il y a dans cette Egliſe de ſainte Marie, une grande figure de la Vierge, de bois, fort ancienne, belle & reſpectable, ſemblable au deſſein de celle du Confalonier de Rome, ſinon que celle-ci porte ſon Fils à ſon ſein, que l'on croit être cette ancienne & miraculeuſe figure de Notre-Dame de Conſtantinople, qui a été en ſi grande veneration partout le monde.

Dans les Villes & Fauxbourgs de Pera, & de Galata, il y a huit Egliſes ; ſçavoir, ſaint François des Peres Mineurs Conventuels, ſaint Pierre des Peres de S. Dominique, ſainte Marie des Peres Mineurs Ob-

ſervantins, ſaint Benoiſt des Peres Jeſuites, ſaint Jean-Baptiſte, où des aumônes des Chrétiens, on a fait un Hôpital des Peſtiferés, ſaint Sebaſtien, qui eſt ſous le ſoin & la conduite des Peres Mineurs Conventuels, ſaint George & ſaint Antoine, deſſervis par des Religieux Latins, ſelon l'ordre du Pere Vicaire General, Patriarchal Latin, comme auſſi celle de ſaint Jean-Baptiſte cideſſus ; dans l'Egliſe de ſaint Antoine, il y a grande quantité de toutes ſortes de malades, même des Turcs, qui en eſperent leur guériſon, à cauſe de la grande dévotion qui ſe pratique dans cette Maiſon.

En cette Ville de Pera, demeurent ordinairement la plus grande partie des Marchands Chrétiens,

Chrétiens, & particulierement ceux de Veniſe; mais le Baïle ou Agent de la Republique de Veniſe, fait ſa reſidence aux Vignes de Pera, comme auſſi l'Ambaſſadeur de France, & les autres Ambaſſadeurs de differens Princes, excepté celui de l'Empereur, qui n'eſt pas permanent, qui eſt logé dans Conſtantinople.

Il y a dans la Ville trente-huit Synagogues pour les Juifs, établies en neuf differens Quartiers. Les Grecs logent indifferemment par toute la Ville, mais la plus grande partie demeure depuis environ le milieu, juſques à la Terre ferme.

Les Zingariens ont auſſi leur demeure marquée en un endroit particulier de la Ville, où ils ſont en grand nombre.

CHAPITRE VI.

Des Murailles, des Portes, & des Places Publiques de Constantinople.

LA Ville est environnée des anciennes murailles de sa premiere fondation, qui sont semblables à celles de Rome, avec des tours quarrées, & contiennent, sans comprendre celles du Serail, quatorze milles d'Italie; le tour du Serail vers la mer, est de trois milles & demi, & du côté de la Ville, de deux milles ou environ: de sorte que tout le circuit de la Ville ou du Serail, passe vingt milles.

Il y a dixneuf Portes en tout; sçavoir, quatre du côté de la Terre ferme, dont il y en a deux principales; une qui va

vers Andrinople, & l'autre vers le Fauxbourg, où l'on croit que repoſe le corps de ſaint Joſeph, qui ſont ſemblables aux anciennes de Rome : mais les murailles du côté de terre, ſont doubles l'une dedans l'autre, & du côté de la mer, elles ſont ſimples, excepté auprès de la Porte appellée AYCA PEZY, qui veut dire Porte-Sainte, par où Mehemet entra quand il prit la Ville, après avoir ruiné par les batteries du Siege, l'ancienne muraille ; les Chrétiens en une nuit, en rétablirent une autre longue d'un mille, ce qui fait qu'à cette Porte il y a deux murailles. Cette Porte eſt appellée Sainte, parce que du temps des Grecs il y avoit à côté une Egliſe de tres grande veneration, à cauſe des Corps

Saints qui y repoſoient, au lieu de laquelle il y a maintenant une Moſquée.

Les autres Portes, qui ſont vers le grand Canal, du côté de la Natolie, (qui eſt l'Aſie,) ſont au nombre de ſix; ſçavoir, cinq pour la Ville, & une particuliere, qui conduit aux Ecuries du Grand Seigneur: & du côté du Canal étroit, près de Pera, il y a ſept Portes anciennes, & deux nouvelles.

Il y a pluſieurs grandes Places, entre autres celle qui eſt devant la Moſquée Royale, qui eſt tres vaſte & tres belle; mais les principales ſont au nombre de quatre.

La premiere a été appellée de tout temps le Petrome. Il y a au milieu une Eguille unie en forme quarrée, plus grande que

celle que le Pape Sixte V. fit élever en la Place de S. Pierre de Rome. Il y en a auſſi deux autres faites partie de marbre, & partie de brique, auſſi hautes que la premiere, ſur leſquelles, ſous le Regne du Grand Conſtantin, on mettoit les étendarts aux jours de fêtes & de réjouiſſances.

Il y a encore dans la même Place, trois Serpens de bronze entortillés, la tête dreſſée en haut & la gueule ouverte ; le bas de la mâchoire manque à un, parce que le Sultan Mehemet le rompit avec ſes mains lorſqu'il prit la Ville, croyant que ce fût quelque enchantement : ils ſont grands comme la moitié des Eguilles dont j'ai parlé ci-deſſus.

Cette Place eſt deux fois plus

longue que la Place Navone de Rome,& une fois & demie plus large. C'eſt dans cette Place que l'on celebre les principales fêtes, & les réjouiſſances pour le Grand Seigneur ; on tient que le deſſous eſt creuſé, mais les portes de l'entrée étant toujours fermées crainte de quelques accidens, il n'y a perſonne qui puiſſe en parler ſçavamment : c'eſt autour de cette Place que ſont logés les parens du Grand Seigneur.

L'on peut encore mettre au rang des principales Places publiques, celle qui eſt devant la Moſquée de Sultan Bajazet; c'eſt une des deux où s'aſſemblent tous les Charlatans & Danſeurs de Corde : l'autre eſt devant la Moſquée du Sultan Solyman.

Les autres ſont dans la grande vallée du milieu des ſept collines de la Ville, comme j'ai dit ci-deſſus; elles ſont d'une grande étenduë, & ſervent principalement pour faire courir les Chevaux, & les exercer pour le manege.

Tous les jours il y a Marché en quelque endroit de la Ville, mais les principaux ſe tiennent le Mercredi, le Jeudi, & le Vendredi. Il ſe tient ce jour là en trois endroits differens, & il s'appelle SCHIBAZAR, qui veut dire Marché des choſes neceſſaires. Il s'y debite pluſieurs ſortes de Marchandiſes, & en fort grande quantité, puiſqu'il y a plus de deux mille Boutiques toutes garnies de vieilles nippes : & de tout ce qui s'y vend, on paye à la Chambre un

tribut de demi pour cent. Ce Dace produit par an environ ſix charges de monnoie, qui font la ſomme de onze mille écus.

CHAPITRE VII.

Des Boutiques des Marchands, des Baſſars, & des Daces ou Tributs que l'on paye au Grand Seigneur.

LEs Boutiques des Marchands & des Artiſans, qui ſont répanduës par toute la Ville, montent à plus de quarante mille. Chaque commerce a un lieu ſeparé des autres, pour la commodité de la Ville, excepté les Orfévres, les Jouailliers, & les Marchands d'Etoffes de Soies, & de Draps, qui demeurent tous dans le même Quartier.

Il y a deux endroits appellés BASSARS, (c'eſt à dire Marché,) qui ſont entourrés de murailles de l'épaiſſeur de douze pieds ou environ, où l'on peut être à couvert du mauvais temps, parce que ces endroits ſont voûtés. Le plus ſpacieux eſt de trois ruës, & la voûte en eſt ſoutenuë par vingt-quatre piliers quarrés: & l'autre n'a que deux ruës, & ſeize piliers pour en ſoutenir la voûte. Ils ſont entourrés de Boutiques, avec des armoires contre les murailles & les piliers, qui ſont de la hauteur de deux braſſes. Les Marchands qui les occupent, ſont taxés tous les ans à cinq cens ſequins : ils ne peuvent avoir qu'un comptoir devant eux, & il eſt défendu à tous autres Marchands qu'aux Orfé-

vres, Jouailliers, & Marchands de Soies, d'occuper ces Boutiques. Il y a encore autour des murailles en dehors, des Boutiques qui ne ſont occupées que par des Orfévres, qui payent chacun cent ſequins par an.

Dans l'autre Baſſar, qui eſt plus petit & qui n'a que ſeize piliers, il n'y a que des Marchands de Toiles, de Soie déliée, & de Filaſſe. Il y a quatre doubles portes comme au premier, & autour du dehors, il y a un Marché d'Eſclaves, où d'un côté ſont ceux qui ſont inſtruits, & de l'autre, les nouveaux ; l'on y vend auſſi des Nourrices. Le tribut que l'on tire de la vente des Eſclaves, monte à ſeize mille ſequins par an.

Dans la Ville de Conſtantino-

ple, on trouve des Tavernes, où l'on vend le vin aux Chrétiens, aux Hebreux, & ſecrettement aux Turcs, parce que par leur Loi, il leur eſt tres expreſſément défendu d'en boire. Le tribut que l'on tire de ces Cabarets, monte à trente-ſix charges de monnoie par an; la charge vaut environ ſeize cens trente-trois ſequins.

Il y a neuf endroits où l'on vend le Poiſſon; le principal eſt au rivage de la mer proche de Pera: il produit par an dixhuit charges de monnoie.

Il y a auſſi un lieu où l'on vend le Bled, les Farines, & toutes ſortes de Legumes, qui rend quatorze charges de monnoie par an.

Le Dace de la grande Doüanne, où arrivent les Epiceries &

toutes ſortes de Marchandiſes, rend par an cent quatre-vingt charges de monnoie : & celui des Châteaux de Gallipoli, juſques à ceux de la mer Noire, produit pareille ſomme.

Les grandes Boucheries ne ſont point dans la Ville, mais hors des murailles, d'où l'on envoie vendre la viande dans la Ville. Elles produiſent par an trente-deux charges de monnoie : la plus grande partie de ce tribut, ſe paye pendant le mois d'Octobre & de Novembre, à cauſe du grand nombre de beſtial qui vient de la Hongrie, dont le peuple ſe fournit en ce temps pour toute l'année. Pendant le Marché qui eſt de vingt-quatre jours, il eſt défendu aux Bouchers d'y rien acheter, que le peuple n'aye

fait ſa proviſion ; l'on y debite au moins vingt-deux mille Bœufs ou Moutons, & plus de quarante mille Chevreaux.

L'on tire encore un autre tribut ſur les ventes qui ſe font des Biens immeubles, tant en Maiſons qu'en Heritages, dans le Détroit, à dixhuit milles autour de la Ville : l'on comprend dans ce tribut, la vente des Vaiſſeaux & de toutes ſortes de Barques portans voiles : l'on paye deux pour cent de ces ventes. Il y a un Officier payé ſur ce droit, dont la Charge eſt d'être preſent, lorſque l'on conclut la vente de quelque Marchandiſe que ce ſoit, juſques à cinquante ſequins & au-deſſus, dont il prend une note qu'il eſt obligé de rapporter au lieu deſtiné par la Chambre,

où les vendeurs payent demi pour cent du gain qu'ils font, & celui qui manque de faire cette declaration, perd l'Office, & eſt condamné en d'autres peines, à l'arbitrage du Fermier des tributs de Sa Hauteſſe, qui en paye annuellement quatorze mille charges de monnoie.

Il y a un autre Dace qui ſe paye par chacune perſonne qui s'embarque pour faire quelque voyage; ſçavoir, un Turc ou Mahometan paye un aſpre, un Chrétien, Juif, ou d'autre ſecte, paye deux aſpres; & le Vaiſſeau ne peut ſortir du Port, ni lever le voile, que les Officiers du Grand Seigneur n'y ayent fait la viſite, pour voir ſi il y a des eſclaves, ou des fugitifs, & la Ferme de ce droit, produit par an quatre charges de monnoie.

Il y a un autre Dace, appellé en langue Turque CHARAH, qui ſe prend ſur les enfans mâles des Juifs, qui payent par an au Grand Seigneur, un ſequin, ce qui produit environ onze mille trois cens ſequins. Il y a trois cens Hebreux exempts de cette Loi.

Outre ce droit, les Juifs payent encore trois mille ſequins par an, pour conſerver leurs Privileges de tenir des Synagogues; & tous les ans en payant ce droit, ils en prennent une confirmation nouvelle, avec pouvoir de prendre le titre de *Raby*, ou plûtôt *Rabin*, qui eſt le chef de la Synagogue, & qui leur ſert de Patriarche: ils ſont encore redevables de douze cens ſequins, pour la permiſſion d'enſevelir leurs morts.

Les Chrétiens Grecs qui ſont ſous la domination du Grand Seigneur dans Conſtantinople, Pera, ou Scotarete, petite Ville éloignée de Conſtantinople d'environ trois milles, payent tous le Carage, qui eſt d'un ſequin par tête de chaque enfant mâle. Ce tribut produit par an trente-huit mille ſequins.

Ils payent de plus vingt-cinq mille ſequins, pour maintenir le titre & l'autorité du Patriarchat, & conſerver leurs Egliſes.

Ils doivent encore mille ſequins par an, pour le droit d'enſevelir leurs morts.

Il y a encore un autre Dace, qui s'appelle le Dace des Vierges, qui eſt ordonné par Mahomet, qui veut que toute fille qui ſe marie, ſoit écrite ſur le Livre Matrimonial, pardevant

le

le Juge député à cet effet. Si c'eſt une fille Turque ou Mahometane, elle doit les deux tiers d'un ſequin ; ſi c'eſt une Juifve, elle doit un ſequin ; une Chrétienne Grecque, la même choſe. Les Armeniens payent ce Dace ainſi que les Grecs, mais ils ne payent point à Conſtantinople, ils payent ſeulement à Antioche & à Jeruſalem, où ils ont leurs Patriarches.

Les Chrétiens Latins qui ſont habitués à Conſtantinople, ou à Pera, ſoit mariés, ou non mariés, payent un ſequin par tête, & rien autre choſe, mais la plupart s'en exemptent, en ſe faiſant écrire au nombre des Officiers de quelques Baïles, ou autres Ambaſſadeurs des Princes, qui en ſont exempts.

Les Zingariens payent le

double des Hebreux, & leurs femmes payent auſſi: ils ne ſont point vagabonds & courant le Pays comme ailleurs, mais ils travaillent à quelques métiers, font differens commerces, & obéiſſent à un Chef.

Les Eſclaves qui ont acquis la liberté, ſoit par grace, ou par rachat, ne payent aucun Carage, quoiqu'ils ſoient mariés; ils ſont auſſi exempts de tous les Daces, pour toutes les choſes neceſſaires à l'uſage de la vie. Les Chrétiens Raguſiens, & les Albanois, ſont auſſi exempts de tous tributs.

CHAPITRE VIII.

Des Carvanſſaras, logemens, ou autres endroits pour les Etrangers, Hôpitaux, Convents, Colleges Turcs, & autres logemens publics pour les Turcs.

IL y a dans la Ville de Conſtantinople, plus de trois cens lieux pour ſervir de retraite aux Etrangers, qu'on appelle en langage Turc CARVANSSARAS, dont les bâtimens ſont capables de loger un grand nombre de perſonnes: les Appartemens bas ſont diſpoſés en Magaſins, propres à mettre toutes ſortes de Marchandiſes.

Les Hôpitaux ſont en grande quantité, & l'on en compte environ quatre-vingt, dont il y en a neuf pricipaux, remarqua-

bies par leur beauté & leur grandeur : ils ſont proches des Moſquées Royales.

Il y a cent vingt Colleges, où demeurent pluſieurs Ecoliers, appellés SOPHA, qui veut dire Sages, ou Etudians, à qui on donne dans ces Colleges à chacun une chambre, un domeſtique pour les ſervir, un tapis, deux habits par an, quatre pains, une mineſtre, & une chandelle par jour : ils ont des Maîtres qui leur enſeignent les ſciences qu'ils deſirent ſçavoir, & que l'on paye des entrées, & des droits attribués aux Colleges. Quand ces Ecoliers ont paſſé un an dans ces Colleges, on commence à leur donner quelque gratification d'un aſpre par jour, que l'on double d'année en année :

ils ont auſſi du profit des Livres qu'ils écrivent, parce qu'il n'y a point d'Imprimerie à Conſtantinople, ainſi que dans le reſte de la Turquie ; & auſſi à aller enſeigner les enfans des Seigneurs dans leurs Maiſons. La plûpart de ces Ecoliers deviennent extremement méchans, principalement dans la Caramanie & dans la Natolie, parce qu'ils ont le privilege de ne pouvoir être repris en Juſtice, d'aucuns crimes qu'ils puiſſent commettre, n'étant ſoumis qu'à l'autorité de leurs Chefs, qui doit premierement les examiner, & après les remettre à la Juſtice ſeculiere, s'il les juge aſſez criminels, pour y être punis ſuivant leurs fautes. Sultan Amurat, voulut un jour, par quelque raiſon ſe-

crette, ſçavoir quel nombre il y en avoit, & l'on trouva que dans la Grece, la Natolie, & la Caramanie, leur nombre excedoit quatre-vingt-dix mille, outre ceux de la Perſe, de la Sorie, de l'Arabie, & du Caire, dont le nombre eſt infini.

Il y a environ vingt Prédicans, dont le nom eſt SECHE' en langue Turque; ce mot veut dire en François, un homme venerable par ſon âge. On leur porte un grand reſpect, & chacun d'eux eſt le Chef d'une Secte ou Religion, où aucun ne peut ſe marier, excepté le Chef qui prêche tous les Vendredis dans la principale Moſquée, & chaque jour il fait en quelque Moſquée particuliere, un Sermon qui dure plus de deux heures. Le Prédicant eſt aſſis

devant le pulpitre, avec un Livre ouvert devant lui.

Le matin tous ces Religieux ou Sectateurs, ſe rendent à la Moſquée de bonne heure, où ils font à voix haute, l'Oraiſon qui dure plus de deux heures, & ils la recommencent le ſoir, de la même façon.

Quand ces Prédicateurs ſont morts, on les enſevelit dans une Chapelle bâtie au dehors de la Moſquée où ils prêchoient ordinairement ; pour laquelle tous les Sectateurs du Prédicant, ont une tres grande veneration.

CHAPITRE IX.

De la maniere d'adminiſtrer la Juſtice.

IL y a dans la Ville, quatre Juges, qui ont leur reſidence aux quatre coins de la Ville, pour expedier les affaires touchant le Civil ; leur nom en langage Turc eſt CADY, qui veut dire dans le nôtre, Juge.

Le Juge principal qu'ils appellent CADY BOUVICH, qui veut dire Grand Juge, ou bien ESTAMBOL CADISI, qui ſignifie le Juge de Conſtantinople, connoît tant du Civil, que du Criminel, & perſonne ne peut être executé à mort, qu'il n'ait ratifié la Sentence, & même on peut appeller des Jugemens rendus par les

les quatre autres Juges ou Cadys ordinaires, pardevant ce Grand Juge, dont ils dépendent abſolument.

Il y a encore dans la Ville quelques Capitaines, qui ont audeſſus d'eux un Commandant, qu'on appelle le Grand Capitaine de Juſtice, ce qui s'exprime en langage Turc, par ce ſeul mot SEIBASSI. Il demeure la plus grande partie du jour dans la grande Priſon, où il tient ſon Tribunal pour l'expedition des Cauſes, dont il fait enſuite ſon rapport au Grand Vizir. Il a ſous lui les quatre Capitaines ci-deſſus, & quatre Lieutenans, qui ont chacun quarante Sergens avec eux, pour roder dans la Ville, & empêcher qu'il ne ſe commette aucuns meurtres, vols,

ou autres crimes.

La grande Priſon eſt extremement forte, & ſeparée en deux parties, dont chacune a une cour, & au milieu une fontaine, pour les beſoins des Priſonniers; les logemens ſont autour de ces cours, & toutes les chambres en ſont voûtées.

Elle renferme en tout temps à peu près deux mille Priſonniers, tant pour le Civil que pour le Criminel.

On y met les Criminels aux chambres baſſes, & ceux qui ſont priſonniers pour le Civil, ſont dans les chambres hautes, où l'on ſepare les Chrétiens des Juifs & des Turcs; mais dans les chambres criminelles, ils ſont tous enſemble indifferemment. Les Turcs qui ſont grands obſervateurs des cere-

monies exterieures de leurs Loix, obéiſſent tres ponctuellement au Precepte qui leur commande de faire des aumônes aux Priſonniers, ce qu'ils font preſque tous, les uns en argent, mais la plus grande partie en vivres; & quelquefois elles ſont ſi abondantes, que les Geoliers de ces priſons, en ont pour leur entretien particulier, & celui de leurs familles: les aumônes que l'on fait en argent, ſont affermées à trois ſequins par jour.

Quelquefois il arrive que le Grand Seigneur envoye prendre une liſte des noms des Priſonniers qui ſont renfermés pour dettes, & fait délivrer tous ceux qui s'y trouvent pour des dettes audeſſous de trois cens livres, en payant pour eux;

& même dans les occaſions, ſi il s'y trouve quelque perſonne de merite & de conſideration, qui ſoit détenu pour une ſomme conſiderable, il paye genereuſement pour lui, & le fait mettre en liberté.

Il y a dans la Ville, outre le Serail, trois grands Bâtimens tres conſiderables, dont l'un s'appelle la Sellerie; c'eſt l'endroit où l'on travaille aux ſelles & enharnachemens des Chevaux, & où ſont continuellement employés plus de quatre mille ouvriers: ce lieu eſt quarré, & environné de fortes murailles; l'on y entre par deux belles portes, & l'on trouve au milieu de la cour une Moſquée, vis à vis laquelle il y a une fontaine de tres bonne eau, pour les beſoins des ouvriers, & de

ceux qui demeurent dans ce Bâtiment.

Les deux autres Bâtimens ſervent de demeure aux Janiſſaires. L'un ſe nomme ESCHIODOLAR, qui ſignifie en notre langue, vieilles Habitations; & l'autre s'appelle GENIODOLAR, qui veut dire, nouvelles Habitations. Le plan en eſt quarré, il eſt plus vaſte que l'autre, de preſque la moitié. Dans chacun de ces Bâtimens, il y a des appartemens ſeparés, où demeure un Officier nommé AYBASSI, qui veut dire Chef de la gloire: dans l'un & l'autre de ces Bâtimens, il y a environ deux cens de ces Officiers, qui commandent chacun deux cens Janiſſaires: ils ont un ſi grand pouvoir ſur cette Soldateſque, qu'aucun d'eux ne peut

ſortir de la porte, ſans la permiſſion de ſon Officier, qui a ſous lui quatre Officiers Subalternes, nómmés BOLACHI BASSI, pour tenir la main à l'execution de ſes ordres, & que chacun faſſe ſon devoir. Tous les ſoirs il a ſoin de fermer les portes à clef, ne s'en rapportant là-deſſus qu'à lui-même.

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINOPLE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Du Grand Serail, & des autres demeures, ou Palais du Grand Seigneur.

IL y a trois sortes de Serails à Constantinople.

Le premier est celui qui sert de demeure au Grand Seigneur ; il a plus d'étenduë que tous les autres, & s'appelle

BOUVICH SERAY, c'eſt à dire, le grand Serail.

Le ſecond ſe nomme ECCHI SERAY, qui ſignifie le vieux Serail.

Le troiſiéme eſt plus petit, & ſitué au Petrome, qui ſert ſeulement quand on fait la grande Fête où aſſiſte le Grand Seigneur ; il ſert de demeure à quatre cens jeunes hommes appellés AZZAMOGLANS, avec leurs Maîtres nommés COZA, qui leur apprennent les Belles Lettres, à faire des armes, à lutter, à courir, à lancer le dard, & à tirer de l'arc. Ces jeunes hommes après avoir appris ces exercices, ſont employés au Service du Grand Seigneur, ne ſortant de cette Ecole qu'avec le titre de SPAY, qui veut dire hommes d'armes.

Ils ſont aux gages du Grand Seigneur, qui leur donne plus ou moins, ſuivant leur merite & leur valeur : ce Serail a été conſtruit par Ibrahim Baſſa, gendre de Sultan Solyman.

Le ſecond Serail que j'ai déja dit que l'on appelle ECCHI SERAY, qui veut dire le vieux Serail, eſt ainſi nommé, parce que ce fut le premier Serail que le Grand Seigneur fit conſtruire après la priſe de Conſtantinople : il eſt de forme quarrée, & preſque au milieu de la Ville ; il contient trois milles d'Italie de circuit.

Toutes les Dames qui ont été logées dans le grand Serail, pendant la vie du Grand Seigneur precedent, habitent à preſent dans le ſecond, ſurtout celles qui ayant eu commerce

avec le Grand Seigneur, n'en ont point eu d'enfans, & celles que par leur peu de beauté il n'a pas jugé à propos de favoriſer de ſa couche, & qui n'ont aucune eſperance de pouvoir ſe procurer cette faveur, alors on les transfere dans ce Serail.

Il y a encore avec ces Dames, toutes les Nourrices des freres du Grand Seigneur regnant, & autres femmes de cette qualité; elles y ſont ſeverement gardées, ſans eſperance d'en jamais ſortir, ſi ce n'eſt pour être mariées à quelque Baſſa, ou autre perſonne de grande conſideration; ce qui arrive avec la permiſſion & l'agrément du Grand Seigneur, les Turcs ſe faiſant un grand honneur d'avoir en mariage des Dames qui ayent eu l'honneur de ſa cou-

che : alors il leur fait des avantages conſiderables, & il honore leur mari de ſa faveur. Ces Dames jouiſſent dans ce Serail, de tous les plaiſirs qu'elles peuvent deſirer, & ne manquent d'aucunes des choſes qui peuvent être neceſſaires à la vie. Quelquefois le Grand Seigneur y va paſſer des mois entiers, ſans ſe laiſſer voir à perſonne ; c'eſt alors qu'oubliant toutes ſortes d'affaires, il ne penſe qu'à prendre du plaiſir avec ces Dames, qui profitent de ce temps, pour en obtenir tout ce qu'elles deſirent, ayant coûtume de ne leur rien refuſer de ce qu'elles lui demandent dans ce moment.

Nous avons déja dit que le grand Serail contient quatre milles de circuit ; il eſt enfermé

de trois murailles du côté de terre ferme, & ſeulement deux du côté de la mer : la premiere commence vers ſainte Sophie, avec une grande porte, & quarante Capigys pour la garder ; de là, juſques à la muraille, il y a une place enfermée d'ais, où ſont plus de deux mille fendeurs de bois, qui ſervent pour les cuiſines du Serail : l'on fait venir le bois dont on s'y ſert, des Forêts qui ſont de l'autre côté de la mer Noire. Il y a continuellement deux mille Vaiſſeaux legers, qui ne ſont employés qu'à le tranſporter de l'un à l'autre bord. Ces ouvriers ou fendeurs de bois, ſont appellés BELTAGY, on les employe auſſi à faire la cuiſine du Commun des Officiers du Serail, comme auſſi à pluſieurs

autres offices bas & vils. Au milieu de cette place ſe trouve le Baptiſtere qui dépendoit autrefois de la belle Egliſe de ſainte Sophie ; il eſt défendu à toutes perſonnes d'entrer à cheval juſques à cette place, même aux Baſſas. On entre après par la ſeconde porte, qui eſt celle des deux murailles, où il y a auſſi une grande garde de Capigys. Aux jours que l'on tient le Divan, il eſt expreſſément défendu de paſſer plus avant, ſans ordre du Chef des Capigys.

CHAPITRE II.

Du Divan, des Offices, & des autres Logemens particuliers du Serail.

LE Divan ſe tient quatre jours de la Semaine, qui

ont rapport au Samedi, Dimanche, Lundi, & Mardi : ces jours là s'aſſemblent les principaux Officiers de l'Empire, ſçavoir, le Grand Vizir, Lieutenant General de l'Empire, & qui repreſente la perſonne du Grand Seigneur ; les ſix autres Vizirs ; le Baſſa de Natoiie, qu'on appelle BEGLIARBEY; le Chef des Janiſſaires, appellé JANISSAIRA AGA; les deux Preſidens nommés CALISCHER, qui ſignifie Juges de l'Armée; les trois Preſidens des Armées Ottomanes, & les trois Preſidens de Judicature, appellés DEFITERDAR, qui tous vaquent avec pluſieurs autres Officiers, depuis le point du jour, juſques à midi, à l'expedition des Affaires.

La Salle où ſe tient le Divan,

eſt faite en voûte, avec de tres grandes chambres qui ſont toutes ouvertes ; audevant eſt le Portique où le Peuple attend, & où ſont les Gardes qui défendent l'entrée des chambres, & introduiſent ſix perſonnes à la fois ſeulement : de cette façon l'on expedie tout le monde l'un aprés l'autre. Quand tout eſt fini, les Juges vont rendre compte au Grand Seigneur, de tout ce qui s'eſt fait au Divan ; ſi il ne dit mot, c'eſt une marque certaine qu'il a pour agréable, & qu'il approuve ce qui a été prononcé au Divan ; mais ſi cela ne lui plaît pas, il le fait paroître par un ſigne, & de cette maniere il fait connoître ſon intention, à quoi on obéit tres ponctuellement & ſans replique.

Le Grand Vizir eſt le premier qui fait ſon rapport au Grand Seigneur, & chacun des Juges fait enſuite le ſien, dans l'ordre de ſon rang & de ſa Dignité.

Le Grand Vizir eſt la premiere perſonne de l'Empire après ſon Maître, & il a ſeul l'honneur de conferer des Affaires d'importance avec lui, ne parlant point aux autres Juges que par ſigne. Le même Vizir eſt toujours preſent, quand les Ambaſſadeurs des Princes Etrangers vont à l'Audience du Grand Seigneur, & leur rend réponſe en ſon nom, ce qu'il comprend par le ſigne que lui fait ſon Maître.

Le Divan eſt à main gauche à l'entrée du Serail, & à main droite ſont les cuiſines & la Commune, où l'on prépare le matin

matin de bonne heure, des Oiſeaux cuits, pour le déjeûner des Officiers du Serail.

Dans l'eſpace qui eſt entre la cuiſine & le Divan, eſt le Treſor commun, où il y a toujours au milieu, des ſacs d'argent couchés par terre, & quand on apporte les entrées de la Ville & des Provinces, elles ſont miſes en ce lieu, où l'on en fait la diſtribution, aux gens qui ſont gagés du Grand Seigneur, qui fait reſerver tout l'or que bon lui ſemble, pour mettre au Treſor ſecret.

On trouve enſuite la troiſiéme muraille, qui n'eſt pas trop élevée, mais aſſez forte ; les portes en ſont plus baſſes que celles des autres murailles ; il y a une garde d'Eunuques. On entre enſuite dans une grande

place, où ſont ſur la gauche les logemens des Pages & des Gentilshommes qui ſervent le Grand Seigneur ; & ſur la droite, ſont les Appartemens de Sa Hauteſſe, & enſuite les logemens des Pages, qui font leurs exercices, pour être mis au nombre des Spays, & en cette qualité, entrer au ſervice du Grand Seigneur : leur nombre eſt au moins de ſix cens.

Sa Hauteſſe tient toujours auprès de ſoi, pour chacun des ſervices qu'il appartient rendre à ſa Perſonne, juſques au nombre de trente hommes, c'eſt à dire, trente pour lui ſervir la chemiſe, trente pour le pourpoint, trente pour la petite ſoutane étroite, trente pour la juppe de deſſous, trente pour la robe fourée de peau, trente

pour le Turban, trente pour les chauſſes, trente pour les chauſſettes, trente pour les ſouliers, trente pour faire ſon lit, trente pour ranger la chambre, & enfin trente pour avoir ſoin de la tenir nette.

Après avoir paſſé cette place, on entre dans une étroite gallerie, & de là dans une autre cour, où l'on trouve un Parterre de toutes ſortes de fleurs; d'un côté ſont les Appartemens du Grand Seigneur, quand il eſt avec ſes Dames. Il y va par des galleries hautes, dont les clefs des portes ſont gardées par lui-même, ou bien par le Chef des Eunuques, qui a le ſoin de la garde de la porte de ces Dames. On choiſit ces Eunuques plûtôt parmi les noirs, que parmi les blancs, afin

que ſi par hazard elles les apperçoivent, (ce qui peut tres difficilement arriver,) leur difformité leur inſpire une telle horreur, qu'elles en ſoient épouventées, & en apprehendent la rencontre, & ayent une idée d'autant plus favorable du Grand Seigneur.

A la ſuite, & un peu éloigné des Appartemens où Sa Hauteſſe eſt ſervie par des hommes, ſont les logemens des Muets: ils ſont trente, tous enfermés en une cour, où ils ſont pourvus de toutes ſortes de commodités pour la vie, comme Bains, Fontaines, & Jardins. Le Grand Seigneur ſe fait quelquefois, & ſurtout après ſon dîner, un plaiſir de paſſer quelque temps avec eux, il les entretient par ſignes, & les mene quelque-

fois auſſi à ſa ſuite dans le grand Jardin, & prend plaiſir de donner à quelqu'un d'eux qui le réjouit davantage, une Muette pour lui tenir compagnie pendant quelque temps.

Un peu plus loin, eſt l'appartement des Nains, & des autres Eunuques qui ne ſont point encore inſtruits.

Du côté où demeurent les Sultanes, il y a des cours, des Bains, des Fontaines, & des Appartemens ſeparés pour chacune; en ſorte que Sa Hauteſſe peut aller par le moyen d'une gallerie, viſiter l'une, ſans qu'aucune des autres puiſſe s'en appercevoir.

Joignant l'Appartement des Dames Sultanes, ſont ceux où l'on nourrit les enfans mâles du Grand Seigneur, parce que les

filles demeurent auprès de leur mere, & quand les mâles ont atteint l'âge de ſix ans, on les ſépare d'elles, & on les loge dans les Appartemens qui leur ſont deſtinés, avec les Precepteurs qui leur enſeignent ce qui eſt neceſſaire.

Tous ces logemens du Grand Seigneur, tant du côté où il eſt ſervi par les hommes, que de celui des Dames, contiennent deux corps de logis ſeparés l'un de l'autre ; chacun deſquels a plus de quarante galleries entre les ſalles & les chambres, avec la commodité des Bains, Jardins, Fontaines, Volieres, & autres lieux, accompagnés de grands Bâtimens d'une ſymmetrie parfaitement reguliere, dont le dedans eſt meublé de divers Brocards de grande va-

leur, les planchers ſont couverts de tapis tres fins, avec des couſſins de magnifiques étoffes.

Toutes les Littieres de Sa Hauteſſe, ſont d'Ivoire, un peu plus hautes de trois pieds de terre; il y en a quelques-unes mêlées de bois d'Aloës, de Sandal, & de grandes pieces de Corail; entre autres, on diſtingue facilement celle qui fut envoyée à Amurat, & qui coûta plus de neuf mille écus.

CHAPITRE III.

Du Treſor ſecret, & des ceremonies qui s'obſervent lorſque le Grand Seigneur y entre.

LE treſor ſecret eſt dans des caveaux qui ſont partie audeſſous des Appartemens des hommes, & partie audeſſous

des Appartemens qui ſont pour les Dames, & ſe trouve ſous les chambres mêmes où le Grand Seigneur a coûtume de coucher. L'entrée de ces caveaux eſt fermée de trois portes, toutes garnies de lames de fer : on a coûtume de les ouvrir une fois l'an, lorſqu'on apporte les entrées du Caire, qui produiſent au Treſor ſix cens mille ſequins d'or, après qu'on a payé toutes les dépenſes du Royaume.

Voici les ceremonies qui s'obſervent lorſque le Grand Seigneur deſcend dans le Treſor ſecret, ce qui n'arrive qu'une fois l'année, & lorſque le Grand Vizir l'avertit qu'il eſt temps, & qu'il faut y porter une ſomme conſiderable. D'abord à la clarté des flambeaux, on deſcend

cend dix ou douze degrés, au bout deſquels après avoir avancé ſept ou huit pas, on trouve une ſeconde porte, garnie comme la premiere, de fortes lames de fer, mais de beaucoup plus petite, en ſorte qu'on eſt obligé de ſe baiſſer en entrant. Quand elle eſt ouverte, & que l'on a paſſé comme ſous un guichet, on ſe trouve ſous une grande voûte, où l'on voit rangés pluſieurs coffres d'égale grandeur.

C'eſt dans ces coffres que l'on renferme depuis longtemps, l'épargne des Monarques Ottomans, & il n'y entre que de l'or, tout l'argent étant porté à l'autre Treſor pour les beſoins ordinaires. Après la mort d'Amurat, Ibrahim qui vint au Thrône, trouva dans ce Treſor

quatre mille ſacs, qu'ils appellent KIZES, & chaque ſac eſt de quinze mille ducats d'or, ou trente mille écus : cette ſomme en total eſt ſurprenante, & monte à trois cens ſoixante millions de livres de notre monnoie. C'eſt ce même Amurat, ſage & vaillant Prince, grand œconome, & prudent Capitaine, dont j'ai parlé pluſieurs fois, qui fit la guerre au Roi de Perſe, & aſſiegea Bagdat ou Babylone, qu'il prit le 22 Decembre 1638.

Ibrahim à ſon avenement à la Couronne, trouva donc dans le Treſor ſecret, cette prodigieuſe quantité d'or, qu'il ne ſçut pas augmenter, & à laquelle au contraire, quelques-uns diſent qu'il fut obligé de toucher, par ſa mauvaiſe con-

duite dans la guerre de Candie. Il eſt vrai que ſa longueur donna de vives atteintes aux finances de l'Empire, mais deux fortes raiſons m'empêchent d'ajouter foi à ceux qui diſent, qu'elles paſſerent juſques au Treſor ſecret: car enfin, c'eſt comme une Loi fondamentale, qu'avant que d'en rien ôter, il faut que l'Empire ſoit menacé de ſa ruine entiere, & il eſt conſtant qu'encore que les Turcs n'euſſent pû ſe rendre tout à fait maîtres de la Candie, leur Empire n'en recevoit pas un échec qui pût préjudicier; d'ailleurs il faut remarquer, que lorſque le Grand Seigneur perd une Bataille, c'eſt un déſavantage pour ſes Provinces qui ſe dépeuplent, & en ſont moins cultivées, mais c'eſt un avanta-

ge pour ſes coffres, d'où il faut moins tirer. La raiſon en eſt claire, parce qu'il paye aux vieux ſoldats ſept ou huit aſpres par jour, & que ceux des nouvelles levées, ne lui en coûtent qu'un & demi, ou deux au plus ; leur paye s'augmentant avec le temps, ſelon leur ſervice & le bon plaiſir du Prince ; à quoi il faut ajouter, que lorſqu'un Empereur meurt, ſon ſucceſſeur hauſſe la paye des Janiſſaires, d'un aſpre ou deux.

Il eſt vrai qu'il eſt mort un grand nombre de Turcs dans la guerre de Candie ; mais il eſt vrai auſſi que dans le grand nombre de Royaumes & de Provinces, dont l'Empire eſt compoſé, entre leſquels il y en a de tres fertiles & tres peuplés, il eſt aiſé de lever des Armées

nombreuſes, & de les remplir quand elles ont été affoiblies par une défaite, ou par quelque maladie qui s'y met ſouvent. Sur ces deux fondemens, je ne puis bien croire qu'Ibrahim ait été obligé de rien diminuer du Treſor ſecret, mais je puis bien me perſuader qu'il ne l'a pas de beaucoup accrû, parce qu'il n'a pas eu la bonne conduite, ni la bonne fortune d'Amurat, & qu'ordinairement l'une ne ſert de gueres ſans l'autre.

Tout l'or qui eſt enterré ſous cette voûte, eſt dans des ſacs de cuir, chacun de quinze mille ducats, & c'eſt de ſa propre main, que le Grand Seigneur leur applique ſon cachet, qui eſt le même dont ſe ſont ſervis ſes Prédeceſſeurs, à la reſerve du nom, qui doit être celui du

Prince regnant. Le Cachet d'Amurat portoit ces mots gravés : NASRUM MIN ALLAHI ALLAAL DIHIL MELEKIL MOURATH, ce qui ſignifie, *l'aide de Dieu eſt ſur ſon ſerviteur l'Empereur Amurat.*

Voici donc de quelle maniere les ſacs d'or entrent au Treſor ſecret. Tout l'or & l'argent qui entre dans le Serail, eſt porté d'abord à la Chambre du Treſor, & chacun eſt mis à part dans les coffres qu'on leur a deſtinés. Quand il y a de l'or aſſez pour aller à deux cens Kiſes, ce qui fait dixhuit millions de livres, le Grand Vizir en avertit auſſitôt le Grand Seigneur, qui donne jour pour les aller faire tranſporter au Treſor ſecret. Le jour venu, le Grand Seigneur mené pardeſſous les bras

par le Chaſnadar Bachi qui eſt à la gauche, (la plus honorable parmi les Turcs,) & par le Seligdar Aga, qui eſt à la droite, ſe rend à la Chambre du Treſor, où les ſoixante Pages deſtinés pour la garde du Treſor, l'attendent rangés en haie d'un côté à l'autre, les mains croiſées ſur l'eſtomach. Le Grand Seigneur ayant traverſé la Chambre, & s'étant fait ouvrir la premiere porte du Treſor ſecret, precedé de pluſieurs flambeaux de cire blanche, les Pages le ſuivant deux à deux jusques ſous la voûte, où l'on apporte les ſacs liés avec un cordon de ſoie. On met ſur le nœud, un morceau de cire molle rouge, où le Grand Seigneur applique lui-même ſon Cachet, qui eſt un anneau d'or, où ſont gravés

les mots que j'ai rapportés, avec le nom du Prince qui regne, après quoi l'on met les ſacs dans les coffres, qui ont chacun un double cadenas.

Avant que de ſortir de la voûte, le Chef du Treſor fait d'ordinaire ce compliment à Sa Hauteſſe: SEADET LU PADICHAIN EUMID DUR QUIBON BENDELERIGNUS EUZRE IHSNAN CHERUSGNUS ISHAR IDESCI, c'eſt à dire, *Mon Empereur, nous eſperons que vous ferez paroître votre liberalité envers vos Eſclaves.* Selon l'humeur où le Grand Seigneur ſe trouve alors, il ordonne qu'on diſtribuë à tous ceux qui l'ont accompagé, vingt ou trente bourſes, chaque bourſe eſt de cinquante écus.

La partie du Treſor qui cor-

reſpond ſous les Appartemens des Dames, fut commencée par Selim Premier du nom, qui fut auſſi le premier qui mit en uſage de fondre tout l'or, & en faire une groſſe maſſe, qu'il fit après rouler en terre par les Muets, juſques dans ces caveaux, afin que perſonne n'en eût connoiſſance. Depuis Amurat fit faire l'autre caveau deſſous les Appartemens des hommes, où il faiſoit mettre les pieces d'or, il avoit accoûtumé de l'ouvrir quatre fois l'année, à chacune deſquelles on y mettoit toujours plus de trois millions. Ce Treſor s'eſt augmenté de telle ſorte, qu'on y conſerve un nombre de richeſſes incroyables.

CHAPITRE IV.

Des Jardins, des Bibliotheques, & de l'Apoticairerie.

APrès avoir traverſé ces Appartemens, on entre dans des Jardins tout à fait délicieux, qui ſont contigus à une autre muraille, attenant laquelle ſont trente Pavillons & Cabinets, qui ſont entre la muraille de ces Jardins, & celle qui va à la mer. Il y a pluſieurs Bâtimens artificieuſement travaillés, mais un entre autres de forme de ſix faces, ſoutenu ſur ſix groſſes colonnes, au milieu deſquelles il y a pluſieurs tables de cryſtal de montagne, ſi artificieuſement entrelacées, qu'il ſemble qu'elles ſoient toutes d'une piece. Le haut de ce Bâ-

timent ſe termine en dôme, dont la lanterne eſt couverte de plomb, & le plancher eſt tout marqueté d'argent doré façonné; les colomnes de cette lanterne, ſont toutes de cryſtal de montagne travaillé, & le reſte du couvert de cet édifice, eſt de pierres de corail, ſi parfaitement jointes enſemble, qu'à la lueur du Soleil, il paroît ſi tranſparent, qu'il éblouit la vûë; du haut de ces ſuperbes Bâtimens, on voit tous les Jardins de part & d'autre. A droite, c'eſt à dire à la ſuite des Appartemens des Dames, eſt le Treſor des armes, des enharnachemens de Chevaux, tous enrichis de joyaux & pierres précieuſes d'un prix ineſtimable; il y a encore un autre lieu ſemblable, derriere les Appar-

temens des Pages qu'on inſtruit, ſuivant ce que j'ai rapporté ci-deſſus.

Du côté gauche, où le Grand Seigneur eſt ſervi par les hommes, il y a deux grandes Bibliotheques, ſçavoir, une commune, derriere les logemens des Gentilshommes de la Chambre & des Pages, qui l'ont en garde; & l'autre ſecrette, plus au dedans, qui eſt jointe à l'Appartement du Grand Seigneur, & qui eſt la plus fameuſe. Mais il y a toujours dans ſa Chambre de part & d'autre, deux Armoires avec de petites portes de cryſtal, dans leſquelles il y a en tout temps deux douzaines de Livres d'Hiſtoire, parce qu'il aime beaucoup la lecture, & qu'il s'y adonne infiniment: ces Armoires ſont baſſes, en

ſorte qu'étant aſſis à la Turque, on voit les Livres par la tranſparence du cryſtal, & de cette façon le Grand Seigneur les peut prendre commodément, & s'en ſervir quand bon lui ſemble.

Audeſſus de ces Armoires, il y en a une autre petite qui eſt ouverte, qui ſert à mettre tous les Mercredis matin trois bourſes pleines, l'une de pieces d'or, & les autres d'argent, le tout de monnoie neuve, dont le Grand Seigneur ſe ſert pour donner aux Bouffons & aux Muets, & ſurtout pour faire des aumônes.

Dans la Bibliotheque qui eſt derriere les Appartemens des Pages, il y a des Livres fort curieux de toutes ſortes de Langues, écrits à la main, & parti-

culierement cent vingt volumes de Conſtantin le Grand, chacun long de deux braſſes, & environ large de trois paulmes ; ils ſont faits d'un parchemin ſi délié, qu'il ſemble de la ſoie ; ils contiennent le Vieux & le Nouveau Teſtament, & autres Hiſtoires & Vies des Saints ; ils ſont écrits en Lettres d'or, & couverts d'argent doré, avec des pierres précieuſes d'un prix ineſtimable. Il eſt expreſſément défendu à qui que ce ſoit d'y toucher.

L'Apoticairerie eſt une choſe curieuſe à voir ; le Bâtiment eſt d'une grandeur & d'une longueur extraordinaire ; il y a trente vaſes de chaque ſorte de liqueurs, Syrops, Electuaires, Huiles, Onguens, & Eaux : la conduite en eſt commiſe à dix-

huit Maîtres, & quatre Chefs appellés Prieurs, qui y ont tout pouvoir; ils ont ſous leur commandement trois cens jeunes Garçons, employés au ſervice de l'Apoticairerie : dont une partie eſt envoyée en differens temps de l'année, à la recherche des Simples.

On y fait auſſi le breuvage dont les Turcs boivent au lieu de vin, qui leur eſt défendu, comme je l'ai dit ailleurs. Il eſt compoſé de jus de Citron, avec du ſucre fin; on fait venir cette liqueur, de l'Iſle & du Royaume de Candie, & on la tranſporte dans des Bouteilles que l'on charge ſur des Vaiſſeaux du Grand Seigneur, qui ſont envoyés exprès pour ces ſortes de choſes. Celui que l'on fait pour la bouche du Grand Sei-

gneur, eſt ſeulement compoſé de jus de Citron de la Canée, qui eſt auſſi une Ville de Candie, mais les Citrons y ont un goût beaucoup plus exquis qu'ailleurs. On fait ce breuvage d'année en année, & on le conſerve dans de grands vaſes de Porcelaine faits exprès, d'où on le verſe dans de grandes taſſes d'argent, de verre, ou de cryſtal, parce qu'étant fait en forme d'Electuaire, quand il eſt détrempé avec de l'eau, il devient clair, & paroît comme ſi c'étoit du vin même.

Le Serail conſomme une grande quantité de ce breuvage, parce que l'on en donne aux Baſſas & autres Officiers qui y logent, excepté aux domeſtiques, à qui on donne en échange du vinaigre détrempé.

A main droite de l'Apoticairerie, il y a quatre grandes galleries, pleines de diverſes Drogues, & à la gauche, il y en a deux autres, où l'on fait les diſtillations.

CHAPITRE V.

Des Moſquées du Serail, des Repas du Grand Seigneur, des Cuiſines, &c.

DAns l'enclos du Serail, il y a deux Moſquées, l'une du côté des hommes, & l'autre de celui des femmes, & comme ils ne ſe ſervent point de cloches, ils ont diverſes horloges qui font voir les heures, & en cas qu'elles viennent à ſe déregler, les Pages ſont inſtruits pour les remettre en ordre. Dans toutes les Cham-

bres du Grand Seigneur, il y en a de poudre, enchaſſées dans des boëtes de grande valeur; il y en a pluſieurs grandes qui durent tout le jour, & qui marquent les quarts d'heures, les demies heures, & les heures entieres, ſans les retourner de la journée.

La Table du Grand Seigneur eſt d'une piece d'argent en forme ronde, avec un rebord de deux doigts en hauteur tout à l'entour: on la met ſur un eſcabeau auſſi d'argent, & tout autour des ſerviettes tres fines, n'y ayant rien ſur le reſte, qui demeure découvert; elle eſt faite à viſſe, en ſorte qu'on la tourne pour faire trouver devant lui le plat qui lui agrée davantage, ſans que perſonne y touche. Deux fois l'année, c'eſt

à dire aux principales Fêtes, on ſe ſert d'une autre Table qui eſt toute d'or, avec des enrichiſſemens de pierres précieuſes.

On lui ſert dans des plats de Porcelaine tres fine, trente plats de chaque ſorte de mets, deſquels on ne met ſur ſa table qu'un plat de chacun, le Grand Seigneur ayant accoutumé d'ordonner de porter les vingt-neuf autres, aux Dames Sultanes qui ont eu commerce avec lui, & quelquefois auſſi, il fait ſigne d'en faire part aux Bouffons, aux Muets, & à celui de ſes Medecins qu'il affectionne davantage.

Son pain eſt fait de fleur de farine mouluë deux fois, que l'on cueille en un champ particulier de la Natolie, près la

Ville de Buriſſe : ce grain eſt gros, mais extrememement blanc, & la farine qui en ſort eſt tres fine ; elle eſt reſervée avec un tres grand ſoin, pour la bouche de Sa Hauteſſe. Tous les jours on en fait vingt pains de quatre livres chacuns, paitris avec du lait de Chévres, que l'on nourrit exprès pour ce ſujet dans le Bois du Serail ; mais l'on ne donne de ce pain, qu'à ceux qui ſont favoriſés du Grand Seigneur, comme au Premier Vizir, aux Agallaris, qui ſont les Gentilshommes de la Chambre ſecrette, & à celui de ſes Medecins qu'il conſidere le plus.

Il y a dans le Serail neuf Cuiſines, les unes pour les Officiers de Sa Hauteſſe, & les autres pour lui & pour ſes Dames Sul-

tanes ; ſçavoir, deux pour la propre perſonne du Grand Seigneur, qui ſont toujours pourvûës de viandes cuites, ſurtout de tourtes tres excellentes, & de pluſieurs autres galanteries, afin que lorſque Sa Hauteſſe demeure le jour à ſe divertir avec ſes Dames, il ait de quoi faire collation, à quelque heure que bon lui ſemble.

Il y a cinq autres Cuiſines pour la famille du Grand Seigneur, & pour les Dames Sultanes, outre que chacune de ces Dames en a une particuliere pour ſa commodité, dans ſon Appartement. Les Bouchers ſont obligés de fournir journellement dans toutes ces Cuiſines, cent Moutons ; les Poulaillers, huit cens Poulets ; les Chaſſeurs, deux cens Oiſeaux

de diverſes eſpeces, ſelon les ſaiſons, parce que l'on ne mange point dans le Serail, de la viande commune.

Ceux qui ont bouche en Cour dans le Serail, ſont ordinairement au nombre de trois mille quatre cens, dont il y a plus de huit cens Dames, & au moins autant d'Eunuques.

Il y a autour de la muraille qui deſcend à la mer, quatre logemens, où ſont logés des Officiers de la Chambre de Sa Hauteſſe : l'on appelle ces logemens en Turc, CLOISTRES, ce qui ſignifie Galleries. Le Grand Seigneur a des Appartemens particuliers dans ces Bâtimens, où il va ſouvent pour voir la mer, & ſe divertir. Sous le Regne de l'Empereur Amurat, un Baſſa de ſa Cour nommé SINAN,

en fit bâtir un à ſes dépens, qui coûta près de cent cinquante mille ſequins, dont il fit preſent à Sa Hauteſſe.

Les Ecuries particulieres pour les Chevaux de main du Grand Seigneur, ſont du côté droit du Serail ; on n'y met que des Chevaux d'un prix extraordinaire : outre celles-là, il y en a douze autres, qui ſont toutes le long du rivage du Canal.

Aux environs de la Ville, ſur le bord de la mer, il y a dixhuit Jardins appartenans au Grand Seigneur, tous differens de ceux du Serail, & qui ſont d'une tres vaſte étenduë, le plus éloigné ayant dixſept à dixhuit milles de tour.

CHAPITRE VI.

De l'Arsenal, des Officiers du Serail, & de la Porte Ottomane.

LA chose qui m'a paru la plus remarquable, & qui merite davantage notre attention, dans Constantinople, c'est l'Arsenal, qui passe pour une merveille. Il y a sur le bord de la mer, cent quatre-vingt grandes voûtes faites en forme de Portes, d'une telle hauteur, que non seulement une Galere y peut passer, mais même deux de front, & il y en peut demeurer deux à couvert. Au milieu sont les demeures des Officiers & autres gens qui y sont employés, le Bain des Esclaves, & le lieu où, la nuit, on les renferme

ferme à clef ; ils ſont toujours au moins quatre mille, employés pour le ſervice du Serail & de l'Arſenal, ſans ceux qui ſont dans les Galeres, dedans & dehors la Ville. Sous le Regne d'Amurat, ils étoient plus de trente-deux mille.

Le nombre des gens employés au Service dans l'Arſenal, ſoit Capitaines, Caporaux, Soldats, Maîtriſes, & Gardiens, monte à trente-ſix mille, dont une grande partie ſont Chrétiens renegats, ou leurs deſcendans.

Les Janiſſaires, ſont à preſent au nombre de trente-ſix mille, répandus dans toute la Ville.

Les Chevaux Legers, appellés SPAYS, ſont au moins quarante-quatre mille.

Les Hommes de Corſelets, nommés GEBEYS, qui travaillent à faire des Armes pour le ſervice des gens du Serail, & ſont obligés de les tenir toujours nettes, ſont toujours au nombre de quatorze mille.

Les TUFFECHIS, qui veut dire Arquebuſiers, & ſont maîtres inſtruits à travailler aux Arquebuſes, ſont auſſi toujours fixés à ſept mille.

Les Bombardiers ou Canoniers, nommés TOPPEYS, ſont huit mille, dont la plus grande partie ſont paſſés Maîtres : il n'appartient qu'à eux de fondre l'Artillerie, ce qu'ils font en un endroit qu'on leur a aſſigné, un peu au delà de Pera, & qui s'appelle TOPHANA, qui veut dire Artillerie, où il y a une tres grande place toute

pleine de divers Canons, que les Turcs ont gagnés dans differens combats ſur les Chrétiens.

Les CAPIGYS, ou Portiers du Serail, ſont deux mille, qui outre l'office de la porte, ſont encore les Miniſtres de Juſtice, & ceux mêmes qui font mourir ceux qui ont été condamnés à mort; ils ont ſous eux des valets, qu'ils employent pour faire les fonctions ordinaires, mais lorſqu'il s'agit de faire mourir quelque Perſonne de conſideration, ſoit dehors, ou dedans la Ville, ils y vont eux-mêmes: ce ſont eux auſſi qu'on envoye, lorſqu'il s'agit de dépoſſeder un Baſſa, ou quelque autre Perſonne de condition, de ſa Dignité, ou de ſon Office, ce qui ſe fait ainſi: par exemple, au

Grand Vizir, ils lui ôtent des mains, le Sceau du Grand Seigneur, après le lui avoir demandé, & enſuite ils lui font un ſigne au ſortir de la chambre, dont ils ferment la porte à moitié audevant de lui. C'eſt de cette maniere qu'on leur ôte leurs Offices.

Les SOLACHIS, qui ſont une eſpece de Palfreniers, qui vont après Sa Hauteſſe, ſont au nombre de deux mille, & ont pour armes un Arc & des fléches.

Les CHIAOUX, ſont des Ambaſſadeurs que l'on envoye en differens endroits, & qui ſont auſſi employés dans la Ville; ils ſe tiennent à la porte du Serail, pour être prêts à porter des Ambaſſades importantes de Dignités d'Offices;

ils ſont environ quatre mille. Cette Charge produit un grand profit, parce que pour chaque commiſſion qui leur eſt donnée pour porter une Dignité d'Office, ils reçoivent un certain droit, outre les preſens qu'on leur fait : on ſçait à quoi cela doit aller, par un Tarif particulier que l'on en a dreſſé. Leurs expeditions ſont premierement délivrées par Sa Hauteſſe, tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ſes Valets de Chambre, ſelon ſa fantaiſie, qui les remettent enſuite és mains de ces Chiaoux, qui demeurent pour ce ſujet à la porte, & payent à ces Valets de Chambre, l'argent porté par le Tarif, pour la commiſſion. Cet ordre a été établi par le Grand Seigneur, afin que ces Valets de

Chambre, s'enrichissant par ce moyen, ils puissent faire une honorable dépense, quand ils sont envoyés hors du Serail, pour occuper quelques grandes Charges: il y a certaines de ces commissions, qui leur produisent trois & quatre mille Sultanins, & aucune n'en rend moins de deux ou trois cens.

Il y a une autre espece de Palfreniers, plus considerables que sont ceux qui sont hors du Serail, & dont quatre vont toujours après la Personne du Grand Seigneur, ayant un Bonnet en tête, tout d'étoffe d'or; ils reçoivent toutes les Requêtes que l'on presente à Sa Hautesse, on les appelle PEICHS, ils sont environ quatre cens.

Les SALANGILERS, qui si-

gnifie Valets d'Office, ſont au nombre de cent cinquante; ils portent les viandes juſques à la Chambre ſecrette du Grand Seigneur, où ſe trouvent les Pages qui les prennent de leurs mains, pour les mettre ſur table.

Les AGIANGULARS, qui ſignifie Valets d'Ecurie, ſont environ trois mille, y compris les Ecuyers qui apprennent à faire le manége aux Chevaux, & les Gouverneurs des Ecuries,

Les GIUSCHYS, qui veut dire les Orfévres, & les GIOERDARS, qui ſignifie les Jouailliers, demeurent en un grand enclos ſeparé, & ſont plus de cinq cens, tant Maîtres que Garçons, qui travaillent en ouvrages d'or & d'argent, pour le ſervice du Serail; ils ſont aux

gages du Grand Seigneur, & ont un Chef, qui eſt obligé de tenir Maiſon ouverte dans la Ville.

Les BUSTANGILERS, qui veut dire gens de travail, ſervent aux Jardins, & ſont environ trois mille.

Les BELTAGYS, qui ſignifie Fendeurs de bois, & qui, outre le travail commun du Serail, ſont employés aux ſervices publics dans la Ville, ſont environ huit mille.

Les THESFILERS, qui veut dire les Tailleurs du Grand Seigneur, & des Officiers du Serail, demeurent tous en un lieu, qui étoit autrefois de la Fabrique de l'ancienne Chanoinie de ſainte Sophie, ſont au nombre de deux mille cinq cens.

Les PASMAGYS, c'eſt à dire les Poulaillers du Serail, ſont au moins deux mille.

CHAPITRE VII.

De la Monnoie, & du Fermier de la Monnoie; de la Pointe du Serail; de la Tour de la Vierge; des Magaſins de Pera, &c.

LA ZECQUE, ou plutôt la Monnoie, eſt au milieu de la Ville; l'on y fabrique journellement pluſieurs eſpeces d'or & d'argent. Perſonne ne peut la prendre à Ferme, qu'un Grec de naiſſance; c'eſt un Privilege particulier qui leur eſt accordé, parce que dans le Domaine de la Grece, il y a nombre de mines d'or & d'argent: le prix ordinaire de la Ferme, eſt de dixſept charges d'or. Il y

a quatre cens hommes qui y ſont journellement occupés. Le Fermier doit avoir ſoin, que les Monnoies qui ſont dans le Public, ſoient de bon aloi & non rognées: il a le pouvoir de faire punir les criminels ; la moitié des confiſcations lui appartient, & l'autre moitié à la Chambre.

Le Fermier eſt obligé de livrer tous les premiers jours de chaque mois, au Gouverneur du Serail, deux mille ſequins d'or, & deux mille d'argent tous frais fabriqués, parce que dans le Serail, on ne ſe ſert que de Monnoie nouvellement frapée.

Il a auſſi le pouvoir de faire publier quand il lui plaît, que tous ceux qui ont des Monnoies d'argent étrangeres,

ayent à les porter à la Zecque dans trois jours, ſous peine de confiſcation. Il les prend, & les paye ſuivant la juſte valeur, & les fait enſuite convertir en Monnoie courante, au titre de Sa Hauteſſe ; il en peut faire de même des Monnoies rognées, qu'il reçoit au poids, & les paye ſuivant leur juſte valeur : il a auſſi le pouvoir de tirer tout l'or & l'argent des mines. Il met en place ceux qui y ſont employés, & ils ne s'y maintiennent, qu'autant qu'ils lui ſont agréables. Son pouvoir eſt des plus vaſtes, & s'étend partout l'Empire Ottoman.

Le Grand Seigneur poſſede deux mines d'or ; la principale eſt ſous le Mont-Saint, dans la Macedoine, près de la Ville que l'on appelle Cydrocaps ; & l'au-

tre, aux confins de la Hongrie, audeſſus de la Bulgarie.

Il y a auſſi trois mines d'argent ſous ſa domination, toutes tres bonnes & tres abondantes, qui dépendent de la Zecque de Conſtantinople.

La pointe de la muraille du Serail, qui entre dans la mer, reſiſte à l'impetuoſité de deux gros torrens; l'un du grand Canal, qui vient de la mer Majeure; & l'autre, du Canal étroit, qui eſt entre Conſtantinople & Pera: tous les deux ſe joignent avec violence au bout de cette pointe; ce qui fait que les Vaiſſeaux courent un grand riſque en la paſſant: mais le Boſtangi Baſſi, qui eſt le Chef des Jardiniers, eſt obligé, au ſignal que l'on fait en tirant une machine qui eſt miſe exprè-

aux murs, de faire donner ſecours aux RAIS, (qui ſignifie Patron de la Barque) qui arrive, ce qu'il fait par le moyen de gros cordages & de gros cables, à force deſquels on tire le Navire hors du cours impetueux de ces eaux; ce ſecours eſt ſurtout abſolument neceſſaire, lorſqu'il y a une tourmente ſur mer, ou bien une bonnace generale de vents. Les Boſtangis reçoivent pour reconnoiſſance de leurs peines, ce que le Rais veut bien leur donner.

A demi mille de la pointe du Serail, en avançant en mer, dans l'endroit où elle eſt la plus profonde, il y a une petite Iſle, ou plutôt un écueil, ſur lequel on a bâti une tour ronde avec

trois logemens au bas; elle ſe nomme CHISCULATI, qui ſignifie la Tour de la Vierge.

On dit que la fille d'un ancien Empereur, la fit bâtir, y paſſa ſa vie, & y mourut Vierge. Il y a quelques Soldats pour la garder, qui y ſont habitués; elle eſt défenduë de trois Pieces d'Artillerie.

Au milieu de cette tour, il y a une cîterne d'eau douce tres bonne, qui en Eté, eſt froide comme de la glace, avec un ſeul Olivier qui eſt des plus magnifiques; & comme la mer eſt extrememement haute aux environs, on y vient noyer ceux que le Grand Seigneur a condamné à ce ſupplice.

Il y a dans Conſtantinople, & ſurtout aux environs de Pera,

pluſieurs grands Magaſins, propres à renfermer du bled & du froment, dont les portes ſont de fer, & le couvert de plomb; les Turcs ont nommé ces Magaſins AMBAR, ils renferment des proviſions pour pluſieurs années, que l'on change tous les trois ans.

Le Magaſin de Pera, qui eſt le plus grand de tous, eſt rempli de Millet. Sous le Regne d'Amurat, il s'y en trouva qui après y avoir demeuré quatre-vingt ans, étoit encore tres bon; neanmoins, pour pluſieurs bonnes raiſons, il ordonna qu'on le changeât.

Il y a auſſi pluſieurs Magaſins à Poudre, ſoit à Conſtantinople, ſoit à Pera, qui ſont faits comme des tours, & la Pou-

dre qui eſt dedans, eſt toute faite au Caire. On la tire de là, parce qu'il y a plus de Salpêtre qu'en aucun autre lieu de la dépendance du Grand Seigneur.

NOUVELLE

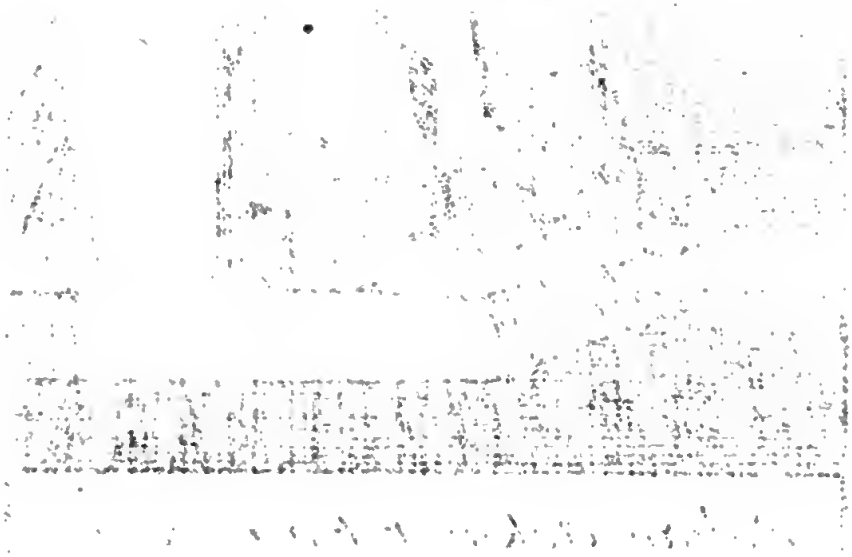

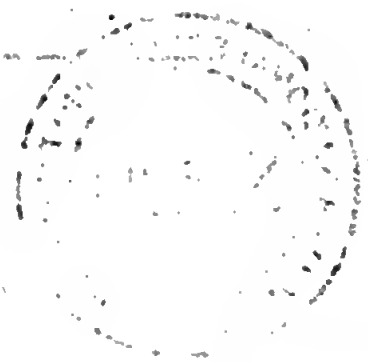

Sultan Ackmet Empereur des Turcs en 1721

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINOPLE.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Du Grand Seigneur, & de la maniere dont il se fait voir en Public sur Terre.

APRES avoir parlé de tout ce qui regarde la Ville de Constantinople, il est à propos de rapporter la maniere de vivre du Grand Seigneur, &

toutes les ceremonies qui regardent ſa Perſonne. Le Grand Seigneur, ou le Sultan, fait ſa demeure ordinaire dans le Serail : il a coûtume d'en ſortir ſouvent, pour aller à la promenade, ou ſur terre, ou ſur mer.

Quand il ſort pour aller à la promenade ſur terre, il marche ſimplement avec un petit Turban blanc ſur ſa tête, comme il le porte ordinairement dans ſa Chambre, & n'a pour tout habillement, qu'une Robe fort ſimple : il n'a à ſa ſuite, que tres peu de perſonnes, & n'eſt accompagné d'ordinaire, que de ceux de ſes Gentilshommes qu'il aime davantage, quelques Eunuques, & le Capitaine de la Garde du Serail, tres peu de Palfreniers, & quelques Pages.

Le Capitaine de la Juſtice,

appellé SEIBASSI, va devant lui, accompagné de cinquante Soldats, pour faire tenir les ruës nettes, détourner tout ce qui peut empêcher le paſſage, & lui faire rendre l'honneur qui lui eſt dû.

Pendant qu'il paſſe, tout le Peuple met un genouil en terre, juſques à ce qu'il ſoit à quelques pas ; il y en a même, qui par dévotion, baiſent la terre ſur laquelle a marché ſon Cheval ; quelques autres, pour preuve du reſpect & du zele qu'ils portent naturellement à leur Prince, ſe coupent une veine du bras, d'où ils laiſſent ſortir le ſang comme d'une fontaine, & d'autres ſe brûlent la peau avec un fer chaud. Ces zelés ont coûtume de ſe placer ſur des lieux éminents, afin

qu'ils puiſſent être remarqués du Grand Seigneur, qui leur fait donner l'aumône. Le Maître de ſon Ecurie, avec le Capitaine des Pages, celui des Capigys, celui des Palfreniers, appellés GIAIABASSIS, & celui des Chiaoux, avec quelques autres Officiers, marchent devant lui à Cheval; ils ſont ſuivis de quarante-trois CAPIGYS, quelques SOLACHS, & quelques PEICHS.

Devant & à côté de ſon Cheval, marchent à pied quatre Officiers des Capigys, huit des Solachs, & quatre des Peichs: les Solachs ſont d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'ils atteignent aux oreilles du Grand Seigneur, encore qu'il ſoit à Cheval, & eux, comme je l'ai dit, à pied. C'eſt eux qui reçoivent

les Memoires & les Requêtes que le Peuple preſente à Sa Hauteſſe; d'eux d'entre eux ſont preciſément aux deux côtés du Grand Seigneur, & portent chacun dans une bourſe de brocard, une petite bouteille d'or, enrichie de pierres précieuſes, qui eſt pleine d'une eau diſtilée, dont il a coûtume de boire entre les repas, & quand l'envie lui prend.

Tous les Solachs ordinaires, portent l'Arc & le Carquois, quand ils accompagnent le Grand Seigneur; & les Peichs, un Bonnet d'une ſeule piece d'étoffe d'or.

A la ſuite de ſa Hauteſſe, marchent les Nains, les Eunuques, quelques Gentilshommes de la Chambre du Sultan, & autres Officiers qui logent au Serail,

dont le nombre n'excede pas trois cens, lorſqu'ils ſortent avec lui.

CHAPITRE II.

Promenade, & Suite du Grand Seigneur, ſur Mer.

QUand il va par mer, il monte ſur une petite Galere, grande comme une Galiote, de ſix bancs, à trois perſonnes par rames, qui ont tous le bonnet d'écarlatte en tête, ils ſont vétus d'une camiſolle comme les Matelots, & ont des chauſſes blanches; ils obéiſſent au Boſtangi Baſſi, ou grand Jardinier, qui régit le gouvernail, & a ſa place marquée derriere les épaules du Grand Seigneur, ce qui lui fournit ſouvent occaſion de

l'entretenir d'Affaires tres importantes, d'autant plus facilement, qu'ils ſont ſouvent ſeuls ſur la Poupe. Les chambres de la Galere ſont tapiſſées dedans & dehors, avec des tapis de la Ville de Burſe, qui ſont fabriqués moitié ſoie & moitié or, ſur leſquels il y a des couſſins où ſe couche le Grand Seigneur, pour être plus à ſon aiſe : ces differentes occaſions où ſe trouve le Boſtangi Baſſi, de rendre ſervice, ou de faire de la peine à qui bon lui ſemble, en révenant l'eſprit de Sa Hauteſſe, le font beaucoup craindre & reſpecter dans la Cour de Turquie.

Quatre Caïques ou petites barques, vont devant le Bateau où eſt le Sultan, pour empêcher tous autres Bâtimens ou

Vaiſſeaux, d'entrer dans le Canal par où doit paſſer le Grand Seigneur, juſques à ce qu'il ait fini ſa promenade.

Quand il ſort en pompe, & pour faire voir ſa magnificence, il eſt accompagné de quinze mille hommes à Cheval, tous armés de pied en cap de toutes ſortes d'armes complettes, & traverſe de cette maniere, la Ville d'un bout à l'autre, juſques à la Porte qui va à Andrinople, pour aller à une Maiſon de plaiſir qui eſt à une lieuë de la Ville.

L'on a vû autrefois cette Cavalcade, monter juſques à cent cinquante mille hommes, ſur les ordres que l'on avoit donné ſeulement le jour precedent: cela arriva ſous l'Empereur Amurat, dont j'ai déja parlé

en

en pluſieurs endroits, quand il ſe prépara à faire la guerre aux Perſes, ſur qui il conquit douze Provinces, afin que l'Ambaſſadeur, qui pour lors étoit à Conſtantinople, en conçût de l'étonnement & de la frayeur: pour cet effet, il lui fit dire par un Baſſa le même jour, que *ce qu'il avoit veu de Cavalerie, n'étoit que les Poules qui repoſoient au Poulailler, & qu'il jugeât par là, combien le reſte de ſon Empire en pourroit fournir, puiſqu'à l'impourvu, Conſtantinople en fourniſſoit une ſi grande quantité; c'eſt pourquoi il lui ordonnoit de ſe retirer dans trois jours des Terres de Conſtantinople, & d'aller attendre dans le fond de la Perſe, ſes Eſclaves qui l'iroient viſiter, & faire la guerre à ſon Maître;* ce qui arriva bientôt après, avec tout le ſuccès poſſible.

CHAPITRE III.

De la vie particuliere du Grand Seigneur dans le Serail.

LE Grand Seigneur mene une vie tres retirée, & ſon Serail eſt, pour ainſi dire, une eſpece de Convent, puiſqu'il employe toutes les heures du jour, à une occupation particuliere, à laquelle il ne manque pas d'un ſeul inſtant. Il ſe leve avec l'Aurore, & fait ſes Prieres qui durent une demie heure ; il écrit après pendant la demie heure ſuivante ; on lui porte enſuite à déjeûner, après quoi il employe environ une heure à la lecture, & ſi c'eſt un des jours marqués pour l'Audience des Juges du Divan, il ſe rend dans l'endroit où il a

coûtume de les recevoir ; & l'Audience finie, il ſe va repoſer une heure à l'ombre dans les Jardins, où il ſe plaît infiniment, à cauſe des diverſes fleurs dont ils ſont ornés, des belles eaux, des fontaines, & des caſcades qui y font un merveilleux effet, & enſuite une prodigieuſe quantité d'animaux privés, de toutes les eſpeces & de tous les Pays du monde. Il s'y fait ordinairement accompagner par quelques Nains, & quelBouffons qui le réjouiſſent; au ſortir de là il ſe remet de nouveau à la lecture, juſques à ce que l'heure de ſon manger ſoit arrivée.

Quand on a preparé la table, de la maniere que je l'ai rapporté ci-deſſus, & après qu'il s'eſt lavé les mains dans un baſſin

d'or, qui pour cet effet demeure toujours à un des coins de sa Chambre, avec un vase plein d'eau, il se met seul à table, où il demeure un peu plus de demie heure. Les viandes qu'il a coûtume de manger, sont toujours bouillies, & on les fait cuire de façon, qu'elles sont tres facile à digerer ; il ne boit pas fort souvent, & quelquefois il se contente d'un seul coup à la fin du repas, que l'on lui sert dans une fort grande tasse toute pleine du breuvage preparé, dont j'ai ci-devant parlé.

L'habit des Dames du Serrail.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

CHAPITRE IV.

Comment il viſite les Dames du Serail, & les ceremonies des nouvelles Sultanes ; Des Enfans de Sa Hauteſſe.

APrès le dîner, il va faire ſa Priere du midi, enſuite de quoi il a coûtume d'aller paſſer le temps, & prendre quelque plaiſir auprès de ſes Favorites dans l'Appartement des Dames, qu'il fait auparavant avertir par un Eunuque noir, qu'il choiſit parmi ceux à qui la garde de la porte des Dames eſt confiée. Il porte les ordres de Sa Hauteſſe, à la CHIACHADUN, qui ſignifie en François, la Gouvernante des Dames, qui auſſitôt leur en donne avis. Elles ſe parent ſur

le champ les unes à l'envi des autres, & choiſiſſent les ajuſtemens qu'ils croyent qui leur conviennent le mieux, & qui ſeront les plus agréables à Sa Hauteſſe.

Quand elles ſont ajuſtées, elles ſortent de leurs chambres, & ſe rendent dans une longue Gallerie par où il doit paſſer, où elles demeurent juſques à ce qu'il arrive ; en attendant ce bienheureux moment, elles s'occupent, les unes à jouer de quelque inſtrument à la mode des Turcs, les autres à coudre, d'autres à faire diverſes autres choſes, ſuivant leur fantaiſie.

Enfin auſſitôt qu'il paroît, elles ſe levent & ſe tiennent debout, rangées les unes d'un côté, les autres de l'autre en égale diſtance, en ſorte que la ſeule

vûë de cet Apppartement, eſt tres agréable. La Gouvernante va recevoir Sa Hauteſſe à la Porte, & lui fait une tres profonde reverence ; il la reçoit avec un viſage joyeux, pour lui témoigner qu'il a du contentement des ſoins qu'elle ſe donne: elle ſe place après derriere lui, & il entre en paſſant au milieu de ſes Dames, qui le ſaluent deux à deux, ſuivant ce qui leur a été enſeigné par leur Maîtreſſe : chemin faiſant, il careſſe & cajolle tantôt l'une, tantôt l'autre, & il recommence pluſieurs fois le tour de cette Gallerie, juſques à ce qu'enfin il en ait trouvé une à ſon gré, & qui lui plaiſe plus que les autres, à qui en ſe retirant, & paſſant pour la derniere fois, il jette dans le ſein un mouchoir

qu'il tient pour cet effet preparé en ſa main, & qu'elle reçoit d'une maniere tres reſpectueuſe, & après l'avoir baiſé, elle le remet au même endroit; ce ſigne eſt un avertiſſement que la nuit ſuivante elle doit coucher avec Sa Hauteſſe, qui ſe retire auſſitôt avec la Gouvernante, qui l'accompagne juſques à la porte de l'Appartement des Dames, par où il retourne au ſien, ou s'en va où bon lui ſemble, quelquefois lire dans ſes Jardins, ou bien s'y divertir & paſſer le temps avec ſes Bouffons, juſques à ce que les étoiles commencent à paroître, qu'il fait ſa priere, & enſuite ſe met à table pour ſouper, à quoi il employe plus de temps qu'à dîner, puiſqu'il le fait quelquefois durer juſques à deux

heures de nuit : au ſortir de table il fait ſa derniere Priere, qui dure une tres petite demie heure. Il obſerve exactement cette maniere de vivre.

Pour revenir aux Dames, après que le Grand Seigneur eſt ſorti, elles s'empreſſent de témoigner une parfaite joie, & d'embraſſer celle qui a reçu le mouchoir, mais entre autres, celles qui ont été élevées avec elle, ou dont les interêts ſont joints par l'amitié qu'elles ſe portent, lui rendent pluſieurs honneurs, & lui font des careſſes toutes particulieres, lui diſant qu'elles s'eſtiment tres heureuſes de l'avoir euë pour compagne, & qu'elles ont tant de confiance dans ſa parfaite amitié ; qu'elles en eſperent toutes les graces qui dépen-

dront d'elle. Lorſque la Gouvernante de ſes Filles eſt de retour, elle fait à ſon tour mille careſſes à cette nouvelle Favorite, qu'elle conduit dans ſon Appartement, où l'on a preparé deux Bains d'eau de ſenteur; elle-même la deshabille, & l'aide à ſe mettre dans le Bain, & pendant qu'elle y eſt, elle fait parfumer ſes habits de diverſes odeurs; quand elle a pris le bain aſſez longtemps, elle l'en fait ſortir, lui remet ſes habits, & n'oublie rien pour la parer le mieux qu'il lui eſt poſſible, afin qu'elle en ſoit plus agréable à Sa Hauteſſe: elle l'inſtruit auſſi de la maniére dont elle doit ſe conduire la nuit auprès de lui, pour lui donner une ſatisfaction entiere, lui repreſentant l'honneur & la gloire qui lui en

doit revenir, & après l'avoir fait ſouper en grande pompe, elle la fait repoſer juſques à l'heure qu'il eſt à propos de la conduire dans la Chambre ſecrette de Sa Hauteſſe, qui eſt, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, dans le même appartement des Dames. Quand elle y eſt, elle la deshabille, & la met dans le lit du Grand Seigneur, à qui elle fait donner avis par un Eunuque, que ſa Fille eſt couchée; auſſitôt il la vient trouver.

Il y a aux quatre coins de l'Antichambre de cet Appartement, quatre flambeaux de dix livre chacun, qui brûlent toute la nuit; il y a auſſi trois vieilles qui y demeurent toute la nuit, pour faire la garde après que Sa Hauteſſe eſt couchée; l'une des trois eſt en dedans de la

porte de la Chambre ; la ſeconde eſt hors la porte dans l'Antichambre, & la troiſiéme à la premiere porte de l'Antichambre ; elles y ſont dans un ſi profond ſilence, & un ſi grand reſpect, qu'on ne croiroit pas qu'il y eût quelqu'un ; elles ſont trois heures entieres en ſentinelle de cette maniere-là, après quoi on les change, & l'on y en met trois autres qui y reſtent juſques au jour. Cela ſe pratique ainſi, afin que s'il arrivoit quelque choſe à Sa Hauteſſe, la garde des Eunuques, qui eſt à la porte en dehors, en pût être auſſitôt avertie.

Le jour venu, le Grand Seigneur ſe leve, & va dans ſon Appartement, après quoi la Dame ſe leve auſſi, & ne retourne plus avec les autres,

mais dans un Appartement ſeparé, & preparé exprès pour elle, depuis elle porte le nom de Sultane, & de ce jour même, elle eſt miſe au nombre des Dames qui reçoivent une Penſion de deux charges de Monnoies par an. On lui donne ce jour là quatre Eſclaves blanches, pour la ſervir en qualité de femmes de chambre, deux autres pour faire ſa cuiſine, un Eunuque, & un preſent de trois mille ſequins dans une bourſe.

Si le Grand Seigneur eſt aſſez amoureux de cette nouvelle Sultane, pour retourner la voir, & l'honorer de ſes faveurs une ſeconde fois, le lendemain ſon Domeſtique eſt augmenté de deux autres femmes de chambre, un autre Eunuque, & quatre autres charges d'en-

trée, avec une nouvelle bourse de trois mille sequins, & on l'honore du Titre de Reine.

Si pour la troisiéme fois il vient à la connoître, alors elle est assurément Reine, & on lui envoye la Couronne de pierres précieuses, on lui accroît son Domestique jusques à seize femmes, & on lui augmente ses logemens & les entrées, jusques à seize charges de monnoie ; & on met dans son Antichambre, le Sceptre du Grand Seigneur.

Si quelqu'une des Dames Sultanes devient grosse, & fait un enfant mâle, alors on lui envoye une bourse de cinq mille sequins ; on lui donne une Nourrice, & on augmente ses gages ou entrées, tant que le Grand Seigneur le veut. Si ce

n'eſt qu'une Fille, on lui envoye trois mille ſequins ſeulement, une Nourrice, & rien autre choſe.

Malgré les avantages que l'on fait aux Sultanes, qui accouchent d'un Garçon, elles deſirent pourtant davantage les Filles, (excepté quand c'eſt un premier Garçon,) parce qu'elles ſçavent bien que le Grand Seigneur mort, celui de ſes Fils qui lui ſuccede, fait mourir tous ſes freres; au lieu que les Filles ſont mariées à quelques Puiſſans Baſſas, & qu'elles en ſont bien plus conſiderées.

Les Enfans mâles reſtent avec leurs meres, juſques à l'âge de raiſon, c'eſt à dire, juſques à ſept ans, qu'on les met dans des Appartemens ſeparés, avec des Precepteurs qui ont ſoin de

leur éducation, & de les instruire ; depuis ce jour, ils ne voyent plus leurs meres que quatre fois l'année, qu'elles peuvent leur rendre visite.

CHAPITRE V.

Des aumônes de Sa Hautesse, des Santons, & de la Mere du Grand Seigneur.

TOus les jours le Grand Seigneur, au sortir de l'Oraison, fait jetter de la monnoie d'or & d'argent par aumône, au Peuple qui se trouve sur son passage : il observe cela plus particulierement les Vendredis, & il envoye ces jours là, des aumônes considerables à diverses personnes, aux Communautés, & quelquefois des presens à celui que bon lui semble.

Aux

Aux deux plus ſolemnelles Fêtes de l'année, il envoye de tres grandes aumônes aux Priſonniers, & des preſens magnifiques au MOUFTI, qui eſt le Chef de la Religion des Turcs, à ſon Precepteur que l'on appelle en Turc OGYA, & à l'EMIR AFFENDI, qui veut dire Seigneur Commandeur, que l'on croit deſcendre en ligne directe de leur Grand Prophete Mahomet; en conſideration de quoi il porte le Turban verd, avec la Robe de même couleur. Il ſe trouve dans l'Empire Ottoman, pluſieurs familles qui ſe vantent de la même origine, mais il eſt le Chef de tous; la plus grande partie d'eux tous ſe font Santons, & portent à la main une tres groſſe Couronne, & de l'autre un

bâton ; ils marchent preſque tous pieds nuds ; & ſont en grande eſtime parmi le Peuple, quoiqu'ils ſoient extremement fripons.

Une grande partie de ces gens là ſont aveugles, parce qu'allant en pelerinage viſiter le Tombeau du Prophete Mahomet à la Mecque, ils croyent faire une bonne œuvre, en ſe privant de la vûë, comme ſi ils ne vouloient plus rien voir après cette merveille ; pour cet effet ils ſe crevent les yeux avec des fers rouges, & paſſent le reſte de leur vie à mandier. Ils impoſent infiniment parmi le Peuple, ce qui les autoriſent à faire des profits, ou plûtôt des voleries tres conſiderables, en rendant des faux témoignages pour ceux qui les employent,

& qui les recompenſent le mieux : car ce qu'un de ces Santons dépoſe en Juſtice à la charge ou décharge de quelqu'un, eſt plûtôt crû que ce que vingt-cinq autres témoins pourroient dire, quand même la verité ſe feroit connoître par elle-même ; en ſorte que les Juges rendent leurs Sentences, conformément à ce qu'ils ont dépoſés : l'on peut juger de là, les friponneties qu'ils peuvent faire, ce qui n'empêche point qu'à leur mort, ils ne ſoient enterrés dans des lieux ſeparés pour eux, & qu'ils ne ſoient reverés & mis au nombre des Saints.

Sa Hauteſſe porte un tres grand reſpect à ſa Mere, & l'envoye ſouvent viſiter. Pendant ſa vie, elle demeure hors du

Serail dans un Palais particulier, parce que dès que ſon mari, qui eſt le Pere du Grand Seigneur, eſt mort, elle eſt libre d'en ſortir, & d'aller demeurer ailleurs, ce qui n'empêche pas qu'elle ne ſoit tres honorée de ſon Fils, qui a pour elle tout le reſpect poſſible, & qui lui permet de le viſiter une fois le mois; & en cas qu'il vienne à tomber malade, il lui permet de venir demeurer auprès de lui, juſques à ce qu'il ait recouvert la ſanté; & en cas de maladie de ſa Mere, le Sultan lui rend en perſonne de frequentes viſites, pour en cas de mort, être tout prêt à recevoir ſa benediction.

CHAPITRE VI.

Du Mouſti, & du Precepteur du Grand Seigneur; des Preſens que fait Sa Hauteſſe aux deux Fêtes; du Mariage de ſes Filles.

LA Charge du MOUFTI, qui eſt le Chef de la Religion & de la Loi de Mahomet, eſt la plus grande Dignité Eccleſiaſtique de l'Empire Ottoman; elle produit à celui qui la poſſede, cinq cens ſequins par jour de revenu, ce qui lui ſuffit à peine, parce qu'il fait une tres grande dépenſe, & que ſa Maiſon eſt tres nombreuſe.

Il tire une grande quantité d'argent des differens cas d'abſolutions, & des Procès qui ſe preſentent au ſujet des Mariages, n'y ayant aucune perſonne

qui puiſſe contredire ſes Jugemens ; il retire auſſi un profit tres conſiderable, du pouvoir qu'il a de prendre ſous ſa protection, ceux qui ont recours à lui pour les affaires temporelles, tant dans la Ville de Conſtantinople, que par toute l'étenduë de l'Empire Ottoman.

Le Grand Seigneur ne ſe leve point devant perſonne qui paroiſſe devant lui, que devant le Moufti, & devant l'Ogya ſon Maître. Aux deux Fêtes principales, il baiſe la main du Moufti, & touche ſeulement celle de ſon Precepteur.

Les Eunuques du Serail, reçoivent ces jours là de grands preſens du Grand Seigneur, qui les leur donne lui-même de ſa main.

Chacune de ces deux Fêtes,

le Sultan, après avoir été à la Moſquée, rend viſite à toutes les Dames Sultanes qui ſont dans le Serail, & leur fait à chacune un preſent, ſuivant ſa fantaiſie.

Il commence ordinairement ſes viſites par la principale Sultane, qui eſt la Mere du premier né de ſes Fils; elle s'appelle en Turc ASECHY, qui veut dire en François, Sultane Reine & libre, car il eſt neceſſaire qu'elle ſoit affranchie, parce que toutes les Dames qui ſont renfermées dans le Serail de Sa Hauteſſe, ſont Eſclaves qu'il a achetées & payées: car quoiqu'on lui en faſſe preſens de differens endroits, il a grand ſoin de donner un équivalent à ceux de qui il les a reçuës, afin qu'elles ſoient toutes reputées ſes

Eſclaves ; ainſi il eſt beſoin que la premiere Sultane, étant élevée à la Dignité de Reine, ſoit declarée libre par écrit, avant que ſon Fils reçoive la Circonciſion, qui ſert de Baptême aux Turcs, & que dans les Lettres qu'on lui expedie, la dot que le Grand Seigneur lui fait, ſoit expliquée : elle eſt ordinairement de trois mille charges de monnoie.

On marie les Filles de Sa Hauteſſe, quand elles ont atteint l'âge de dixhuit ans, aux plus grands Baſſas, & aux principaux Officiers de la Porte, avec une dot de cinq cens charges de monnoie, & trente-ſix charges d'entrée pour leurs dépenſes particulieres ; elles ont la liberté de venir viſiter leur Pere quand bon leur ſemble, & lors

lors de ſa mort, elles ont encore celle de venir feliciter celui de leur frere qui a été declaré Empereur ; leurs maris ſont tres reſpectés & tres favoriſés à la Cour Ottomane.

Le Grand Seigneur avoit autrefois coûtume d'aller quelquefois la nuit, inconnu, par la Ville, avec ſa Garde, qui marchoit partie quelques pas devant lui, & partie à ſa ſuite, pour reconnoître les abus & les malverſations que l'on pouvoit commettre, & y apporter le remede neceſſaire, & auſſi afin de ne point être trompé par les faux rapports que lui auroient pû faire ſes Miniſtres, & que le Peuple en fût plus tranquille, & mieux gouverné. Cette methode étoit tres pratiquée par les premiers Empereurs, juſques

au Regne du Sultan Solyman; mais depuis lui, les Empereurs Turcs ont entierement abandonné cette coûtume.

CHAPITRE VII.

Des Medecins, Chirurgiens, & autres pareils Officiers du Serail.

QUand le Grand Seigneur eſt malade, il y a un certain nombre de Medecins deſtinés pour lui, & que l'on fait avertir; dès le matin on les fait entrer dans ſon Appartement pour le viſiter, & en cas que la maladie augmente, on leur donne des Chambres proche celle de Sa Hauteſſe, avec deux domeſtiques à chacun: on ne permet point aux Maîtres, de ſortir de l'Appartement de l'Empereur, juſques à ce qu'il

ait tout à fait recouvert la ſanté ; & ſi il en meurt, tres ſouvent on ne trouve plus aucuns d'eux, & l'on n'en entend jamais parler.

Pour les Barbiers & Chirurgiens ordinaires de Sa Hauteſſe, aucuns ne demeurent hors du Serail, parce qu'entre les Pages & les Gentilshommes de la Chambre Secrette, il y en a pluſieurs qui ſont tres experimentés, qui le ſervent dans le Bain, le raſent, & même le ſaignent quand il en eſt beſoin, faiſant de même toutes les autres fonctions neceſſaires pour la ſanté de leur Maître.

Quoique le Grand Seigneur ſoit en ſanté, trois de ſes Medecins ordinaires, dont le nombre eſt fixé à ſept au moins, ſont obligés de ſe trouver tous les

jours dans l'Apoticairerie du Serail, & d'y demeurer juſques à midi ; paſſé cette heure, ils ſont libres d'aller à leurs affaires.

Si quelque Dame du Serail vient à tomber malade, il ne leur eſt pas permis de la viſiter, parce que perſonne n'y entre que le Grand Seigneur, mais il y a parmi celles qui les ſervent, des vieilles tres experimentées, & qui ſe connoiſſent aux maladies, qui vont hors la porte de l'Appartement des Dames, porter l'urine aux Medecins, & faire une relation du mal ; ſur quoi, ſans les voir, ni les toucher, ils ſont obligés d'ordonner des remedes, qui le plus ſouvent leur cauſent beaucoup plus d'incommodité, que de ſoulagement, & ſont cauſes

qu'elles periſſent ainſi miſerablement.

Si c'étoit quelque Sultane favorite, & particulierement chere à Sa Hauteſſe, le Medecin alors, (ayant la permiſſion du Grand Seigneur,) entre dans ſon Appartement pour la viſiter, mais il ne la voit en aucune façon, parce qu'elle ſe couvre de telle ſorte, qu'on ne ſçauroit diſtinguer ce qui eſt dans le lit ; il peut ſeulement lui faire ſortir un bras hors du lit, encore eſt-il couvert d'un voile de ſoie tres déliée, & lui ayant tâté le poux, il ſe retire ſans dire un ſeul mot, & va écrire ſon ordonnance pour la compoſition des remedes qu'il juge étre neceſſaires.

Les Sultanes envieuſes de plaire à Sa Hauteſſe, les unes à

l'envi des autres, font une grande dépenſe pour trouver quelqu'un qui leur enſeigne quelque enchantement pour ſe faire aimer le plus.

Outre tout ce peuple, qui eſt occupé à tant de choſes differentes, ainſi que je l'ai déja dit, qui loge dans le Serail, il y a encore une autre eſpece d'Eſtafiers, qui ſervent de Courriers pour les Affaires ſecrettes & de la derniere importance; ils y vont à pied, ſi le voyage n'eſt pas plus long de vingt-cinq milles, & ſi il eſt plus long, ils ont la liberté de le faire à cheval: ce ſont eux auſſi que l'on envoye, lorſqu'il faut porter quelques Lettres de la main même du Grand Seigneur, à quelque Baſſa éloigné: ces gens-là ſont auſſi Capitaines de

l'office de la Porte. Il y en a environ deux cens autres particuliers, dont le nom eſt proprement VACH, qui ſignifie Courriers pour la poſte à cheval ; ils ſont expediés par le Grand Vizir, ou bien quelquefois par ordre du Divan, mais toujours pour le ſervice, & ſur les ordres de Sa Hauteſſe : à leur arrivée en quelque endroit que ce ſoit, le Gouverneur de la Ville eſt obligé de leur faire fournir auſſitôt autant de Chevaux qu'ils en ont beſoin, & de quoi faire leur dépenſe.

CHAPITRE VIII.

Des Enfans mâles du Sultan, & de l'Election du Grand Seigneur.

QUand les Fils du Grand Seigneur ont atteint l'â-

ge de treize ans, on les fait circoncire, & l'on fait de grandes réjouiſſances par toute la Ville, qui durent pendant huit jours, principalement à la circonciſion du premier Enfant de Sa Hauteſſe, & trois jours après on les pourvoit d'un Gouvernement dans la Natolie ou ailleurs, où ils demeurent durant la vie de leur Pere, mais à ſa mort, celui qu'il a nommé par Teſtament, pour ſucceſſeur, (quoique ce ſoit toujours ſon premier né, ou bien le ſuivant, ſi ſon frere eſt mort, ou que ſa conduite dans le Gouvernement qu'il a eu, n'ait pas été aſſez deſagréable à ſon Pere, pour le priver de ſa Succeſſion,) celui-là, dis-je, vient ſecrettement dans la Ville, & entre par la porte des Jardins

dans le Serail, d'où on le conduit pour s'aſſeoir dans le Thrône de l'Empereur : après cela, pour obéir à la Loi de Mahomet, il fait étrangler tous ſes autres freres qui ſe trouvent dans le Serail, & ſi il y en a quelques-uns dehors, il dépêche auſſitôt quelqu'un pour aller lui donner la mort, ou lui faire la guerre, s'il refuſe d'obéir.

Sous le Regne de Bajazet, ſes quatre fils ſe firent la guerre l'un à l'autre, & furent tous battus par Selim I. qui après les avoir défaits & mis à mort, ôta l'Empire & la vie à ſon Pere.

Il arriva auſſi du temps de Solyman, que ſes trois fils eurent grande guerre entre eux, & l'un d'eux ayant tué & défait

les autres, s'enfuit auprès du Roi de Perſe, pour éviter la colere de ſon Pere; mais le Roi de Perſe ne put s'empêcher de le lui rendre, pour éviter l'effet des menaces qu'il lui fit faire, de ravager tout ſon Pays, Solyman le fit mourir dès qu'il l'eut en ſa poſſeſſion; & s'étant par là privé de tous ſes enfans mâles, il eut pour Succeſſeur Selim II.

Sultan Amurat, dont le naturel étoit doux, ne pouvant voir répandre ſon propre ſang, par la mort de ſes freres, fut dixhuit heures ſans vouloir s'aſſeoir ſur le Siege Imperial, ni permettre qu'on publiât ſon arrivée dans la Ville; voulant auparavant faire en ſorte que ſes neuf freres charnels, qui tous ſe trouverent dans le Se-

rail, puſſent être exempts de cette affreuſe Loi : mais après avoir longtemps conſulté avec l'Ogya ſon maître, le Grand Moufti, & pluſieurs autres de ſes ſerviteurs tres experimentés dans les affaires, voyant qu'il n'y avoit pas moyen de leur ſauver la vie, pour ne point enfreindre la Loi de Mahomet, (comme j'ai dit ci-deſſus,) il verſa des larmes, & envoya les Muets pour les étrangler, & donna de ſes propres mains neuf mouchoirs au Chef des Muets, pour faire cette horrible execution, lui montrant en même temps le corps de ſon Pere mort, pour lui ordonner de faire ſon devoir, & de s'acquitter fidelement de ſa commiſſion.

Trois jours après l'arrivée du

Nouveau Sultan, on tient un grand Divan, quoique ce ne ſoit point un des quatre jours ordinaires de la Semaine pour tenir l'Aſſemblée ; il eſt general alors, & tous les Officiers de la Porte ont ordre de s'y rendre, ſans qu'il en manque un ſeul : pendant l'Aſſemblée, le nouveau Grand Seigneur ſe tient derriere une jalouſie qui eſt au bout de la grande Salle, d'où il ne peut être apperçu, mais d'où il voit & entend tout ce que l'on dit, & ce que l'on fait dans ce Divan.

Ce Conſeil finit à l'heure accoutumée, & après, tous les Officiers qui le compoſent, entrent quatre à la fois, & quelquefois ſix, ſuivant leur rang & Dignité, pour faire la reverence à Sa Hauteſſe, ſans lui parler,

Digitized by Google

& paſſant à la file, ils ſortent par une autre porte. Après cette ceremonie, la Table étant preparée, le Grand Seigneur s'y met ſeul, ſelon la coûtume & la maniere ci-deſſus.

Tous les Officiers du Divan retournent après dans la Salle du Conſeil, où après avoir dîné ſomptueuſement, mais avec diligence, on prepare à Sa Hauteſſe, le plus beau Cheval de ſon Ecurie, ſur lequel il monte au ſortir de ſon dîner, & va en grande magnificence dans la Ville, accompagné de tous les Officiers du Divan du matin, & de tous les Miniſtres de la Porte, pour ſe faire voir au Peuple : il va dans cette pompe à la Moſquée où ſont enterrés ſes Prédeceſſeurs, où étant arrivé, il met pied à terre, puis y entre

pour y faire ſa Priere, & aſſiſter au Sermon du plus fameux Prédicateur de Conſtantinople, qui après un diſcours d'une heure, donne ſept fois de ſuite ſa benediction au Grand Seigneur, & le Peuple répond unanimement *Amen.*

Le Prédicateur ayant fini, le Moufti donne auſſi ſa benediction une fois ſeulement au Grand Seigneur, à quoi le Peuple répond de nouveau *Amen.*

Enfin cette ceremonie étant finie, le Peuple donne auſſi tout d'une voix ſa benediction au Sultan, après il remonte à Cheval, & s'en retourne par un chemin different que celui par où il eſt venu, pour retourner au Serail.

Le cinquiéme jour, il va à la promenade ſur mer; pour cet

effet, il entre dans la Galere qui eſt preparée exprès pour lui, & va ſe promener dans un Jardin qui eſt au deſſus de l'Arſenal, & qu'on appelle ASSUHERY, qui veut dire lieu de plaiſance, & de là il monte à Cheval pour aller à la Chaſſe, où il tâche de courir quelque Bête qu'il puiſſe prendre, tenant pour un heureux préſage, ſi lui-même peut en courir, & en prendre une.

Puis retournant ſur ſes pas, il va viſiter l'Arſenal, aſſiſté de ſon Capitaine de la mer, qu'on appelle Capitan Baſſa, qui lui rend compte de l'état où ſe trouvent alors toutes les choſes concernant la Marine.

Le même jour, après être retourné au Serail, le Grand Vizir le va trouver, & lui rend comp-

te en peu de paroles, de toutes les affaires de l'Etat.

Pendant les premiers jours de ſon avenement à l'Empire, il fait de tres beaux preſens, & fait jetter au Peuple qui ſe trouve ſur ſon paſſage dans les ruës, quantité de monnoie d'or & d'argent ; il fait auſſi de tres grandes aumônes aux Communautés, aux Hôpitaux, & aux Monaſteres des Prédicateurs. Il s'eſt trouvé à l'avenement de l'Empereur Amurat, que les aumônes qu'il fit pendant ces cinq premiers jours, paſſoient plus de deux mille charges de monnoie, ce qui fait quatre cens mille ſequins.

Le cinquiéme jour paſſé, les Dames de ſon Sang commencent à lui rendre viſite, & il leur fait preſent à chacune, de pierreries,

reries, & d'habits de tres grande valeur, & accorde pluſieurs graces à leurs maris, parce qu'en ce temps il a coûtume de ne leur rien refuſer de ce qu'elles lui demandent, ſoit pour elles, ſoit pour leurs maris, ou pour quelque autre perſonne que ce ſoit.

CHAPITRE IX.

De la Feſte de Paſques.

LOrs de la Fête de la grande Pâque, le Grand Seigneur fait de grandes faveurs aux Priſonniers, tant en matiere Civile, que Criminelle, & donne la liberté à un grand nombre, avec des aumônes conſiderables, en payant pour eux, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

Cette Fête de Pâque vient à la fin du mois qu'ils jeûnent; ce mois dure pendant le cours d'une Lune, & leur jeûne eſt ſi auſtere, qu'ils ne mangent, ni ne boivent depuis deux heures avant le jour, juſques à ce que les étoiles paroiſſent : ils vont une demie heure auparavant à leur Moſquée, faire l'Oraiſon du ſoir, laquelle étant finie, & les étoiles commençant à paroître, ils vont manger de la viande & ſe réjouir, parce que les Turcs ne mangent point de Poiſſon, de quelque eſpece que ce ſoit, ſi ce n'eſt par débauche ou par libertinage : car cela leur eſt tres défendu par leur Loi, en quelque ſaiſon de l'année que ce ſoit.

A deux heures de nuit, ils retournent à la Moſquée faire

leur Priere, qui dure l'eſpace d'une heure, après quoi ils vont encore manger de nouveau, & la plûpart d'eux, veillent le reſte de la nuit, & la paſſent à manger.

Toutes les nuits pendant ce mois, les Moſquées Privilegiées demeurent ouvertes avec des lampes allumées; & autour de leurs clochers, ils y mettent pareillement des lumieres.

Les huit derniers jours du mois, ils jeûnent plus ſevérement, & paſſent toute la nuit à viſiter les Moſquées, dont l'entrée eſt fort difficile, à cauſe de l'affluence du Peuple qui va y faire ſes Prieres, à quoi ils ſont beaucoup plus exacts les trois dernieres nuits, qu'ils paſſent preſque toutes entieres aux Moſquées, & à lire l'Alcoran.

Le Grand Seigneur va quelquefois lui-même *incognito*, à la viſite des Moſquées pendant ces nuits là, entendre les Sermons, & faire ſes Prieres ſur le tombeau de ſes proches.

Le jour de Pâques, au lever du Soleil, il faut que tout le Peuple ſe trouve chacun à ſa Moſquée, pour faire ſes Prieres ; les Imams des Moſquées chantent des Verſets & des Prieres de l'Alcoran, & à la fin le principal Imam fait une longue Priere à haute voix, & prie pour la ſanté du Grand Seigneur, & la proſperité du Peuple Mahometan, à quoi le Peuple rêpond tout d'une voix *Amen* ; enſuite il fait une nouvelle Oraiſon, priant Dieu qu'il faſſe perir tous ceux qui ſont rebelles à la Loi de Mahomet.

Quand le Grand Seigneur aſſiſte ce jour là à la Moſque de ſainte Sophie, les ceremonies ſont bien plus grandes.

Premierement, le Chef de la Moſquée, ou premier IMAM, fait la Priere à haute voix, & après le Moufti la repete, enſuite ils donnent tous deux la benediction au Grand Seigneur, après quoi le peuple lui donne auſſi la ſienne à haute voix : pendant toutes ces ceremonies & ces Prieres, Sa Hauteſſe eſt toujours à genoux, priant Dieu d'exaucer les Prieres que l'on fait pour lui, quoiqu'il s'en reconnoiſſe indigne : il parle ſi haut, que malgré les Prieres que le peuple fait à haute voix, il eſt entendu de ceux qui ſont auprès de lui. En pareille occaſion, on a vû Sultan

Solyman, & le Grand Amurat, ſoupirer & verſer des larmes par dévotion.

Tous ces Offices finis, le peuple ſe retire chacun chez ſoi, ſe touchant l'un l'autre dans la main, & ſe ſouhaitant toute la felicité poſſible.

Le Grand Seigneur étant retourné dans le Serail, ſe met dans ſon Thrône, qui eſt placé dans une grande Salle, où il reçoit les hommages des principaux Baſſas de ſa Cour, qui lui baiſent à genouil & en ſilence le bas de ſa robe, pendant qu'il hauſſe & baiſſe la main, ſur la tête de chacun d'eux, ſans pourtant les toucher, marquant par là qu'il les reçoit favorablement : le nombre de ceux qui ſont admis à cette ceremonie, eſt de cent ou environ.

Auſſitôt qu'ils ſe ſont retirés, il paſſe dans ſon Appartement, où le Moufti doit ſe rendre; d'abord qu'il entre, le Grand Seigneur va audevant de lui, & lui baiſe la main, enſuite le Moufti met la main ſur la tête de Sa Hauteſſe, en diſant: *Mahomet te beniſſe, & je te le prononce*; enſuite le Sultan lui donne une bourſe de trois mille ſequins, & dès que le Moufti eſt ſorti de la Chambre, on lui preſente deux robes de drap de Burſi, faites à ſa meſure.

L'Ogya, ou maître du Sultan, vient enſuite pour lui rendre ſes reſpects; le Grand Seigneur va audevant de lui, & lui donne ſa main à toucher, après quoi il le renvoye avec des preſens.

Ces ceremonies finies, le Grand Seigneur va dans une

autre Salle, où toutes les Sultanes ſont aſſemblées ; à ſon arrivée elles ſe levent & le ſaluent, en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſperités ; il les regarde en ſouriant, & ſe tournant vers un Eunuque, il leur fait diſtribuer à toutes également des joyaux & pierreries, avec une bourſe de pieces d'or, dont elles font leurs liberalités à leurs eſclaves.

On obſerve les mêmes ceremonies à la premiere Pâque, & à la ſeconde, qui arrive ſoixante & dix jours après la premiere.

La premiere eſt appellée ARUCYBAYRAN, c'eſt à dire, Pâque de Jeûne.

La ſeconde ſe nomme MEBACHBAYRAN, qui veut dire Pâque de Sacrifice ; elle eſt ainſi nommée, parce que dans cette

cette ſeconde Pâque, perſonne n'eſt exempté, même les pauvres, de ſacrifier un animal dans ſa maiſon, & d'en diſtribuer un morceau aux pauvres; les riches en tuent pluſieurs de differentes eſpeces. La Fête de chaque Pâque dure trois jours.

Ils ont encore une autre Fête qu'ils appellent la Fête de l'aumône des morts, parce que chacun fait de grandes libera-lités aux pauvres, pour leurs parens défunts : cette coûtume eſt encore plus particulierement pratiquée par les Mahometans de Syrie, Meſopotamie, Terre-Sainte, & de toute l'Egypte, qu'à Conſtantinople, la plûpart des Marchands de ces Pays là, donnant pour leurs parens morts, la dixiéme partie

de tout ce qu'ils ont gagné pendant l'année.

Ils font leur Carnaval huit jours avant le BAYRAN, qui eſt le temps de leurs jeûnes : chaque Baſſa fait tendre ſon Pavillon dans une ſpacieuſe campagne, proche le fleuve appellé CHEATANA, où ils joutent à Cheval, & font des dépenſes tres conſiderables, ſoit en feſtins, ſoit en differens autres divertiſſemens.

CHAPITRE X.

Des Dévotions particulieres des Mahometans.

SAINT GEORGES, que les Turcs nomment CHEDIRELLES, eſt regardé chez eux comme un grand Guerrier. Le jour de la fête de ce

Saint, ils font dans le même endroit, des montres militaires, avec beaucoup de pompe & de magnificence ; ſi les Baſſas n'y vont point en perſonne, ils y envoyent leur famille avec des équipages ſuperbes : toute la journée ſe paſſe en joutes & autres exercices.

Ce Saint, ſaint Antoine Abbé, & ſaint Nicolas, ſont reconnus par les Turcs, pour veritablement Saints, & ils en rapportent pluſieurs miracles ; ils leurs adreſſent des vœux & des prieres, & ont beaucoup de veneration pour eux. En diverſes Provinces, les peuples reverent d'autres Saints de notre Calendrier.

Dans les temps de ſéchereſſe, lorſqu'ils craignent la famine & la cherté des vivres, le peu-

ple s'aſſemble dans une grande Plaine au pied d'une montagne ſituée audeſſus de Pera, où un des principaux Imams, par ordre du Grand Seigneur, fait un Sermon qui dure trois heures, & à chaque demie heure il ſe met à genouil devant un pulpitre, & exhorte le peuple à ſe corriger, à avoir regret de ſes pechés, & à aller combattre les Infideles, principalement les Chrétiens, qu'ils regardent comme leurs plus grands ennemis ; enſuite le peuple qui eſt auſſi à genouil, demande pardon à Dieu de ſes pechés, & avec de grands cris, le prie de leur envoyer de la pluie ; à la derniere demie heure, il reſte debout, fait une longue Oraiſon, & prie pour la proſperité du Grand Seigneur, après quoi

le peuple ſe retire, & va viſiter les principales Moſquées.

Dans les temps de peſte, ils font les mêmes prieres, lorſqu'elle commence à faire des progrès, ils tuent tous les chiens qu'ils peuvent trouver, particulierement dans Conſtantinople; ceux qui ont des Boutiques, ſont obligés de mettre devant la porte un chien mort; un Officier de Juſtice fait ſa viſite, & condamne à une peine impoſée pour cet effet, ceux qui y manquent; quelquefois même les Grands ſont obligés d'en mettre, parce qu'ils diſent que Dieu a ordonné qu'il meure un certain nombre d'ames, & pour ſatisfaire à ſa Sentence, ils mettent à mort une pareille quantité de ces animaux, & ils croyent que par là Dieu appai-

ſera ſa colere, & fera ceſſer la peſte.

Ils ont une grande veneration pour les Chats, parce que leur Prophete Mahomet les aimoit, les careſſoit, & les tenoit ſouvent entre ſes bras : c'eſt ce qui donne lieu au maſſacre des chiens, & à la conſervation des chats. On a même établi en quelques lieux, particulierement chez les Arabes blancs, à Damas, en Syrie, à Jeruſalem, & au Caire en Egypte, des eſpeces d'Hôpitaux pour les nourrir ; ils croyent faire une grande charité, de laiſſer des revenus conſiderables pour leur entretien, & pour ceux qui ſont gagés uniquement pour en avoir ſoin.

Leur entêtement & leur ſcrupule s'étend ſi loin ſur ce ſujet,

qu'il arriva une fois à Damas, une grande conteſtation entre le Peuple & ceux qui gouvernoient un de ces Hôpitaux ; le Peuple prétendant avoir le pouvoir de faire des aumônes pour l'entretien des Chats qui y étoient. Selim I. pour prévenir les ſeditions que cette diſpute auroit infailliblement cauſé, permit au Peuple de faire ſes aumônes tous les Vendredis, & aux deux Fêtes ſolemnelles.

Il n'y a point de ſemblables Hôpitaux à Conſtantinople, mais ils ont une autre methode pour leur faire la charité. En pluſieurs endroits de la Ville, & aux grandes Places, principalement à celle qui eſt près de la Moſquée de Sultan Bajazet, il y a pluſieurs perſonnes qui ne ſont uniquement occupées qu'à

faire cuire ſur des pieces de bois, des poulmons d'animaux, que le peuple, & même les Grands achetent, & donnent publiquement à manger aux Chats, qui y viennent de toute part.

Hors le temps de peſte, ils font la même choſe aux Chiens, dont il y a une grande quantité en Turquie. Ils croyent auſſi faire une œuvre de charité fort agréable à Mahomet, en achetant des oiſeaux, & leur donnant enſuite la liberté. Lorſque la Juſtice rencontre quelque Muletier, Charetier, ou Meûnier, qui charge trop ſon Cheval, elle s'en ſaiſit auſſitôt; on les attache à la queuë du Cheval, & on les promene dans la Ville, leur faiſant ſouvent porter la même charge qu'avoit le Cheval.

Quand le feu ſe met à quelque maiſon de la Ville de Conſtantinople, le Capitaine des Janiſſaires eſt obligé d'y courir avec tous ceux qu'il commande, pour l'éteindre, mais ils ont plus de ſoin de piller les maiſons, que de mettre ordre au feu. Cette Ville eſt tres ſujette à de pareils accidens, les maiſons n'étant bâties que de bois. Sous le regne d'Amurat, tout le principal corps des maiſons de la Ville fut entierement conſumé, & s'il n'eût envoyé plus de dix mille hommes de ſa Maiſon, qui en abbattirent une partie, pour empêcher le progrès du feu, la Ville auroit été entierement détruite; les portes de ſon Serail furent ouvertes, & on y donna à manger pendant trois jours à toutes ſor-

tes de perſonnes, & il diſtribua lui-même à chacun un ſequin : la perte ſeule des Marchandiſes qui étoient dans les Boutiques ſe montoit à quatre millions d'or, & le peuple lui ayant repreſenté qu'il ne ſe trouveroit point aſſez de bois & de briques pour rétablir les maiſons brûlées, il donna permiſſion d'en couper pendant trois ans dans tous ſes Bois, pour les rétablir : il mit un impôt pour ce ſujet, & il donna encore pour chaque maiſon, un certain nombre de milliers de briques ; il défendit outre cela d'inquiéter, ou d'empriſonner pour dettes, les Artiſans des Boutiques brûlées, pendant les trois ans que duroit la permiſſion de couper les bois. Les portes du Serail demeurerent ouvertes

pendant plus d'un mois, & il donnoit l'aumône generalement à tous ceux qui la lui demandoient, de ſorte que par l'ordre qu'il établit dans la Ville, & par ſes liberalités, elle fut en peu de temps plus belle & plus magnifique qu'elle eût jamais été.

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINOPLE.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De la Loi de Mahomet, & de l'Ablution.

APRES avoir parlé des Mœurs & des Coûtumes des Turcs, il eſt à propos de dire un mot de leur Religion, & de la Loi de Mahomet.

Elle fut donnée par ſes quatre premiers Diſciples, qui

après ſa mort s'emparerent du Commandement de ſon Peuple, & ſe firent declarer Chefs de la Religion Mahometane, elle eſt diviſée en quatre Préceptes generaux.

Le Premier eſt appellé SYAFEY, le Deuxiéme CANEFY, le Troiſiéme MAILECHY, le Quatriéme CAMBALY.

Ces Principes different beaucoup l'un de l'autre en ce qui regarde les coûtumes & les céremonies du Mariage de la Loi Civile, &c. Il y a une grande difference entre les Turcs & les Perſans, car quoiqu'ils ſoient tous Mahometans, ils ſe regardent les uns & les autres comme Heretiques.

Cette diverſité d'opinions vient de ce que les Perſans après la mort de Mahomet, ſuivirent

les ordres d'ALY ſon gendre, qui étoit le Vicaire de cet Impoſteur; mais les Turcs ont ſuppoſé un Teſtament de Mahomet, par lequel il laiſſoit toute l'autorité à deux de ſes Diſciples, dont l'un ſe nommoit ABULACHER, & l'autre OMAR, qui étoient contraires en beaucoup de choſes aux Regles d'ALY: cependant tous les Mahometans en general ont Dix Commandemens, qu'ils obſervent avec beaucoup d'exactitude.

Le Premier Commandement eſt l'Ablution; c'eſt-à-dire, qu'aucun ne peut entrer dans la Moſquée pour y entendre & faire l'Oraiſon, ni auſſi faire ſes Prieres en ſon particulier, ſi auparavant il n'a ſatisfait à ce Commandement; en ſorte que ſi un homme vient à uriner ou

faire quelqu'autre neceſſité,* il eſt beſoin qu'il ſe lave premierement la partie honteuſe; c'eſt pourquoi ils ont ſoin dans pareil cas de porter de l'eau pour s'en laver les mains & les bras juſqu'aux coudes, ils les plongent dans de l'eau claire & en verſent par deſſus, puis les hauſſant & les tenant ouvertes, ils la font couler, après ils en verſent ſur les mains pour la quatriéme fois, & les hauſſent comme auparavant pour la faire couler juſqu'au coude, qu'ils touchent avec la même eau; enſuite ils ſe lavent encore les mains pour la cinquiéme fois,

* Ils regardent comme un grand crime, de ſe ſervir de papier pour ſe nettoyer, parce qu'ils diſent que c'eſt être impie d'employer à de pareils uſages, ce qui peut ſervir à écrire le Nom de Dieu & de Mahomet.

& ſe moüillent les yeux, les lévres & la pointe du nez, & ſe mettant les deux gros doigts moüillés dans les oreilles, ils ſe les nettoyent tout autour. La ſixiéme fois ils ſe moüillent les mains & en touchent les genoux, toutes les extrémités des doigts des pieds & les talons : Enfin la ſeptiéme fois ils ſe baignent les mains & les eſſuyent ; cette ſorte d'Ablution ſe nomme ABDES, & s'il arrive qu'après avoir fait leurs neceſſités ils ne ſe ſoient point lavés, ils le font ordinairement lorſqu'ils vont à la Moſquée, & ſe lavent auparavant que d'y entrer, les parties honteuſes avec l'eau d'une Fontaine qui ſe trouve à l'entrée, après quoi il leur eſt permis d'y entrer : ſi quelqu'un étoit accuſé d'être entré dans la Moſquée,

Moſquée, & d'y avoir fait ſa Priere ſans s'être auparavant purifié par l'Ablution ; on le conduit par toute la Ville, à coups de verges, & on le condamne à une amende conſiderable ; la ſeconde fois, outre l'amende il eſt declaré infame & incapable de rendre témoignage, & outre cela on l'envoye aux Galeres, & enfin ſi il commet la même faute une troiſiéme fois, il eſt condamné au feu & brûlé tout vif comme heretique. Il n'y a que ceux qui ont fait un Pelerinage à la Mecque qui ſont exempts de ces punitions & qui ne peuvent être recherchés pour quelques crimes qu'ils ayent commis.

Les Mahometans d'Orient obſervent tous cette maniere de ſe laver ; mais les Turcs Ma-

hometans qui ſont plus vêtus que ceux-là, ont obtenu une diſpenſe du MOUFTI, en ſorte qu'en jettant de l'eau ſur leurs habits, & moüillant le bras par dehors, ils ont ſatisfait à la Loi.

Ils ont encore une autre eſpece d'Ablution plus importante; lorſqu'un homme a eu habitation avec une femme, il doit ſe laver le corps, & principalement les parties honteuſes; c'eſt pour cet uſage qu'on a établi des Bains publics dans toutes les Villes de la Turquie; mais il n'y a que le menu peuple & les pauvres qui s'en ſervent, parce que les riches & les Seigneurs en ont ordinairement de particuliers chez eux, les femmes ont une heure particuliere pour aller aux Bains publics, & il eſt

défendu ſous peine de la vie à tel homme que ce ſoit, de s'y trouver pendant le temps qui leur eſt donné pour s'y laver.

CHAPITRE II.

Du ſecond précepte de la Loi de Mahomet, & des Prieres des Turcs.

LE Second Commandement appellé HAMAS, qui veut dire Office, conſiſte en ce qu'après s'être lavé, & avant que d'entrer dans la Moſquée pour y faire ſa Priere, les Turcs ſont obligés de ſe déchauſſer & de laiſſer leurs ſouliers à la porte, ou de les porter ſous la robe pour marque d'humilité, & pour montrer qu'ils ont les pieds nets lorſqu'ils vont faire leur Priere.

A l'entrée de la Moſquée les Turcs s'inclinent trois fois, & la tête baiſſée marchent juſqu'au lieu où ils veulent s'arrêter, où ils ſe mettent à genoux ; & après avoir baiſé trois fois la terre ils font leur Priere les yeux baiſſés. Il eſt permis à ceux qui arrivent après que L'IMAM a commencé, de dire la Priere tout haut ; mais ceux qui arrivent à l'heure ordinaire doivent la dire tout bas & en particulier ; outre cela, ſoit qu'ils faſſent leurs prieres ſeuls, ou qu'ils l'entendent faire à L'IMAM, ils doivent ſuivant leur Loi ſe proſterner & baiſer la terre ſept fois, à chaque fois ils doivent faire trois inclinations.

L'Alcoran, quelques loüanges ou autres Oraiſons particu-

lieres à l'honneur de MAHOMET & pour la conſervation du Grand Seigneur, ſont les Prieres ordinaires qu'ils font dans leurs Moſquées, ils les diſent avec une devotion & un ſilence tout particulier, ſurtout lorſqu'ils les diſent dans la Moſquée; le reſpect qu'ils ont pour ce lieu eſt ſi grand qu'il n'y a point de Turc qui oſe y parler à un autre, faire aucun ſigne, regarder, ni même touſſer, & ſi ils ne peuvent pas abſolument ſe diſpenſer de cracher, ils le font doucement dans leur mouchoir, ils obſervent régulierement ce point de leur Loi, à telle heure qu'ils ſoient dans la Moſquée, quand même ils y ſeroient ſeuls, & en attendant l'heure de la Priere: & ſi quelqu'un étoit ſurpris dormant

dans la Moſquée dans le temps que l'Imam fait le Sermon, on lui fait une correction publique, & l'entrée de ce lieu lui eſt défenduë.

Lorſqu'ils ſortent de la Moſquée, & avant que de retourner dans leurs maiſons, ils doivent faire l'aumône, & il y a à la premiere porte de la cour, des Pauvres exprés pour recevoir les charités des bons Muſulmans.

Les femmes ne vont jamais à la Moſquée, elles font leurs Prieres dans leur maiſon.

Il eſt défendu à tout homme qui n'eſt pas de la Religion Mahometane, d'entrer dans la Moſquée : & ſi quelqu'un y étoit ſurpris ſans avoir eu auparavant une permiſſion de l'Imam, il ſeroit brûlé : c'eſt pour

cela qu'il y a des gens continuellement aux portes, qui ont ſoin d'empêcher qu'il n'y entre aucune ſorte d'animaux en quel temps que ce ſoit, ils s'en acquittent avec beaucoup d'exactitude.

Les murailles des Moſquées ſont toutes blanchies ſans aucunes Peintures ni Statuës; au milieu de la tribune de la grande Chapelle du côté du midi, il y a une voute en forme d'arc, ſous laquelle ſe met l'Imam lorſqu'il dit l'Oraiſon: elle eſt faite, à ce que diſent les Turcs, de cette façon, pour honorer la Chapelle de la Mecque, qu'ils prennent pour modele; à gauche de l'Imam, il y a un pulpitre fort élevé où il fait la Priere le Vendredi, & à côté eſt un endroit où ſe mettent les

Chantres, qui à haute voix disent leurs Oraisons & répondent à l'Imam : ceux qui lisent l'Oraison le Vendredi avant la Priere, se metent aussi dans le même endroit.

Personne n'est exempté d'entendre ou de dire deux des cinq Oraisons par jour, ou tout au moins celle du midi, & ceux qui sont huit jours sans aller à la Mosquée sans cause legitime, sont châtiés fort severement.

Ce Commandement renferme aussi l'obligation du jeûne du Bayran, & il y a des peines tres rigoureuses pour ceux qui ne l'observent pas.

CHAP. III.

CHAPITRE III.

Des Troiſiéme, Quatriéme, Cinquiéme & ſixiéme Commandemens de la Loi.

LE Troiſiéme Commandement appellé GUALADIN BAYATY, eſt d'honorer ſon pere & ſa mere, & d'avoir pour eux beaucoup de veneration ; l'on peut dire avec juſtice qu'ils ſont exacts Obſervateurs de ce précepte.

Les Mahometans ſont tous obligés de ſe marier, par le Quatriéme Commandement, qu'ils nomment ELIMECH ; cette céremonie ſe doit faire dans la Moſquée, & en preſence de l'Imam, avec un conſentement du Cady, & après s'être fait enregiſtrer ſur ſon Livre ; il eſt per-

mis aux Muſulmans de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, & même les Eſclaves auſquelles ils font des Enfans, ſont enregiſtrées au nombre des autres Femmes, & les Enfans ſont regardés comme legitimes.

Ils peuvent répudier leurs Femmes en leur rendant la dot qu'ils en ont reçûë, la Femme a le même droit; mais ſi c'eſt elle qui veut ſe ſeparer, elle ne peut rien exiger de ſon mari. Si un Turc reſte éloigné ſix mois de ſa femme, ſans qu'elle reçoive aucune de ſes nouvelles, il lui eſt permis de ſe remarier, & le mari n'a plus aucun droit ſur elle, quand même il reviendroit immediatement après, il ne peut même la contraindre de demeurer avec lui lorſque les

ſix mois ſont paſſés.

Le Cinquiéme Commandement, eſt la Circonciſion qui ſe doit faire lorſqu'ils ont atteint la treiziéme année de leur âge, en memoire d'Iſmaël Fils du Patriarche Abraham, dont ils ſe diſent deſcendus, qui fut circoncis, ſelon l'Ecriture, lorſqu'il fut parvenu à ce même âge.

Huit jours avant la circonciſion, le pere de celui qui doit être circoncis fait des feſtins & de grandes réjoüiſſances, où il invite ſes parens & amis, il verſe lui-même à boire & ſert à manger à ſes Convives, & il y a Prédication chez lui le jour même de la Circonciſion. La mort, ou tout au moins les Galeres perpetuelles ſont la penitence de ceux qui vont à la Moſquée, ou qui ont affaire avec une Ma-

hometane avant que d'avoir été circoncis.

Le ſixiéme Commandement appellé MEGYTHELER CAYRY, oblige les Mahometans à exhorter les malades lorſqu'ils ſont à l'agonie, & recommander leurs ames à Dieu en liſant des chapitres de l'Alcoran, & aprés leur mort à bien laver leurs corps, couper leurs ongles, & les vétir entierement de toile neuve. Dès qu'un Mahometan eſt mort ils l'habillent & le lavent comme nous venons de dire, & lui parfument avec un encenſoir neuf, les narrines, les yeux, la bouche, & les parties honteuſes, & après avoir couſu ſes habits, ils lui lient les mains, lui couvrent le viſage, ils ſe diſputent à qui le portera à ſa ſepulture, preſque

tout le Peule ſuit le corps juſqu'à la porte de la Moſquée, où on chante une petite Oraiſon ; enſuite on le porte dans l'endroit où il doit être enterré, autour duquel ſont les DERVIS qui ſont leurs Religieux, qui chantent & prient juſqu'à ce qu'il ait été entierement couvert de terre ; leur Loi leur défendant de mettre les corps dans des coffres de bois, pour obſerver ce qui eſt dit dans le Vieil Teſtament. *Tu es fait de poudre, & tu retourneras en poudre.* On enterre les perſonnes riches & de conditions dans des Sepulchres de marbre, où l'on met de la terre au fond pour executer le précepte plus à la lettre.

Après que la céremonie eſt finie, les Parens qui ont aſſiſté

en habits de deüil, retournent à leurs maiſons accompagnés de leurs amis, auſquels ils donnent un Repas, & entr'autres Mets ils ſervent ordinairement des lentilles & des œufs durs, ſuivant l'ancienne coûtume des Hebreux, pour montrer que ces deux choſes ont la forme, ainſi que le monde & que l'homme qui vient au monde en ſort après qu'il y a fait ſon temps.

Ils font auſſi de grandes aumônes pendant trois jours dans la maiſon du mort, les Grands donnent de la viande cruë, & les Pauvres donnent ſeulement du pain.

⁂

CHAPITRE IV.

Des Septiéme, Huitiéme & Neuviéme Commandemens de la Loi.

LE Septiéme Commandement appellé CHEASILARDAGUSI, ordonne à tous les Muſulmans de combattre les Infideles, & principalement les Chrétiens, & aſſure la couronne du martyre à ceux qui y ſont tués.

Si un homme quitte ſa Religion pour embraſſer celle de Mahomet, celui qui l'a exhorté & inſtruit eſt obligé par le même précepte à lui donner la moitié de ſon bien, & à le nourrir, & même ils s'eſtimoient autrefois heureux, lorſqu'ils avoient quelques filles qu'ils

pouvoient leur faire épouſer, & ceux qui n'en avoient point donnoient la liberté à la plus belle de leurs Eſclaves, pour leur donner avec une groſſe dot; on a vû des Dames de qualité donner la moitié de leurs biens, quelques conſiderables qu'ils fuſſent, à quelques Eſclaves qu'ils avoient portés à ſe faire circoncire, & même quelques-unes ont été juſqu'à les épouſer.

Les Empereurs Ottomans ont fait une Ordonnance, par laquelle ils ne peuvent donner leurs filles qu'à des Chrétiens renegats. Solyman, pour obéir à ce Commandement, fit inſtruire des Eſclaves Latins, Grecs, Juifs & Lutheriens, & donna à chacun d'eux une de ſes filles avec la moitié de l'épargne de ſon treſor, après qu'ils eurent

embraſſé la Loi de Mahomet.

Les Turcs ne ſont plus ſi exacts obſervateurs de ce Précepte depuis que l'avarice eſt devenuë leur paſſion dominante : & ils ſe contentent de donner à ceux qu'ils font embraſſer leur Religion, une robe & deux chemiſes avec deux ou trois aſpres pour toute proviſion, & croyent leur faire encore une grande grace.

La charité eſt un cas ordonné par le Huitiéme Commandement, qu'ils nomment SADACHA ; de ſorte qu'un Turc qui veut ſuivre exactement les préceptes de ſa Religion, doit viſiter les malades & les priſonniers, conſoler les affligés, aider les pauvres dans leurs neceſſités, & faire beaucoup d'autres actes de charité, & principale-

ment ne point paſſer de jour ſans donner quelque choſe à manger aux pauvres. Ce Commandement s'étend ſi loin, que ſi un pauvre en rencontre un autre, il doit lui donner une partie des aumônes qu'il a reçûës, & ſi un Turc mangeant quelque choſe, quand ce ne ſeroit que du fruit, & rencontre un ami, il doit lui en donner un morceau, qui ne peut être refuſé ſans paſſer pour incivil & pour ennemi de celui qui l'a preſenté.

Le Neuviéme Commandement nommé MESCHYT RAYTHY, renferme la reverence & la veneration dûë aux Moſquées & à leurs Miniſtres; l'obligation de tenir les ruës nettes pour aller faire ſa Priere, le reſpect qu'on doit avoir pour la

Mecque, & enfin le pelerinage que chaque Mahometan eſt obligé d'y faire au moins une fois en ſa vie, & ceux qui ſont abſolument dans l'impoſſibilité d'y aller, doivent y envoyer quelqu'un en leur nom & à leurs dépens.

CHAPITRE V.

Du Pelerinage de la Mecque, & du Dixiéme & Dernier Commandement de la Loi.

IL part tous les ans de Conſtantinople & de tous les Etats du Grand Seigneur, des Caravanes conſiderables de Pelerins qui vont à la Mecque; pour celebrer la ſeconde Pâque du Sacrifice, ils s'aſſemblent tous les ans, les uns à Damas, & les autres au Caire; la Caravane de

Damas eſt deux mois à faire ſon voyage, & celle du Caire n'eſt qu'un mois, ainſi celle de Damas part un mois devant afin de pouvoir arriver au même temps que celle du Caire; les Caravanes des Perſans ſont quelquefois ſéparées de celles des Turcs, principalement quand ils ſont en guerre avec le Sultan, auſſibien que celles des Habitans des Royaumes de Fez & de Maroc.

La dépenſe que Sa Hauteſſe fait pour l'entretien de plus de 10000 chameaux qui ſervent à ſoulager les Pelerins, & pour les autres neceſſités de la Caravane, eſt tres conſiderable; car elle eſt montée quelquefois juſqu'à un million d'or, & on a été obligé de faire des travaux de pierres pour amaſſer les

eaux de pluïes dans les deſerts, pour ſoulager les Pelerins, qui ſans cela ſeroient en danger de périr par la ſoif; outre cela le Grand Seigneur a ſoin de faire garnir les Caravanes de toutes ſortes de proviſions de bouche, qui ſe donnent au même prix du lieu dont la Caravane eſt partie.

Lorſque les Pelerins ſont arrivés à la Mecque: on diſtribuë pendant ſept jours à chacun d'eux, par ordre du Grand Seigneur, des Vivres à fort bas prix, & outre cela un Mouton que le Pelerin ſacrifie lui-même, & dont ils ſe diſtribuent la chair entr'eux, la recevant comme une aumône. Ils viſitent enſuite la maiſon où eſt le Tombeau du Prophete Mahomet, dans lequel il y a ſeulement une de ſes cuiſſes; ils diſent que cette

maiſon eſt le lieu où Abraham voulut ſacrifier ſon Fils, * & que les Anges par ordre de Dieu tranſporterent cette maiſon de Jeruſalem en ce lieu, lorſque Mahomet commença à prêcher l'Alcoran à la Mecque. Ils entrent ordinairement par une porte & ſortent par une autre qui eſt vis-à-vis, en prononçant une courte Oraiſon nommée FATECHA. Ils font cette ceremonie pendant trois jours, & la renouvellent trois fois par jour; outre cela ils diſent tous les jours à midi la grande Oraiſon, auſſibien que le Vendredi, qu'ils la font à la grande Moſquée, qui eſt proche cette maiſon; cette Moſquée eſt di-

* Ils ont falſifié l'Ecriture Sainte, en diſant que c'étoit Iſmaël fils de l'Eſclave Agar, & non pas Iſaac.

viſée en quatre parties, ſelon les quatre Regles, & ceux qui entrent pour faire leur Priere, vont du côté attribué à leur ſecte.

Les Pelerins regardent comme un grand bonheur & comme une œuvre pieuſe, lorſqu'ils peuvent laiſſer dans ce lieu de leur poſterité; c'eſt pour cela qu'ils menent ordinairement leurs femmes avec eux, & ceux qui ne les menent point ont affaire avec les femmes du Païs, qui croyent faire une œuvre agréable à Mahomet en s'abandonnant ainſi à ceux qui viennent viſiter ſon Tombeau.

Aprés qu'ils ont reſté trois jours dans ce lieu, ils partent pour aller à MEDINETH ELVATHY, qui veut dire la Ville du Prophete, où repoſe ſon corps. Il

eſt dans une cave ronde extremement forte, qui n'a ni porte ni fenêtre, & dont l'entrée eſt défenduë par une grille de fer d'une groſſeur prodigieuſe, & outre cela ils y entretiennent perpetuellement une forte garniſon, pour empêcher que les Perſans ne viennent pour l'enlever, comme ils l'ont déja tenté pluſieurs fois. De là les Pelerins vont faire leurs Sacrifices dans une vaſte Campagne, & diſtribuënt aux Pauvres la chair des animaux qu'ils ont ſacrifiés.

Le dernier jour ils ſe levent tous à trois heures du matin; ceux qui ont des Chevaux montent deſſus, & ceux qui n'en ont point ſe ſervent des Chameaux du Grand Seigneur, & ils vont ſur une montagne où il y a quatre Imams, qui font

la Priere à haute voix, qu'ils entendent ſans mettre pied à terre : le Peuple répond ſuivant ſa coûtume, cette Priere dure environ quatre heures ; c'eſt ſur cette montagne, diſent-ils, que ſe refugierent nos premiers Peres Adam & Eve, après qu'ils eurent été chaſſés du Paradis Terreſtre, qu'ils y firent penitence, & que Dieu leur pardonna leur peché, & ils croyent que lorſqu'ils y font l'Oraiſon, leurs pechés leurs ſont pardonnés, ils jeûnent tout ce jour-là & ne mangent qu'à midi.

Le Grand Seigneur envoye un grand nombre de Gardes commandés par deux Officiers, pour veiller à tout ce qui pourroit arriver, & pour empêcher qu'il ne s'y faſſe aucun ſcandale, ce qui arrive rarement, pour la

grande devotion des Turcs pour ce Pelerinage. On fit le dénombrement des deux Caravanes par ordre d'Amurat, & elles ſe montoient à plus de ſoixante mille hommes, quoiqu'il y eût une grande guerre contre le Perſan.

Enfin le Dixiéme & Dernier Commandement, preſcrit à tous les Turcs, de croire qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il y a eu ſoixante-dix mille Prophetes, dont Mahomet a été le dernier, & que les Principaux de ces Prophetes, ſont Moïſe, JESUS-CHRIST, & Mahomet, ils donnent à Moïſe le Titre de Parleur avec Dieu, JESUS-CHRIST, celui de connu de l'Eſprit de Dieu, & ils appellent Mahomet Nonce ou Ambaſſadeur de Dieu.

Il leur eſt auſſi ordonné par ce précepte, de regarder leurs Empereurs comme repreſentant la Perſonne de Mahomet, tant pour le Temporel que pour le Spirituel ; & c'eſt pour cela qu'ils prient dans toutes leurs Oraiſons pour la proſperité du Grand Seigneur, & ſe croyent Martyrs lorſqu'ils meurent pour lui ou par ſon ordre.

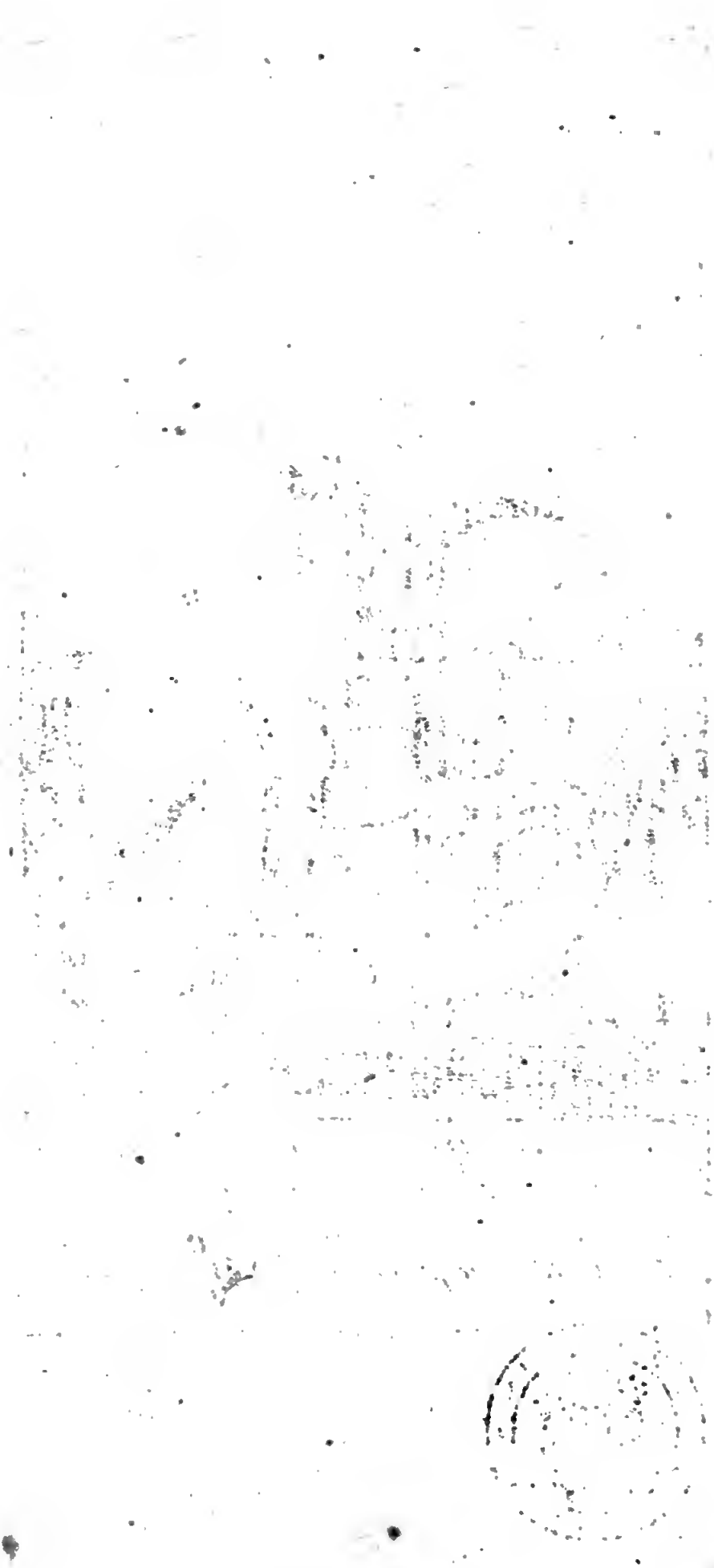

Celeby - Mehemet Effendi
ambassadeur Extraordinaire
du grand Seigneur aupres de
Louis XV. Empereur des François

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

RELATION
DU VOYAGE
DE L'AMBASSADEUR
DU
GRAND SEIGNEUR
EN FRANCE,
ET DU SEJOUR QU'IL A FAIT EN CETTE COUR.

IL eſt ſi rare de voir des Ambaſſades ſolemnelles dans la Cour des Princes Chrétiens, de la part du Sultan

Empereur des Turcs, que j'ai crû devoir joindre à cette Deſcription de la Capitale de l'Empire Ottoman, ſi renommée dans toute l'antiquité, une Ambaſſade la plus ſolemnelle qui ſe ſoit peut être jamais faite, & d'autant plus remarquable, qu'elle eſt une preuve de l'amitié que ces Princes ont témoignée depuis ſi longtemps à nos Rois ; ainſi que nous en trouvons des preuves dans l'Hiſtoire : je pourrois me contenter de rapporter ici la pompe & la magnificence avec laquelle fut reçu en 1669, un Envoyé du Grand Seigneur, par LOUIS LE GRAND notre invincible Monarque, dont les Barbares ont toûjours reſpecté la puiſſance ; mais pour remonter plus avant dans l'Hiſtoire, nous y

trouverons la marque la plus authentique de l'Alliance qu'il avoit contractée.

En 1547, dans une Tréve que l'Empereur Charles V. fit avec Solyman Empereur des Turcs, ce dernier deſirant de renouveller amitié avec Henri II. Roi de France, voulut ſans être requis, que ce Roi fût compris dans la Tréve d'Hongrie, comme s'il eût été Partie contractante ; & ce qui eſt de plus encore à remarquer, c'eſt que dans cette Tréve, Solyman appelle Charles V. Roi des Eſpagnes, & le Roi de France Henri II. le Sereniſſime Empereur des François, ſon tres cher Ami & Allié.

C'eſt en conſequence de cette Alliance contractée depuis ſi longtemps, que nous voyons de nos jours que le Sultan Ach-

MET Empereur des Turcs, à preſent ſur le Trône, vient d'envoyer au Roi Tres Chrétien, LOUIS XV. Roi de France & de Navarre, un Ambaſſadeur Extraordinaire, pour le feliciter ſur ſon glorieux Avenement à la Couronne : Fait d'autant plus remarquable, qu'il intereſſe l'Hiſtoire de notre Siecle ; c'eſt pourquoi pour répondre au but que je me ſuis propoſé, & contenter la curioſité du Lecteur ; je vais tâcher de faire une exacte relation du voyage & du ſejour de cet Ambaſſadeur à la Cour de France.

CELEBY MEHEMET EFFENDY, Grand Treſorier de l'Empire Otoman, Ambaſſadeur de Sa Hauteſſe auprès de Loüis XV. Empereur des François, ci-devant Plenipotentiaire au Congrès

grés de Paſſarowits, partit de Conſtantinople le quatriéme Septembre 1720, chargé des dépêches de Sa Hauteſſe & du Grand Vizir, il aborda à Malthe où il reſta cinq jours, pendant leſquels il racheta le Capitaine Solyman qu'il a conduit en France ; c'eſt un des plus habiles hommes de mer qui ſoient dans tout l'Empire Ottoman, il coûta quatre mille piaſtres à ſon Excellence, qui partit d'abord après pour Lampedoſa, où il reſta cinq autres jours, d'où étant parti il arriva à Magelonne après quarante-huit jours de navigation qu'il a euë tres heureuſe, il en partit le 25 Janvier après y avoir fait quarantaine & pris la route d'Agde, où étant arrivé le 26, il fut reçû avec toute la ma-

gnificence poſſible à une petite Ville ; cet Ambaſſadeur en partit le 27, pour ſe rendre par le Canal à Toulouſe & de là à Bordeaux, à Orleans par les routes ordinaires, & enſuite à Corbeil, où il arriva le ſept de Mars; le lendemain il en partit de grand matin pour ſe rendre en cette Ville.

Il monta à Cheval au Pont de Charenton, ayant à ſa gauche Monſieur de la Beaune Gentilhomme ordinaire du Roi, qui l'a accompagné depuis ſon départ de Magelonne. Le Fils de ſon Excellence enſuite avec toute ſa maiſon, qui conſiſte en quatre-vingt perſonnes ou environ, qui ſont un Intendant, un Imam ou Miniſtre, un Treſorier Garde-Sceau, un Maître de Garde-Robbe, un

Maître d'Office, un Caffetier, celui qui a le ſoin de lui remplir & preſenter ſa Pipe, un Blanchiſſeur, un Parfumeur, un Barbier, celui qui a le ſoin de garnir les chandeliers, & treize Agas faiſant fonction de Valets de Chambre, un Maître de Ceremonie, un Maître d'Hôtel, un Ecuyer, un Chef de Cuiſine, un Medecin & ſon Valet, & Solyman Capitan Eſclave qu'il a racheté à Malthe, vingt Valets de pied, ſix Aides de Cuiſines, quatre Gardes-Tentes, un Jaca, un Porteur d'eau, deux Palfreniers, deux Pelliſſiers, un Tailleur, cinq Pourvoyeurs de ſa maiſon avec deux Valets.

Deux Brigadiers de la Cornette Blanche précedoient l'eſ-

corte, ſuivis d'environ trente Cavaliers du Grand Prevôt, vingt Maîtres de la Cornette Blanche, un détachement du même Regiment terminant la marche.

Ayant marché dans cet ordre juſqu'à deux heures après midi, il arriva en la rue de Charenton, Fauxbourg S. Antoine, où il deſcendit à la maiſon dite du Diable, qu'on lui avoit préparée pour y reſter juſqu'à ſon Entrée publique, où il reçut les complimens de la part du Roi, portés par Monſieur le Prince de Lambesk & Monſieur le Maréchal d'Eſtrées.

Pendant l'intervalle de ſa reſidence au Fauxbourg S. Antoine, il ſe fit un concours de tout le Peuple, & principale-

ment des Dames qu'il gracieuſa beaucoup, & à qui il fit preſenter du Caffé ſelon la coûtume des Orientaux : de ſorte que pas une ne ſortit de ſon Hôtel ſans être également charmée de ſa politeſſe, de la majeſté de ſon viſage, que de ſes manieres honnêtes.

Lon travailla dèſlors à rendre ſon Entrée plus ſomptueuſe & plus magnifique : l'on peut dire même que l'on n'a rien épargné pour étaler à ſes yeux tout ce que la magnificence Françoiſe a de plus charmant : tous les préparatifs étant faits, on aſſigna le Dimanche ſeize de Mars pouren être le jour, dont voici une Relation fidelle.

RELATION DE L'ENTRE'E Publique.

LE Dimanche ſeize Mars, Monſieur le Maréchal d'Eſtrées & le Sieur Remond Introducteur des Ambaſſadeurs, ſe rendirent à une heure après midi dans le Caroſſe du Roi, au Fauxbourg S. Antoine ruë de Charenton, leſquels étant deſcendus dans la maiſon où Son Excellence avoit ſéjourné, après l'avoir ſalué ils monterent tous trois à Cheval, & entrerent à Paris dans l'ordre ſuivant.

Les Inſpecteurs de Police à cheval, en habits galonnés d'or.

Le Caroſſe de Monſieur l'Introducteur des Ambaſſadeurs.

Deux Caroſſes du Maréchal d'Eſtrées, qui étoient précedés des Gens de ſa livrée, ſçavoir, deux Suiſſes, ſix Pages, dix Ecuyers tous à cheval, douze Palfreniers tenans chacun un Cheval de main, avec de tres belles houſſes ſur leſquelles on avoit mis ſes Armes en broderie.

Le Regiment d'Orleans Dragons, les armes levées.

Douze Chevaux de main des Ecuries du Roy magnifiquement harnachés, conduits par les Palfreniers de Sa Majeſté.

Trente-ſix Turcs marchans deux à deux, portans des Fuſils & des Lances, & le Sieur de Merlin Secretaire à la ſuite des Ambaſſadeurs.

Huit Principaux Officiers de l'Ambaſſadeur à cheval, dont

l'un portoit un Turban verd dans un crêpe blanc à fleur d'or.

Quatre Trompettes de la Chambre du Roi.

Six Chevaux de main de l'Ambaſſadeur, harnarchés à la Turque, & menés par des Turcs.

L'Interprete du Roi à cheval.

L'Ambaſſadeur ſur ſon cheval harnaché à la Turque, le Maréchal d'Eſtrées à la droite, le Sieur Remond Introducteur des Ambaſſadeurs à la gauche, tous trois marchans de front, les Valets de pied de l'Ambaſſadeur étoient autour de ſon cheval.

La livrée du Prince de Lambesk, & celle du Sieur Remond marchoient deux à deux entres bel ordre.

Vingt Maîtres du Regiment Colonel General, commandés par un Lieutenant & un Maréchal des Logis, étoient répandus ſur la droite & la gauche de l'Ambaſſadeur.

Les Grenadiers à cheval marchoient enſuite, le Colonel General après. Le Caroſſe du Roi environné des Gardes de la Connétablie qui marchoient ſur les aîles.

Les Caroſſes de Madame, de Monſieur le Duc d'Orleans, de Madame la Ducheſſe d'Orleans, de la Princeſſe de Condé, de la Ducheſſe de Bourbon Doüairiere, de Monſeigneur le Duc, des deux Princeſſes Doüairieres de Conti, du Prince de Conti, de la Princeſſe de Conti, de la Ducheſſe du Maine, du Comte de Toulouſe,

& de l'Archevêque de Cambrai, Miniſtre & Secretaire d'Etat pour les Affaires Etrangeres.

La marche ſe fit par la ruë de Charenton, par la ruë Traverſiere, & par la grande ruë du Fauxbourg S. Antoine ; & pour rendre cette Entrée plus ſolemnelle, le Regiment du Roi Infanterie étoit rangé en haie juſqu'à la Porte S. Antoine.

La Compagnie de la Baſtille étoit ſous les armes ſur le rempart de la Baſtille, après la Porte S. Antoine, la Compagnie des Fuſiliers du Roi.

La ruë S. Antoine & la ruë Royale étoient garnies de pluſieurs détachemens du Guet à pied.

Les Archers de Ville étoient dans la Place Royale

Dans les ruës de l'Echarpe & Culture Sainte Catherine, il y avoit differentes Eſcoüades de Guet à pied.

Dans la Place Baudoyer, un détachement de cinquante hommes des mêmes Troupes.

Le Cimetiere S. Jean & les ruës de la Verrerie, des Lombards, S. Denys, de la Ferronnerie, S. Honoré & du Roulle, étoient bordées par differentes Eſcoüades.

Dans la ruë de la Monnoie, la Compagnie du Prevôt de la Monnoie.

Surle Pont-Neuf, un détachement des Gardes Françoiſes.

L'on avoit rangé en ordre, vis-à-vis la Statuë Equeſtre du Roi Henri IV. trois Eſcadrons du Guet à Cheval, qui avoient

à leur tête leurs Tymbales & leurs Trompettes.

La Compagnie du Lieutenant de Robbe-Courte bordoit la rue Dauphine.

Dans la rue de Condé, une Escoüade du Guet à pied.

Rue de Vaugirard devant Luxembourg, la Compagnie du Prevôt de l'Isle.

A l'Hôtel des Ambassadeurs, toutes les Troupes qui accompagnoient la marche, se mirent en haie en arrivant dans la rue de Tournon, & Son Excellence passa au milieu pour entrer dans son Hôtel.

Le Maréchal d'Estrées lui donna la main, & l'établit dans cet Hôtel préparé pour son logement.

Lorsque le Maréchal d'Estrées se retira, l'Ambassadeur lui fit

les honneurs, & l'accompagna juſqu'à ſon Caroſſe.

Le Roi voulut bien l'honorer de ſa preſence ce grand jour ; c'eſt pourquoi il ſe rendit *incognito* chez Madame la Maréchale de Boufflers, & Monſieur le Duc d'Orleans chez Madame la Grande Ducheſſe.

Dans toutes les ruës où paſſa l'Ambaſſadeur, les fenêtres étoient pleines de Spectateurs, elles étoient ornées des plus riches étoffes ; ce qui faiſoit un coup d'œil ſuperbe, rien n'eſt comparable à l'affluence qui s'eſt trouvée, ſur la route de cette Marche, puſque les rues étoient trop étroites pour contenir la multitude du peuple qui aſſiſtoit à ce ſpectacle.

AUDIENCE DU ROI.

LE Vendredi vingt-uniéme du même mois le Prince de Lambesk & le Sieur Remond Introducteur des Ambaſſadeurs, allerent dans le Caroſſe du Roi, prendre l'Ambaſſadeur à ſon Hôtel ruë de Tournon, lieu de ſa reſidence. Toute la ſuite de l'Ambaſſadeur monta ſur des Chevaux de la grande & petite Ecurie du Roi, comme le jour de l'Entrée, & la marche ſe fit dans l'ordre ſuivant :

La Compagnie des Inſpecteurs de Police à Cheval, avec Tymbales & Trompettes, marchoient à la tête.

Le Caroſſe de l'Introducteur; celui du Prince de Lam-

besk, precedé de ſix Chevaux de main conduits par des Palfreniers, & de huit Gentilshommes à Cheval.

Les trois Eſcadrons de Dragons d'Orleans, avec cette difference, qu'ils n'avoient pas la bayonnette au bout du fuſil, & qu'ils portoient le chapeau.

La grande & petite Ecurie du Roi.

Les Turcs en même nombre que le jour de l'Entrée, mais ſans fuſils ni lances.

Enſuite le Sieur Merlin, Secretaire à la Suite des Ambaſſadeurs.

Huit des principaux Officiers de l'Ambaſſadeur.

Le Fils de l'Ambaſſadeur, en qualité de Secretaire de l'Ambaſſade, portant ſur ſes mains la Lettre du Grand

Seigneur enveloppée dans une étoffe de ſoie.

L'Ambaſſadeur, ayant à ſa droite Monſieur le Prince de Lambesk, & Monſieur l'Introducteur à ſa gauche.

Le même détachement du Colonel General Cavalerie, qu'au jour de l'Entrée.

Les Grenadiers à cheval, le ſabre à la main.

Le Regiment du Colonel General de Cavalerie le fuſil haut.

Le Caroſſe du Roi.

La Compagnie du Prevôt de la Connétablie.

L'Ambaſſadeur trouva ſur ſon paſſage des détachemens du Guet à pied, du Guet à cheval, de la Compagnie du Lieutenant de Robbe-Courte, &c. comme au jour de l'Entrée, tous

tous rangés en haie & ſous les armes.

Des détachemens des Gardes du Corps du Roi, des Gens d'Armes, des Chevaux Legers de la Garde, & les deux Compagnies de Mouſquetaires du Roi rangées en bataille à droite & à gauche, dans l'Eſplanade qui eſt entre les Allées des Champs Eliſées & le Jardin du Palais des Thuilleries.

L'Ambaſſadeur avec tous les Gens de ſa ſuite, entra dans le Jardin des Thuilleries par le Pont tournant, il trouva à ſon paſſage les Gardes Françoiſes & Suiſſes ſous les armes; lorſqu'il fut arrivé à la derniere marche de la Terraſſe, les Turcs mirent pied à terre, & quatre d'entr'eux donnerent la main à l'Ambaſſadeur, pour l'aider

à deſcendre de cheval ; enſuite étant entré dans le Veſtibule, il paſſa au travers des Gardes de la Porte, des Gardes du Corps, des Cent Suiſſes rangés en haie juſqu'à la porte de l'Appartement de Monſieur le Duc, où l'Ambaſſadeur entra pour ſe repoſer, & pour changer de Turban pour aller à l'Audience, où il fut en cet ordre.

Huit Principaux Officiers de l'Ambaſſadeur, Monſieur le Prince de Lambesk, le Grand Maître des Ceremonies, & l'Introducteur à ſes côtés.

Monſieur le Duc de Noailles Capitaine des Gardes du Corps, vint le prendre au haut de l'Eſcalier, & lui fit traverſer la Salle des Cent Suiſſes rangés en haie, la hallebarde en main, & celle des Gardes du Corps la cara-

bine ſur l'épaule, ayant traverſe le grand Appartement du Roi, il arriva à la Gallerie préparée pour l'Audience ; les préparatifs qu'on y avoit faits meritent bien que nous laiſſions pour un inſtant la ſolemnité de cette Audience, pour faire une exacte deſcription de ce qu'on a employé pour la décorer.

Cette Gallerie étoit tapiſſée de la belle tenture des Gobelins, repreſentant les belles actions de la Vie du feu Roi LOUIS XIV. au fond de cette Gallerie étoit le Trône du Roi ſur une Eſtrade de huit marches ſeparé du reſte de la Gallerie par une baluſtrade, le haut du Dais étoit en gros relief de broderie d'or en boſſe, orné de cartouches de ſoie à perſonnages naturels au petit

point d'un ouvrage magnifique.

Le Trône étoit d'un bois doré ſculpté à jour, ſurhauſſé de deux Genies tenans une couronne; le doſſier étoit d'un côté à fond d'or, ſur lequel brilloit un grand Soleil enrichi d'une quantité prodigieuſe de pierreries & de perles d'un prix infini.

Le Socle du Trône étoit ſur un beau tapis de Perſe, qui deſcendoit juſqu'au bas de l'Eſtrade, & tout le long de la Gallerie il y avoit des tapis de pied magnifiques de la Manufacture des Gobelins; aux deux côtés du Trône on voyoit de grandes pieces de brocard d'or ſur un fond de tapiſſerie de velours cramoiſi; ces pieces de brocard dans leurs deſſeins, formoient

des colonnes torſes ; l'on peut juger là-deſſus de la magnificence de ce lieu.

Le Roi averti que l'Ambaſſadeur approchoit, vint, ſuivi des Princes ſe placer ſur le Trône, il avoit un habit de velours couleur de feu enrichi d'agrémens en boutonniere des plus beaux diamans de la Couronne, autour deſquels regnoit une broderie d'or pour rehauſſer les diamans ; cet habit chargé de plus de vingt-cinq millions de pierreries, puiſqu'il peſoit environ trente-cinq livres, brilloit encore moins que la majeſté & les graces du Souverain qui les portoit ; le Roi avoit à ſon chapeau une agraffe de gros diamans, parmi leſquels l'on diſtinguoit facilement celui qu'on nomme LE CANCY,

ſur l'épaule, dont le nœud étoit de perles & de diamans, avec le gros diamant acheté depuis peu d'un nommé Pith Anglois deux millions cinq cens mille livres.

Le Juſte-au-corps de Monſeigneur le Regent, étoit de velours bleu brodé en or, celui de M. le Duc de Chartres, étoit enrichi de perles & de diamans ainſi que ceux de M. le Duc, M. le Comte de Charolois, Monſieur le Prince de Conti. Monſieur l'Abbé de Clermont en ſoutanne & manteau long, Monſieur le Comte de Toulouſe, les Grands Officiers de la Couronne, & ceux qui ont droit d'être ſous le haut Dais, y parurent tous vétus magnifiquement. Monſieur l'Archevêque de Cambrai &

Monſieur de Frejus en ſoutannes & manteaux violets, étoient ſur l'Eſtrade.

Quand l'Ambaſſadeur entra, on ouvrit ſeulement un battan, les deux ne s'ouvrant que pour le Roi ; les Turcs commencerent à s'approcher deux à deux du Trône & ſe rangerent au-dehors de la baluſtrade, les huit principaux Officiers entrerent dedans, & reſterent au pied de la derniere marche.

L'Ambaſſadeur commença avec eux ſa premiere reverence, mettant la main droite ſur ſa poitrine, & faiſant une profonde inclination ; enſuite étant monté ſeul ſur l'Eſtrade, il fit ſa ſeconde reverence pareille à la premiere, & s'étant approché du Roi juſqu'à la derniere marche près du Trône, il fit ſa

troiſiéme en portant la main ſur ſon Turban, & détournant la tête de côté pour marque de reſpect ; il commença ſon Diſcours en Langue Turque, qui ſur le champ fut interpreté par Monſieur l'Interprete du Roi, vétu en Armenien, dont voici la traduction.

„ Voici la Lettre du tres Ma-
„ gnifique & tres Puiſſant Em-
„ pereur des Ottomans, SULTAN
„ ACKMET, fils du SULTAN
„ MECKMET, acompagnée de
„ celle du Grand Vizir ſon Gen-
„ dre IBRAHIM PACHA.

„ Le Grand Seigneur m'envoye
„ en Ambaſſade auprès du Tres
„ Puiſſant & Tres Magnanime
„ Empereur de France, pour té-
„ moigner l'eſtime qu'il a pour
„ Votre Sublime Majeſté, &
„ pour donner des marques pu-
biques

bliques de la ſincere & conſ- «
tante amitié qui regne depuis «
ſi longtemps entre les deux «
Empires. «

Quelle gloire n'eſt-ce pas «
pour moi, d'avoir été revêtu «
d'une dignité qui me procure «
l'honneur de voir la face d'un «
ſi grand Empereur, & d'un «
Soleil ſi brillant & ſi majeſ- «
tueux dès ſon lever? Je ſouhai- «
te qu'il daigne répandre ſur «
moi ſes rayons les plus doux, & «
que ma perſonne lui puiſſe être «
agréable. «

Le Roi qui avoit decidé avec M. le Regent, que les mêmes ceremonies qui s'obſervent à l'Audience des Ambaſſadeurs de France à la Porte, ſe pratiqueroient à celle-ci, reſta aſſis & couvert ſur ſon Trône, & les Princes du Sang décou-

verts, Monſieur le Maréchal de Villeroi, qui en qualité de Doyen des Maréchaux de France, repreſente le Connétable, dont la dignité eſt la même que celle de Grand Vizir à la Porte, lequel aux Audiences parle au nom du Sultan, prit la parole & dit.

» L'Empereur mon Maître eſt » ſatisfait de la marque d'amitié » que lui donne l'Empereur des » Ottomans, & du choix qu'il a » fait de l'Ambaſſadeur qui vient » l'en aſſurer.

Après quoi l'Ambaſſadeur ayant pris la Lettre du Sultan des mains de ſon Fils, la baiſa & la remit entre les mains de Monſieur l'Abbé Dubois Miniſtre & Secretaire d'Etat pour les Affaire Etrangeres, ainſi que celle du Grand Vizir, pour

les rendre au Roi.

L'Ambaſſadeur ayant fait en ſe retirant les mêmes ſaluts qu'à ſon arrivée, s'en retourna avec les mêmes Officiers, dans le même ordre qu'il étoit venu, ſortit par la même grille du Jardin, étant monté à cheval il reprit avec ſa ſuite le chemin du Pont tournant, où il trouva pareillement les Troupes d'Infanterie & de Cavalerie du Roi, & s'en revint par le Pont Royal à l'Hôtel des Ambaſſadeurs Extraordinaires avec le même Cortege qu'auparavant.

Le même jour il y eut Symphonie chez Son Excellence.

Le vingt-trois, l'Ambaſſadeur eut la premiere Audience publique de Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume; Son Ex-

cellence partit à onze heures, precedé de tout le Guet à cheval, des Pages à cheval & des Palfreniers de Son Alteſſe Royale au nombre de quarante, menant chacun un Cheval de main couvert d'un caparaſſon brodé, enſuite venoit l'Ambaſſadeur précedé de ſes Officiers, il étoit monté ſur un cheval harnaché à la Turque, & ſuivi des Caroſſes de Son Alteſſe & du Regiment des Dragons d'Orleans; étant arrivé au Palais Royal, il deſcendit de cheval au bas du grand Eſcalier, les Cent Suiſſes de Son Alteſſe étant ſous les armes le long de l'Eſcalier, il fut reçû par Monſieur le Marquis d Etampes, il traverſa les Appartemens & arriva dans la belle Gallerie, où il trouva

Monſeigneur le Regent aſſis ſur un fauteüil, ayant un habit bleu brodé d'or & une groſſe agraffe de diamans ſur ſon chapeau, le S. Eſprit & la Toiſon d'Or étoient pareillement de diamans.

Son Excellence ſalua M. le Regent à la maniere des Turcs, & Son Alteſſe Royale ôta ſon chapeau pendant la harangue que lui fit l'Ambaſſadeur, dont nous donnons la traduction.

Voici la Lettre qu'IBRAHIM « PACHA Grand Vizir Gendre « du Grand Seigneur, a l'hon- « neur d'écrire à Votre Alteſſe « Royale Regent du Royaume « de France. «

Le tres Puiſſant Empereur « des Ottomans mon Maître, « a choiſi le temps de la Regen- « ce de Votre Alteſſe Royale, «

„ pour donner des marques pu-
„ bliques à tout l'Univers, du
„ cas qu'il fait de la ſincere &
„ conſtante amitié qui regne de-
„ puis un temps immemorial en-
„ tre les deux Empires ; elle ne
„ peut que s'affermir ſous la Re-
„ gence d'un Prince auſſi grand,
„ auſſi magnanime & auſſi éclairé
„ que l'eſt Votre Alteſſe Royale :
„ Quelle gloire ne ſera-ce point
„ pour mon Ambaſſade, ſi je puis
„ meriter ſa bienveillance ?

Son Alteſſe Royale répondit à ce Diſcours, qu'il étoit charmé du choix que le Grand Seigneur avoit fait de ſa Perſonne; l'Ambaſſadeur répondit, qu'il tâcheroit pendant ſon ſejour à la Cour de France, de conſerver la bonne opinion que Son Alteſſe Royale avoit conçuë de lui, après quoi il rendit à Son

Alteſſe Royale, la Lettre du Grand Vizir, & ſur le champ, M. le Regent la remit entre les mains de Monſieur l'Abbé de Theſu ſon Secretaire des Commandemens, (cette Lettre étoit enveloppée dans un ſac de ſatin cramoiſi,) enſuite l'Ambaſſadeur fit les mêmes ſaluts, & fut reconduit avec les mêmes ceremonies par Monſieur de Marpré Introducteur des Ambaſſadeurs de Son Alteſſe Royale, qui le reconduiſit dans le Caroſſe de Monſieur le Duc d'Orleans.

Le vingt-ſix du même mois, Monſieur l'Archevêque de Cambrai Miniſtre & Secretaire d'Etat, envoya ſix Caroſſes de ſa livrée avec ſon Ecuyer, pour prendre l'Ambaſſadeur de la Porte à l'Hôtel des

Ambaſſadeurs Extraordinaires.

Son Excellence monta dans le fond du premier Caroſſe, l'Interprete du Roi & l'Ecuyer du Miniſtre étant ſur le devant. La ſuite de l'Ambaſſadeur ſe plaça dans les autres Caroſſes, & arriva dans cet ordre ſur les onze heures chez Monſieur l'Archevêque de Cambrai; les Appartemens étoient remplis de gens de diſtinction, & d'une file de quarante Domeſtiques de la livrée de ce Miniſtre; cette Excellence fut introduite par l'Ecuyer de Monſieur l'Archevêque dans la Chambre d'Audience, qui le fit aſſeoir dans un fauteüil, & ſe mit dans un autre, une table entr'eux deux, la converſation dura quelque temps, après quoi

on preſenta à Son Excellence de toutes ſortes de rafraîchiſſemens & de confitures ſéches, enſuite l'Ambaſſadeur retourna à ſon Hôtel avec le même cortege qu'il étoit venu.

Le vingt-ſept, l'Ambaſſadeur de la Porte vit la repreſentation de l'Opera de Theſée, les premieres loges furent louées cent livres, & les places du parterre cinq livres, qui malgré cela ſe trouverent toutes remplies.

Quelques jours après, Monſieur l'Abbé Bignon ſe rendit chez l'Ambaſſadeur Turc pour lui faire viſite; la converſation roulla ſur les Sciences & les Arts qui ſont les plus à remarquer en France; à la fin de la viſite l'Ambaſſadeur remit à Monſieur l'Abbé Bignon une

Liturgie Grecque & deux autres Armeniennes, dont Monſieur le Marquis de Bonnac l'avoit chargé pour la Bibliotheque du Roi, avec un Manuſcrit qui eſt une traduction Grecque de Boëce faite par Planude.

Le dixneuf d'Avril cette Excellence viſita Monſieur le Maréchal de Villeroi à qui il remit une Lettre du Grand Viſir, Monſieur le Maréchal le reçut avec toutes les marques de diſtinctions imaginables ; ce Seigneur lui fit ſervir une collation magnifique, pendant laquelle le Roi entra ſans ſe faire annoncer pour ne point contraindre l'Ambaſſadeur, qui alla enſuite au Fauxbourg S. Martin viſiter le Jardin d'un curieux Fleuriſte, dont il fut charmé par la varieté d'un nombre

infini de belles fleurs, après quoi il revint à ſon Hôtel, où Monſieur de la Lande Sur-Intendant de la Muſique du Roi lui donna un concert de morceaux choiſis dans les Symphonies de Lully; le ſieur Alarius Muſicien de chez le Roi, & Violle de la Chambre, joüa enſuite des pieces tendres de ſa compoſition qui charmerent l'Ambaſſadeur.

Pour procurer en même temps à Son Excellence toutes les commodités neceſſaires, Sa Majeſté lui envoya à l'Hôtel deux attelages de ſix chevaux chacun & deux Caroſſes, l'un aux Armes de France en plein, & l'autre à chiffre, & un Officier Commandant avec ſix Cavaliers de la Maréchauſſée, qui venoient deux fois par jour

demander l'ordre à l'Ambaſſadeur pour l'eſcorter où il avoit deſſein d'aller.

Le vingt-huit il fut ſe promener à S. Cloud, accompagné de Monſieur le Marquis de Biron, Premier Ecuyer de Monſieur le Duc Regent, après en avoir admiré les Jardins, les Eaux & les Appartemens, on lui ſervit une tres belle collation.

Le vingt-neuf, il fut au Jardin du Roi, qu'on appelle des ſimples, dont on lui expliqua les vertus & proprietés; Monſieur l'Archevêque de Cambrai le regala enſuite de confitures & de liqueurs fraîches.

Le huit de Juin jour de la Trinité, il alla ſe promener au Château de Meudon, & après qu'il eut viſité tous les Appartemens, on ſervit une collation

magnifique chez Monsieur le Gouverneur. Son Excellence prit ensuite la route de Versailles, pour y rester quelques jours.

Le neuf, il vit joüer les Eaux, spectacle tout nouveau pour des Orientaux, dont la surprise ne fut pas moindre que l'admiration.

Le dix, il alla voir la Machine de Marli, ensuite après la collation il en vit joüer les Eaux, & s'en retourna à Versailles, d'où il fut à Trianon avant que de revenir à Paris. Son Excellence fut tres satisfaite de tout ce qu'il vit dans les Palais & dans les Jardins, il en a partagé les plaisirs avec un grand nombre de Dames qualifiées, qu'il a gracieusées à son ordinaire. Son sejour à Versailles a coûté cher aux curieux, on n'y

dormit point à bon marché, les lits ont été loüés juſqu'à dix écus par nuit.

Le quatorze, l'Ambaſſadeur fut à Berci voir le celebre Cabinet de Monſieur Pajot d'Oſambrai Directeur General des Poſtes, qui renferme un amas prodigieux de curioſités. Son Excellence vit avec plaiſir les experiences ordinaires de l'Aiman, dont l'aſſemblage qu'il y a de toutes ſortes de grandeurs eſt le plus parfait de l'Europe; on fit enſuite des experiences de chymie par le mélange des liqueurs dont il reſulte des fermentations & des changemens de couleurs, il parut auſſi des phoſphores de plus d'une eſpece dont il fut agréablement ſurpris, ſans parler des machines, des deſſeins

de plantes, des morceaux d'anatomie en cire colorée, après quoi il deſcendit dans le Jardin qui eſt tres beau, & vit la Menagerie où on conſerve pluſieurs ſortes d'animaux des Indes ; on conduiſit cette Excellence dans un ſallon riant & d'un goût exquis, où on ſervit la collation, ſuivie d'une galanterie Orientale ; on brûla d'excellens parfums qui embaumerent la compagnie, & terminerent agréablement la Fête.

Le ſeize, Meſſieurs d'Oſambrai & Meſſieurs Geoffroy freres, furent invités à dîner chez Son Excellence.

La nuit du dixſept au dixhuit, Monſieur le Prince de Conti donna à Clichi une Fête magnifique au Fils de cet Ambaſſadeur.

Le dixhuit, jour de la Fête de Dieu, il vit paſſer la Proceſſion de Saint Sulpice avec une attention toute reſpectueuſe.

Le vingt-deux il y eut Bal à l'Opera en faveur de l'Ambaſſadeur, il y eut un concert auparavant. Son Excellence y reſta quatre heures & s'en retourna fort ſatisfaite.

Le Lundi vingt-trois, il ſe rendit à l'Hôtel de Ville pour voir tirer le Feu d'Artifice, que l'on a coûtume de tirer dans la Place de Grêve, il y fut regalé de toutes ſortes de rafraîchiſſemens.

Le vingt-ſix, leur Ramadan commença, ce mot eſt Arabe, & ſignifie une chaleur qui conſume, ce qui ſemble prouver que ce mois eſt dans les plus grandes chaleurs; on peut l'appeller

peller à juſte titre le Carême des Mahometans ; car c'eſt dans ce mois que Mahomet a commandé l'obſervance d'un jeûne tres auſtere, qui conſiſte à s'abſtenir de boire & de manger depuis le lever du Soleil juſqu'à ce que les Etoiles paroiſſent ; les Ouvriers & les Soldats ſont aſſujettis à cette Loi; c'eſt en ce temps-là qu'ils prétendent que l'Alcoran eſt deſcendu du Ciel ; la regularité eſt ſi grande , que ſi l'on ſçait quelqu'un qui l'ait tranſgreſſé, on lui fait avaler du plomb fondu , comme il arriva en 1714 , à un homme que l'on trouva ivre dans le temps d'abſtinence.

Cette Excellence étant ſur le point de prendre ſon Au-

dience de congé, a employé le temps qui lui reſtoit à viſiter ce qu'il y a de plus curieux ; on l'a vû à l'Abbaye de S. Denys, à l'Obſervatoire, aux Ecoles de Medecine, de Chirurgie, en Sorbonne même, où il a été reçû par les Docteurs & les Bacheliers en fourrures & en robbes de ceremonies : en un mot, le Bal, l'Opera, la Comedie, le Jeu de Paume, & tout ce qui a pû lui procurer du divertiſſement, n'ont point été épargnés pendant ſon ſejour, Sa Majeſté y ayant contribué de ſon côté, en ſe faiſant voir à cette Excellence dans pluſieurs occaſions contre le Ceremonial gardé avec les Ambaſſadeurs Orientaux, le Roi ne devant ſe faire voir que dans les Audiences publiques.

Je crois avoir ſatisfait à ce que j'avois promis touchant la Relation de ce Voyage, il ne me reſte plus qu'à faire voir que la magnificence de la Cour de France a fini comme elle a commencé, puiſque l'on peut dire que l'Audience de Congé que cette Excellence a reçûë, a été auſſi ſuperbe que la premiere, ne s'étant démentie en aucune ſorte; car cette Excellence fut conduite le douze de Juillet au Palais des Thuilleries avec la pompe & la magnificence d'auparavant.

Je ne m'arrêterai point à faire une repetition de ce que j'ai déja écrit. Je dirai ſeulement que Son Excellence étoit dans le Caroſſe de Sa Majeſté, ayant à ſa gauche le Prince de Lambesk, ſur le fond de de-

vant, vis-à-vis l'Ambaſſadeur, le Chevalier de Sainctot avec le Fils de l'Ambaſſadeur à ſa droite, & l'Interprete du Roi à la portiere du côté de l'Ambaſſadeur, les Gens de l'Introducteur marchoient à la portiere droite, & ceux du Prince de Lambesk à la gauche.

La marche ſe fit dans les ruës du Petit Lion, des Foſſés S. Germain & Dauphine, les Quais de Conti, Mala quais, des Theatins, le Pont Royal, le long des Galleries du Louvre, le premier Guichet, la ruë S. Nicaiſe & la Place du Carouſel.

L'Audience ſe fit comme nous l'avons rapporté à la premiere, après laquelle Sa Majeſté remit à Monſieur l'Ar-

chevêque de Cambrai la Lettre de Recréance pour le Grand Seigneur, enveloppée d'une étoffe d'or, Monſieur l'Archevêque de Cambrai la remit à cette Excellence, qui la reçut avec toutes les marques & les démonſtrations poſſibles de reſpect; il s'en alla enſuite par la même route qu'il étoit venu.

Les preſens que le Roi a fait à cet Ambaſſadeur, conſiſtent dans le Portrait de Sa Majeſté, enrichi de diamans & eſtimé cinquante mille éus, outre ſix Pendules magnifiques, ſix Montres & ſix Tabatieres d'or, de tres-belles Glaces des plus hautes & des plus larges.

Le 15 à trois heures après midi, il eut Audience publique de congé de Monſeigneur le

Regent, avec les mêmes ceremonies que lors de la premiere Audience qu'il a euë de Son Alteſſe Royale, après laquelle on lui preſenta toutes ſortes de rafraîchiſſemens, dont il ne prit rien, depeur de rompre le jeûne ordonné par le Ramâdam.

Je finirai cette Relation par le départ de Son Excellence, qui quitta cette Ville le Dimanche trois Août 1721, à dix heures du matin, pour aller à Fontainebleau.

Il a pris enſuite la route de Lyon où il s'eſt rendu le vingtiéme du même mois, il y a été reçû au bruit du Canon, & tous les Quartiers de la Ville étoient ſous les armes rangés dans les ruës par où il a paſſé juſqu'à ſon logis. Les ſoirs pen-

dant ſon ſejour toutes les fenêtres de la Ville furent illuminées; l'on a regalé cette Excellence de tous les plaiſirs poſſibles, comme Bals, Comedies, Joutes, Concerts & Divertiſſemens dont elle a paru fort ſatisfaite.

Il a viſité les Fabriques d'Etoffes de Soye, ce qui eſt une des plus belles choſes qu'on puiſſe voir dans cette Ville; les Turcs de la ſuite de l'Ambaſſadeur ont fait des emplettes conſiderables d'Armes à feu & d'Etoffes de ſoye & d'autres d'or & d'argent.

Il quitta cette ſuperbe Ville pour aller s'embarquer au Port de Cette, pour retourner rendre compte à ſon Maître de la réuſſite de ſon Ambaſſade.

Quelques Mahometans de

la ſuite de cet Ambaſſadeur, ont été ſi édifiés des exemples de pieté qu'ils ont eus en cette Ville, qu'ils ont abjuré leur Religion pour embraſſer la nôtre, à quoi n'ont pas peu ſervi les ſoins que ce ſont donnés differentes perſonnes de bien; Monſieur l'Illuſtriſſime Cardinal Dubois, Archevêque de Cambrai, & Secretaire d'Etat pour les Affaires Etrangeres, a pris à ſon ſervice en qualité de Patiſſier, le ſieur Meckmet l'un des Turcs convertis, qui eſt de la famille des Petraques de Veniſe.

FIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de notre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé NICOLAS SIMART, Libraire à Paris, Nous ayant fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de Permiſſions, pour l'Impreſſion d'un petit Manuſcrit qui a pour Titre *Deſcription de la Ville de Conſtantinople, &c* dont il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au Public, vendre & debiter; Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit SIMART, de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere, conjoinrement ou ſeparement & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre, & debiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois* années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à tous Libraires & Imprimeurs & autres perſonnes, de

quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, és mains de notre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Dagueſſeau ; le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant, ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement

ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Seigent de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingt-quatriéme jour dumois Juillet, l'an de grace mil sept cens vingt-un, & de notre Regne le sixiéme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, CARPOT, & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Registre quatriéme de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 757, N° 820, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13 Août 1703. A Paris le vingt-huit Juillet 1721. Signé, DELAULNE, Syndic.

Je soussigné confesse avoir cedé à M. Osmont le fils, la moitié dans le present Privilege. A Paris ce 22 Aouſt 1721. N. SIMART.

Registré sur le Registre quatriéme de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 765, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1703. A Paris le 22 Août 1721. Signé, DELAULNE, Syndic.

AO1
146181

2.16

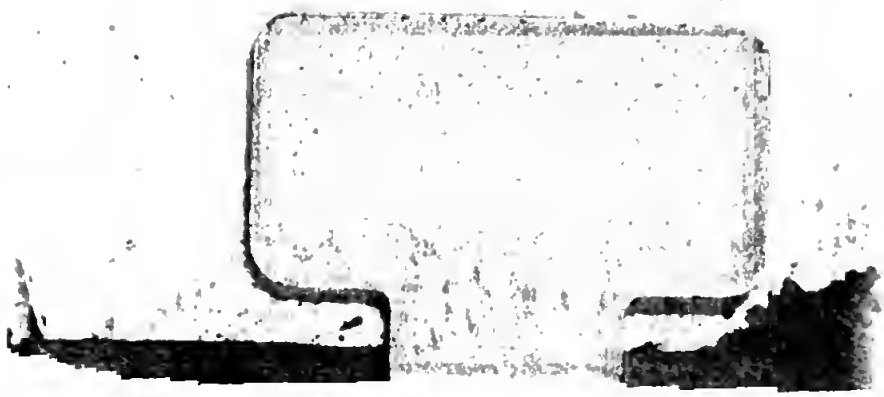
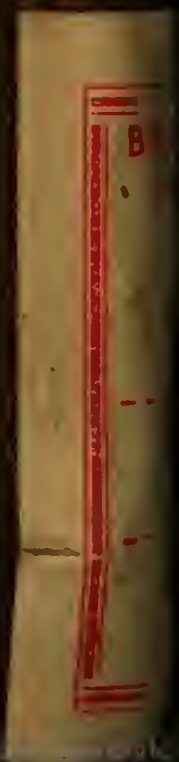
AA
A 6C